

Auteur, titre et références du texte :

A. ANGOT, « Les vicomtes du Maine », dans *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, 1914, n° 30, p. 180-232, 320-342, 404-424.

Mis en ligne par :

Archives départementales de la Mayenne
6 place des Archives — 53000 LAVAL, France
archives@cq53.fr

Date de première mise en ligne : 31 mai 2007.

Référence : FR-AD53-BN-0088

Texte relu par : Valérie Duroy

d'après un exemplaire conservé aux Archives départementales de la Mayenne
(cote : BC 78\1914\30).

D'autres textes sont disponibles

sur le site des Archives de la Mayenne :
<http://www.lamayenne.fr/?SectionId=418>

Abbé A. ANGOT

LES VICOMTES DU MAINE

Les vicomtes du Maine, du Mans ou des Manceaux — car on leur donne ces noms avant de les dire vicomtes de Beaumont, de Sainte-Suzanne, du Lude, ou simplement vicomtes — eurent dans le Bas-Maine des possessions territoriales et une importance qui m'autorisent et m'obligent même à traiter de leur histoire dans un ouvrage sur les familles féodales de cette contrée, quoique leurs domaines les plus nombreux et leur rôle historique les rattachent surtout au Haut-Maine et à l'Anjou.

Les vicomtes, comme il paraît dans les documents du X^e et du XI^e siècle, toujours associés aux comtes, les remplaçaient à l'occasion. Leur charge devenue héréditaire comme celle des comtes et en même temps, avait dans le Maine une tout autre importance que dans les comtés d'une petite étendue, et même dans des subdivisions de comtés, comme il y en eut au XII^e et au XIII^e siècle. Ils furent largement dotés par le comte, non seulement au cours du XI^e siècle comme les barons, mais dès le X^e et même antérieurement. Il est vrai que plus tard l'importance de leurs fonctions diminua en même temps que leur rôle politique. De plus en plus riches, ils se virent réduits par la transformation des charges publiques à ne plus administrer et défendre que leurs possessions domestiques.

Mais à l'origine, leur situation et leur rôle dans le monde féodal sont ceux des familles les plus marquantes.

Ils possèdent des abbayes, des églises paroissiales, en fondent de nouvelles, puis donnent ou restituent les unes et les autres aux évêques, aux chapitres, aux monastères. Ils ont une part considérable dans les événements contemporains du Maine et de l'Anjou, de la France même et de l'Angleterre, comme l'attestent les chroniques ; prennent part aux croisades, soit en Orient, soit contre les Albigeois ; jouissent d'une influence très grande dans les affaires de la province, dont témoigne le nombre des chartes passées en leur nom ou qu'ils signent comme témoins. Ils font la guerre et comptent des alliances royales. Enfin les évêques du Mans et d'Angers sont souvent pris de leur sang.

Les vicomtes du Maine furent toujours opposés aux Normands. Quand les comtes d'Anjou le devinrent aussi du Maine par suite du mariage de la fille du comte Elie au fils de Foulque Réchin, ils s'attachèrent fidèlement à eux, et quand les Plantagenets montèrent sur le trône d'Angleterre, nos vicomtes les servirent encore et en reçurent de grands

avantages, jusqu'au jour où le rôle odieux de Jean-sans-Terre et l'habile politique de Philippe-Auguste les eurent pour toujours détachés du parti anglais et gagnés à la cause française.

Le premier soin des représentants de l'ancienne féodalité fut d'élever des châteaux-forts pour défendre leurs domaines ou la province. Les vicomtes du Maine n'y manquèrent pas. Ce qu'ils édifièrent en ce genre ne représente pas seulement quelques forteresses isolées, mais toute une ligne de défense, allant du nord-est au sud-ouest, de Fresnay, Bourg-le-Roi, Beaumont, Sillé, à Courtaliéru, Évron, Sainte-Suzanne et Thorigné-en-Charnie. C'était une forte barrière qui céda quelquefois à l'invasion normande, mais qui l'arrêta aussi, spécialement devant Sainte-Suzanne.

Quelques-uns de ces donjons furent remis aux mains de puissants vassaux qui les tenaient en fief du vicomte, ou à des alliés comme Sillé qui subit toujours le même sort que les autres forteresses. Tout cet ensemble de châteaux sur une seule ligne, en face du même ennemi, indique certainement un plan de défense dont l'initiative ne peut avoir appartenu qu'aux vicomtes de Beaumont et de Sainte-Suzanne. En dehors des forteresses du Saonnais attribuées aux comtes de Bellême, on ne trouve nulle part ailleurs un pareil système de fortifications solidement bâties d'épaisses murailles, mais seulement des châteliers en terre, mottes, retranchements, fossés, palissades, édifiés et défendus par les fidèles des premiers barons. Je donnerai plus tard la description des donjons des comtes de Beaumont.

GÉNÉALOGIE

La filiation des vicomtes du Maine a été solidement établie par M. Robert Latouche pour le XI^e siècle, dans son *Histoire du comté du Maine* (p. 127-131) ; pour la branche de Braitel par M. le vicomte d'Elbenne (*Revue du Maine*, t. I, p. 213). M. Depoin a donné une contribution utile à cette étude (*Les vicomtes du Mans et la maison de Bellême*), mais non complètement exacte. M. Hucher (*Rev. du Maine*, t. XI, p. 319-408) était en sérieux progrès sur tous ceux qui l'avaient précédé, surtout au point de vue monumental. L'étude de D. Guilloreau sur Étival-en-Charnie est puisée aux sources (*Rev. du Maine*, t. XLIX, p. 113 ; t. LII, p. 121). L'œuvre d'Odolant Desnos, quelquefois bonne à suivre, est de valeur très inégale. Toutes les autres généalogies sont pleines d'erreurs, même pour le XIII^e siècle.

I

Raoul (?) I

895, 898.

Raoul, attaché à la cause de Roger que M. Latouche reconnaît pour le premier comte héréditaire du Maine, serait, d'après le même auteur et d'après dom Briant, le premier vicomte ayant possédé sa charge non plus à titre viager, mais avec garantie de succession pour ses descendants. Cette opinion est soutenable sans être absolument sûre.

Raoul, vicomte, que M. Depoin prétend avoir accompagné Hugue, comte du Maine, dans un gouvernement momentané du Poitou, en 937, est donné sans aucune référence, et les auteurs de l'histoire de Poitiers les plus récents n'en parlent pas ; on ne saurait donc l'admettre.

Il est certain d'ailleurs qu'il y eut un degré intermédiaire entre Raoul I et Raoul II. Dans la charte de restauration d'Évron, Raoul II qui suit affirme qu'il possédait les terres de cette dotation de succession paternelle. Mais ne connaissant que son existence, nous ne saurions le nommer à son rang. Nous ne pouvons en dire qu'une chose, c'est qu'il était lui-même vicomte du Maine.

II

RAOUL II

...967, 1003...

Nous savons aussi que Raoul II était le frère de l'évêque du Mans, Mainard, qui avait été marié, était père de nombreux enfants et avait porté les armes avant d'aspirer à l'épiscopat qu'il occupa de 951 à 971. Les chroniqueurs en nommant le père de l'évêque nous auraient donc fait connaître le nom du vicomte. Ils ne l'ont point fait.

Raoul II souscrivit en 957 et 971 deux actes du comte du Maine, Hugue II, en faveur de l'abbaye Saint-Julien de Tours : la concession de l'alleu du Tait et du domaine de Vaubouan.

J'établirai ici qu'il fut en 985-989 le restaurateur de l'abbaye d'Évron. On a voulu lui ravir cet honneur au profit du vicomte de Blois, mais, quoique la tentative ait réussi, le fait est contre toute vraisemblance et démenti par de nombreux monuments.

Le comté du Maine était parfaitement constitué à la fin du X^e siècle. Il n'avait rien à voir avec les comtes de Blois, qui ne pouvaient rien y revendiquer, et qui de fait n'y prétendirent jamais, si l'on excepte la prétendue restauration d'Évron, pour laquelle, sous leur autorité, leur vassal ou vicomte aurait concédé des domaines nombreux au centre même du pays manceau. Les comtes du Maine au contraire avaient donné en fiefs à leurs vicomtes, Sablé, Solesmes, la Charnie, Sainte-Suzanne, Évron, la lisière du Haut et du Bas-Maine jusqu'à la forêt de Pail inclusivement. Pour Évron, nous avons même un document plus exprès que les autres dans une concession de foire et marchés en 994. Dira-t-on que les droits des comtes et vicomtes de Blois peuvent avoir existé sans qu'on en sache la cause ? Je l'accorderais peut-être. Mais si les documents qu'on invoque sont évidemment falsifiés, on doit leur refuser toute créance.

Voyons donc les deux documents qui nous renseigneraient. Le premier qu'on donne comme rédigé en 985 contient une supplique adressée à deux abbés successifs de Saint-Père de Chartres, Witbert et Gisbert, en vue d'obtenir, pour la nouvelle abbaye d'Évron, un premier supérieur et des moines. Le pétitionnaire est nommé Robert, sans autre titre que celui de fidèle du comte Eude de Blois, qui appuie sa demande, avec Letgarde, sa mère, et Berthe, sa femme. Robert est cité une seconde fois parmi les signataires. L'acte est conservé dans un recueil compilé en 1073 par un moine de l'abbaye chartraine. Tout ancien qu'est ce cartulaire, il est donc de cent ans postérieur à la rédaction primitive. Le nom de Robert peut y avoir été substitué à celui de Raoul, soit parce que le texte ne portait qu'une initiale, soit parce que le nom de Raoul étant inconnu dans tous les actes antérieurs et Robert s'y trouvant cité dix fois en compagnie du comte Eude, la correction aura paru légitime ; soit enfin intentionnellement par fraude.

La pièce contient des invraisemblances qui sont démenties par un document qui permet de la contrôler. Elle donne à l'abbaye de Saint-Père droit de nommer à l'avenir les abbés d'Évron, assujettit ces derniers à une soumission et subordination constante, ce qui ne s'est jamais vu, ce qui n'a laissé aucune trace dans l'histoire d'Évron, et ce qui est contredit par le second document que nous étudierons et qui parle seulement du droit pour l'abbaye chartraine de fournir à l'abbaye d'Évron un supérieur si elle n'en avait pas de capable parmi ses membres.

En troisième lieu, les signatures de l'acte sont fausses. A sept ou huit ans de distance, sauf deux ou trois noms trop notoires pour qu'on puisse les emprunter sans se compromettre, tous les autres, soit une douzaine, sont les mêmes que ceux des témoins de l'acte de restauration de l'abbaye de Saint-Père. On en a retranché deux seulement pour faire place à celui de Robert. Cette rencontre est impossible dans deux actes dont l'un est de la comtesse Letgarde et l'autre d'un simple chevalier.

Ce premier document est donc entaché de fausseté. Le diplôme de restauration d'Évron, qui constitue notre second acte, est falsifié dans les endroits où la dotation est attribuée

à Robert, qu'on qualifie maintenant Robert de Blois, vicomte de Blois, ou même fils du comte de Blois ; dans celui où l'on affirme qu'Eude avait eu d'héritage les domaines concédés, et les avait donnés aux parents de Robert ; car cela supposerait de nombreuses transmissions, qui ne pouvaient manquer de laisser des traces dans l'histoire. Le document est faux encore dans l'énumération des biens cédés à la nouvelle abbaye, qui, sauf une trentaine d'articles, ne sont que des latinisations barbares, ou même des mots français bien postérieurs à l'époque de l'acte original.

Le diplôme donné au nom de Hugue Capet dont l'intervention est mentionnée dans le texte, porte aussi des preuves évidentes de fausseté. Robert, le prétendu restaurateur, y figure comme fils du comte Eude. Et l'on ne peut pas supposer que le scribe a interverti ici les noms et que Robert désigne le fils du roi Hugue, comme M. le comte A. Bertrand de Broussillon a été tenté de le croire, car dans ce cas le donateur, Robert, vicomte de Blois, ne figurerait pas au nombre des témoins. Les autres personnages sont désignés par un nom d'origine comme cela ne s'est pratiqué beaucoup plus tard qu'au X^e siècle. Ces remaniements de la charte primitive ne peuvent avoir été faits qu'à une époque assez tardive, où l'on ignorait la filiation des comtes de Blois, où les noms des localités ne pouvaient plus être traduits correctement en latin, au XIII^e siècle, doit-on croire, comme l'indique l'emploi du K au lieu de la majuscule R¹.

M. Giry avait déjà fait la critique et prouvé la fausseté de ces actes, de 985 et de 989, dans son cours à l'École des Hautes-Études (22 février 1882) ; et M. Lex déclarait aussi carrément que les deux documents étaient faux, se fondant sur les raisons données par M. Giry et sur la présence, parmi les témoins, d'un Robert, fils aîné d'Eude I^{er}, comte de Blois, qui n'est mentionné dans aucun acte authentique (*Étude sur Eude I^{er}, comte de Blois*).

Ce qui précède prouve la fausseté des deux chartes concernant l'origine d'Évron, et spécialement l'attribution frauduleuse de la restauration de l'abbaye à Robert, vicomte de Blois ; mais ne démontre pas à qui doit en revenir le mérite.

Nous avons pourtant déjà une indication assez précise dans ce fait que les biens rendus ou donnés à l'abbaye de saint Hadouin faisaient partie des domaines du vicomte du Maine. Je l'ai exposé précédemment, et j'affirme de nouveau que celui qui était seigneur de la Charnie, d'Évron, devait être le second fondateur du monastère qui a fait la gloire de cette contrée. Les faussaires n'ont eu pour le déposséder qu'à remplacer le nom du vicomte du Maine par celui de Robert, et nous, pour rétablir la vérité, nous n'avons qu'à écarter l'intrus et à rappeler le véritable bienfaiteur.

Deux autres actes nous y autorisent.

Le diplôme de restauration est suivi d'un double appendice : 1° la présentation au pape Jean XVI du diplôme par le restaurateur lui-même et son approbation par le pontife, de 985 à 996 ; 2° une autre démarche analogue auprès du pape Benoît VIII, après la mort du restaurateur très âgé, par son fils du même nom, et une nouvelle confirmation du pape de 1012 à 1024.

Ces deux pièces sont authentiques et conviennent parfaitement au vicomte Raoul, restaurateur, qui mourut très vieux après 1003, et à son fils, vicomte comme lui et du même nom. Elles ne peuvent s'appliquer à Robert qui n'eut le titre de vicomte qu'après l'année 996, qui vivait encore en 1015, et qui eut pour successeur avant 1023 un fils nommé Hervé, lequel, devenu moine vers 1050, fut remplacé par un fils du nom de Gédouin.

Un dernier document suffit seul pour démontrer l'impossibilité de l'intervention du comte et du vicomte de Blois dans la seconde fondation d'Évron. C'est une concession de foire le jour de la Nativité de la Sainte Vierge et de marchés tous les jeudis, et l'exemption de coutume pour la nouvelle abbaye, accordées par le comte du Maine Hugue II et le

¹ J'ai développé ces arguments dans un article précédent : *Le Restaurateur de l'abbaye d'Évron* (Laval, Goupil, 1914).

vicomte Raoul, ainsi que par son fils, en 994. A cette époque, à cinq ans de l'acte de rétablissement, c'est donc bien d'eux que dépendait le pays et en particulier le bourg et le monastère d'Évron. Le comte, comme c'était son droit, concède les foires et marchés, mais il mentionne expressément le consentement du vicomte et de son fils, ce qui démontre assez les droits de ces derniers sur le pays.

Comment et pourquoi ont été faits les faux que je viens de signaler ? La charte de 985 a été falsifiée avant 1073 dans l'intérêt de Robert de Blois ou de sa famille, au préjudice de Raoul II, vicomte du Maine, pour une part ; et pour favoriser l'abbaye de Saint-Père de Chartres dans des prétentions de supériorité sur l'abbaye de N.-D. d'Évron, car on n'en voit pas d'application. Les signatures évidemment fausses sont une preuve de ces supercheries, qui ont donné le moyen de commettre celles de la seconde charte de 989.

Celle-ci a pour but de favoriser une autre famille de vicomtes de Blois, connue aux XII^e et XIII^e siècles, sans rapport peut-être avec la première, mais voulant quand même s'y rattacher. C'est pourquoi on affirme dans ce nouveau texte que Robert, vicomte de Blois et même fils du comte Eude, est bien le restaurateur d'Évron ; et la famille de Lisle qui se croit ou se dit son héritière, représentée par Renaud de Lisle, obtient dans l'église abbatiale la place d'honneur pour lui, en 1277, et de grandes tombes effigiées pour son père et sa mère, son grand-père et sa grand-mère. L'obtenait-il gratuitement des religieux, ou par de libérales aumônes destinées à la reconstruction de l'église monumentale ? Je le laisse à décider au lecteur. L'une et l'autre opinion sont admissibles. Les moines de Fontaine-Daniel dressaient bien un mausolée plus magnifique encore que celui de Renaud de Lisle, dans leur chœur, à Juhel de Mayenne, leur fondateur, cent ans après sa mort, quand sa famille était éteinte, ou du moins quand son nom n'était plus porté. Mais le contraire est au moins aussi probable.

De conséquence en conséquence, à quelque deux cents ans de là, on en vint, quoique Renaud II de Lisle eût ses armes personnelles sur sa tombe, à prendre pour l'abbaye les armes de la famille de Blois, rien que par ce motif qu'il était question dans la charte de restauration d'Évron remaniée, du comte Eude de Blois et de son fils supposé, et qu'au XV^e siècle ses représentants indirects portaient les trois pals et le chef qu'on sait, sans plus s'occuper du vicomte et de son blason à la croix pleine. Les monuments héraldiques de cette belle invention décorent encore les vitraux du XV^e siècle de l'église et la façade monumentale de l'abbaye du XVIII^e siècle, sans préjudice de nombreux menus objets, lutrin, chandelier pascal et autres.

Il faut rendre aux vicomtes du Maine ce qui leur appartient. L'abbaye d'Évron a été reconstruite, dotée à nouveau par l'un d'eux ; le hardi donjon de l'église est leur œuvre comme ceux de Sainte-Suzanne, de Thorigné, de Courtaliéru.

Revenons donc à Raoul II, que cette longue digression nous a fait perdre de vue. Il est cité en 990 avec son fils Geoffroy dans la donation du Gué-Bernisson à la Couture ; on le suppose au moins ; en 994 pour la concession de foires et marchés par le comte Hugue II à l'abbaye d'Évron ; témoin, à Fresnay, de deux chartes en faveur du Mont-Saint-Michel données par Yves et Guy, le 12 août 997. Il alla à Rome faire confirmer par le pape Jean XVI, comme je l'ai dit, sa fondation d'Évron, et vivait très âgé après 1003. Dans ses dernières années, il donna deux coliberts à Saint-Florent de Saumur, et assista à la donation par Guy, fils de Lon, des droits de voirie sur Joué-l'Abbé à l'abbaye de la Couture.

On lui connaît deux femmes : Guinar, citée dans une charte de Saint-Florent de Saumur ; et Godeheult, mentionnée au Cartulaire de Saint-Victor, et pour le don d'une vigne, à Saint-Vincent, près du Vieux-Pont au Mans. Godeheult fut, croit-on, la seconde des sœurs de l'évêque Avesgaud, et la belle-sœur de Gervais de Château-du-Loir, son successeur. C'est ainsi que Raoul II, frère de l'évêque Mainard, serait allié à trois évêques successifs du Mans, à l'époque où ils furent, en même temps que des prélats, de puissants seigneurs temporels. Il eut cinq enfants :

1^o Yves, l'aîné, d'abord clerc, puis archidiacre du Mans, qui exerçait encore sa charge en 1028, d'après un acte du Cartulaire de la Couture ;

2° Raoul, qui succéda à son père et paraît plusieurs fois avec lui ;

3° Geoffroy, seigneur de Sablé, fondateur de Solesmes dans un domaine qui lui fut cédé par son frère Raoul. Il épousa Adélaïs dont il eut trois fils : Dreux, Bouchard et Lisiard, et une fille nommée Avoise, qui porta en mariage la terre de Sablé, à Robert le Bourguignon ;

4° Hubert, cité avec ses frères dans l'acte de donation de son père à Saint-Florent de Saumur, avant l'an 1000 ;

5° Eude, mentionné dans les deux chartes de fondation et de confirmation par le comte du Maine, du prieuré de Solesmes.

Les *Gesta Ambaziensium dominorum* (éd. Halphen et Poupardin, p. 76) nomment aussi une fille de Raoul II, Odeline, femme d'Hugue de Lavardin. Mais les récits de cette chronique, pour cette époque, sont fabuleux.

III

RAOUL III

Vers 1010-avant 1040.

Raoul III, fils de Raoul II et, croit-on, de Godeheult, céda à Geoffroy, son frère, le terrain nécessaire à la construction et à la dotation de Solesmes, vers 1010 ; fut témoin de 1012 à 1016, de la confirmation du prieuré de Tuffé à l'abbaye de Saint-Vincent, par le comte Hugue ; alla à Rome sous le pontificat de Benoit VIII (1012-1024 pour faire confirmer de nouveau la fondation d'Évron ; fut témoin avec l'évêque d'Angers de l'affranchissement de deux serfs à Marmoutiers (1022-1024). Lui ou son fils portèrent le nom de Roscelin, diminutif de Raoul. Raoul III mourut avant 1040.

On connaît le nom de sa femme, Hildegarde, qui paraît en 1012, avec ses deux fils et sa bru, Godeheult, à l'acte de confirmation par Richard II de Normandie du domaine de Longueville-sur-Mer à l'abbaye de Saint-Ouën de Rouen.

Les époux eurent deux fils :

1° Raoul, qui succéda à son père ;

2° Geoffroy, tige de la maison de Braitel. Il est connu comme fils et frère de Raoul, oncle du vicomte Hubert. Il porte presque toujours dans les nombreux actes où il paraît le titre de vicomte, ce qui l'a fait prendre comme un tuteur de son neveu Hubert, faussement, car il ne prend pas le titre de vicomte du Maine, mais seulement de vicomte, même dans des actes postérieurs à la mort de son neveu. Nous verrons le même usage suivi par les vicomtes de Montreveau, ses neveux. Geoffroy est le premier qui ait porté le nom de Beaumont.

Il épousa Hervise de Braitel, seule héritière d'Hugue de Braitel et d'Erma ; releva le nom de cette famille et eut plusieurs enfants : 1° Guillaume, nommé sans doute par son bisaïeul maternel ; 2° Hugue, qui portait le nom de son aïeul ; 3° Geoffroy, qui eut celui de son père. Eude, fils bâtard, est souvent mentionné au *Cartulaire de Saint-Vincent*.

Je ne suivrai pas plus loin cette branche de la famille qui porta un autre nom.

IV

RAOUL IV OU ROSCELIN

Avant 1040-1067.

Raoul IV ou Roscelin, fils de Raoul et d'Hildegarde, fidèle de Foulque Nerra, dit C. Port,

aurait conquis avec lui les Mauges ; se serait fortifié au Grand-Montreveau ; il aurait tenu encore pour le comte d'Anjou en 1065, si toutefois dans le second cas il ne s'agit pas de Raoul Payen, fils de Raoul IV. Il donna l'église de Saint-Rémi-en-Mauges à Saint-Serge, celle de Luché à Saint Aubin, approuva comme suzerain un grand nombre de donations d'autres églises : Noyen, Montreuil, Saint-Longis, Saint-Vincent, Joué, etc. En 1047, avec Raoul, son fils cadet, il souscrivit le don d'un serf à l'abbaye de Bourgueil. Mais son œuvre principale fut la fondation du prieuré de Vivoin en faveur de Marmoutier, vers 1060, tout près de son château de Beaumont. Ce voisinage et le titre de fondateur donnèrent l'occasion aux vicomtes de prendre dans le couvent des licences très incompatibles avec la vie monacale. Sur le point de mourir, Raoul, visité par les chanoines de Saint-Julien, par les moines et le prieur Tetbert, habile médecin, déclara n'avoir rien concédé à d'autres religieux de ce qu'il avait donné précédemment à Marmoutier et au prieuré de Vivoin. Il mourut en 1067.

Raoul IV avait épousé, longtemps avant 1045, Emma ou Emmeline, fille d'Étienne de Montreveau, nièce par sa mère d'Hubert de Vendôme, évêque d'Angers (1010-1047). Le prélat affectionnait sa nièce dont il parle en termes très tendres. Il s'intéressa aussi à son neveu par alliance et intervint dans ses actes. Quant à Emma, qui mourut en 1058, elle voulut être enterrée près de son oncle. Son nom se rencontre dans un grand nombre des chartes de son mari, surtout pour de pieuses libéralités prises sur sa dot.

De ce premier mariage Raoul IV eut deux fils :

1° Hubert, successeur de son père ;

2° Raoul, surnommé ordinairement Payen, parce qu'il avait été baptisé déjà grand, et qualifié vicomte de Montreveau. Ménage et ceux qui l'ont suivi, lui attribuent la plupart des actes de son neveu homonyme. Il est témoin avec sa mère du don de Cohémon au Ronceray, en 1047 ; avec son père, la même année, du don d'un serf à l'abbaye de Bourgueil et dans trois autres circonstances semblables. En 1062 et 1067 environ, on le cite aux Cartulaires du Ronceray (p. 54) et de Vivoin (p. 207), avec son frère Hubert. Il accorde à la Trinité de Vendôme la foire de la Purification, 1070 ; se désiste en faveur de Marmoutier des terres du Maz et de Moussay, 1071, avec sa femme confirme encore à l'abbaye de Vendôme tout ce qu'elle possède dans son fief, 1079 ; est le premier des témoins du comte Bouchard de Vendôme, bienfaiteur de la même abbaye. En 1095, il donne au chapitre d'Angers l'église de Saint-Nicolas construite dans son nouveau château et autorise Pierre, fils de Landry, à lui remettre les églises de Maulimar. En 1096, il se fit excommunier par le légat du pape pour la rétention de l'église de Mazé sur la Trinité de Vendôme.

Agathe de Vendôme, fille de Foulque l'Oison, femme de Raoul Payen, qu'on voit citée avec son mari dans dans une foule de circonstances, l'est encore à la date de sa mort pour la restitution de la terre des Ajeux à Saint-Serge. Elle vivait en 1106.

Raoul et Agathe de Vendôme eurent trois fils et une fille :

1° et 2° Raoul et Bouchard, qui vivaient en 1095 et ne sont plus cités depuis ;

3° Foulque, mentionné avec son père le 27 juin 1086 dans l'accord entre Lancey et Saint-Florent de Saumur, père de Roscelin, vicomte de Montreveau et mari de Pétronille de Beaupréau, fille d'Orric de Beaupréau ;

4° Thiphaine, qui fit profession au Ronceray, mais qui ne fut pas l'abbesse de ce nom.

Tous les autres descendants qu'on donne à Raoul Payen lui sont attribués à tort. Le P. Anselme le fait père de Roscelin de Beaumont qui eut guerre avec Geoffroy Plantagenet, vit son château brûlé, et n'est autre que le petit-fils d'Hubert, vicomte du Maine. D. Lobineau qui attribue à Roscelin un fils nommé Richard, marié par le roi d'Angleterre, Henri II, à une fille de Roland de Rieux, fait la même confusion avec de nouvelles erreurs.

Les deux filles de Raoul IV et d'Emmeline de Montreveau furent :

3° Haberge, mariée d'abord à Tesselin de Montreveau, son parent, puis à Guillaume II, dit *Talvas*, comte d'Alençon et de Bellême, et n'eut pas d'enfants ;

4° Godeheult, religieuse au Ronceray, dotée avant 1067 par son père, et vers 1100 par son frère, de Contigné et de la terre du Fay, vivait après 1104.

Le P. Anselme donne encore à Raoul : Bouchard, dont, dit-il, « on ne connaît que le nom », ce qui est encore trop ; et Geoffroy, qui n'est autre que l'auteur de la maison de Braitel. Il dit ce dernier époux d'Adelaïs que je ne connais pas, et père d'Herbert qui d'une femme nommée Tesseline aurait eu Guillaume, évêque d'Angers. Or nous verrons que l'évêque d'Angers était fils de Richard et de Lucie, de la branche aînée.

M. Le Provost, éditeur d'Orderic Vital, semble adopter l'opinion de N. Stapleton, son correspondant, qui voit dans un nommé Geoffroy Mancel un frère d'Hubert, vicomte du Maine (t. II, p. 102 ; t. IV, p. 104). Or Orderic Vital, à qui l'on prête cette opinion, ne dit pas cela. Veuf d'Emma de Montreveau, Raoul IV épousa Cana, d'origine anglaise, semble-t-il ; laquelle paraît depuis la fondation du prieuré de Vivoin, dans nombre d'actes de son mari, et qui lui survécut, car on la trouve avec le titre de vicomtesse, tenant sa cour de justice dont faisait partie son beau-fils, Hubert.

De ce second mariage, Raoul eut un fils :

5° Savary, témoin du don de l'église de Saint-Corneille par Jean de la Guierche, 1067-1080 ; et de nouveau dans une charte de l'Abbaye-aux-Dames, de Caen. Henri I^{er}, roi d'Angleterre, lui donne vers 1102-1105, pour ses services militaires, une terre qui avait appartenu aux religieuses d'Almenèche. Jamais on ne le trouve cité avec ses frères, mais il fit souche en Angleterre. Il y eut trois fils : 1° et 2° Raoul et Savary, morts sans enfants ; et 3° Goldwin, père de Francus, resté seul héritier. Le roi Richard, par une charte datée de Gorrion, le 31 mars 1190, confirma à Francus la possession de plusieurs terres de Normandie, telles que les possédait Savary, fils de Savary, son oncle, et aussi Midhurst et d'autres biens en Angleterre (Aug. Le Provost, *Ord. Vitalis*, t. III, p. 360).

V

HUBERT

1067-avant le 24 mai 1095.

Hubert, fils de Raoul IV et d'Emma de Montreveau, devait sans doute son nom à Hubert, évêque d'Angers, son grand-oncle, que nous avons vu si dévoué aux intérêts de sa nièce. On le nomme tour à tour vicomte de Sainte-Suzanne, du Lude, du Maine, des Manceaux, du Mans. Pendant la vie de Cana, seconde femme de son père, il se dit son fils, et la qualifie toujours vicomtesse ; il est juge de sa cour.

Attaché à la cause du comte d'Anjou et du Maine, il joua un grand rôle dans la lutte de ses suzerains contre Guillaume le Conquérant. Vers 1063, écrit Orderic Vital, il occupait le Mans contre les Normands. Dix ans plus tard, lors d'une nouvelle invasion, il est obligé de se soumettre, abandonnant au vainqueur ses châteaux de Fresnay et de Beaumont, et de le suivre ; mais c'est pour préparer sa revanche. Il construit ou occupe alors son château de Sainte-Suzanne, situé sur un mamelon inabordable, le munit du donjon qui a résisté à tant d'ennemis, aux éléments et au temps ; s'y enferme et de là inquiète jusqu'au Mans les partisans de Guillaume.

Le roi d'Angleterre, obligé de tenir compte de cet adversaire audacieux, vient l'attaquer avec ses meilleurs chevaliers, ne peut emporter la place de vive force, et pendant qu'il court à d'autres entreprises, laisse une forte garnison dans son camp de Beugy, dont la double enceinte se voit toujours en face de la ville, pour en affamer les défenseurs.

Ceux-ci ne se tinrent pas enfermés dans leurs murs ; ils sortirent souvent pour faire tête aux assiégeants. C'étaient des guerriers de grande valeur, venus d'Aquitaine, de Bourgogne et des autres provinces pour faire des prouesses à l'exemple et sous les yeux

du vicomte dont le courage était connu au loin. Les Normands perdaient leurs meilleurs soldats ; un enfant, caché dans les vignes, tua d'une flèche un des plus braves ; et quand d'autres plus nombreux vinrent les secourir, ils ne remportèrent pour butin, dit le chroniqueur, que les traits des assiégés dans leurs blessures. Le siège dura près de trois ans. Le Conquérant comprit que la paix lui valait mieux que la guerre avec un tel adversaire, il en accepta les propositions et depuis lors Hubert lui resta fidèle. Ce traité, donné comme date d'un autre événement, eut lieu du 23 mai 1085 au 21 avril 1086.

Nous trouvons depuis Hubert, avec Robert le Bourguignon, son oncle, qui menace de raser le château du Lude, déjà pourtant bien de famille, 1090.

Du vivant même de son père, il avait confirmé avec lui aux abbayes les legs de ses ancêtres. Il renouvela ces actes quand il eut la charge de vicomte envers Saint-Vincent, Saint-Aubin, Marmoutier, spécialement au Lude. En raison sans doute de son titre vicomtal, il assista à une donation de l'église et du presbytère de Bazougers à Saint-Vincent.

Il mourut avant le 24 mai 1095, d'après M. Rob. Latouche.

Le vicomte Hubert avait épousé, le 6 décembre 1067, Ermengarde², fille de Guillaume, comte de Nevers, et d'Ermengarde de Tonnerre. Cette dame est citée avec son mari, particulièrement dans la confirmation à Saint-Aubin de la chapelle de Saint-Aubin du Lude, vers 1090, et dans la donation de Saint-Flaceau à l'abbaye de Saint-Vincent. Avec sa fille Godeheult, la future abbesse d'Étival, elle fréquentait les couvents. Un jour de Pâques, étant venue à Cellières, elle donna au prieur, Henri de Champeaux, droit de chasse dans sa forêt ; plus tard, aux fêtes de Noël, elle concéda au prieur de Cheffes, Geoffroy de Nantes, droit d'usage dans ses bois. On trouve, à la date du 28 décembre 1135, une vicomtesse Ermengarde, femme de Gautier Hait, vicomte de Mollan, que dom Guilloreau suppose être la vicomtesse du Maine, remariée si tard, et vivant encore âgée de 90 ans au moins. Cela paraît peu vraisemblable et demanderait des preuves.

Hubert avait eu cinq enfants :

1° Raoul, fils aîné.

2° Herbert ou Hubert, cité avec ses frères et sa mère en 1090, et de nouveau en 1095 et dans d'autres circonstances moins précises.

3° Guillaume, mentionné aussi deux fois.

4° Denis, qui ne paraît que dans une seule circonstance.

5° Godeheult, qui visitait avec sa mère les bénédictins, qui chantait au prieuré de Cheffes avec un des moines le verset alléluïatique, ne fut point, comme on l'a dit, professe au Ronceray. Les deux chartes où il est question d'une religieuse de ce nom s'appliquent à sa grand'tante, l'une pour sa profession avant 1067, l'autre à la fin de sa carrière après 1104. Quand Raoul V fonda, à la prière de saint Alleaume, l'abbaye d'Étival, il y appela sa sœur comme abbesse en 1109. Son nom se perd alors dans l'obscurité d'un ordre naissant et encore très modeste.

VI

RAOUL V

Avant 1096-vers 1131.

Raoul V, fils d'Hubert et d'Ermengarde, dit aussi Roscelin, vicomte de Fresnay, 1096, de Sainte-Suzanne et du Lude, 1100, de Beaumont, 1109, ne prend plus jamais le titre de vicomte du Maine qui semble avoir disparu. Du vivant de son père, il confirme à Saint-

² Odolant Desnos dit à tort qu'Hubert épousa, vers 1086, Godehilde.

Martin de Séez des exemptions de coutumes, 1087 ; souscrit une charte de Robert Courteheuse en faveur du Mont-Saint-Michel, 1088 ; assiste à la translation des reliques de saint Julien dans la cathédrale du Mans reconstruite, 17 octobre 1093 ; enfin, à la mort de son père, au mois de mai 1095, il renouvelle aux religieux de Saint-Vincent tous les privilèges accordés précédemment par ses ancêtres.

C'est lui, et non son oncle, Raoul Payen, vicomte de Montreveau, qui, d'abord partisan d'Élie de la Flèche dans le conflit avec les Normands, se réconcilia, en 1098, avec Guillaume le Roux. L'armée du duc, raconte Orderic Vital, était venue d'Alençon à Fresnay, et s'était battue avec la garnison ; mais Raoul accourut, fit entendre au roi qu'il devait aller d'abord au Mans s'accorder avec l'évêque et le Conseil des grands, *senatorum*. — C'est là, dit-il, que l'on s'occupe quotidiennement et en commun des affaires publiques, et qu'on les règle avec sagesse, *ibi quotidie communis de statu reipublicæ tractatus et providentia fit* ; phrase qui semble bien donner la physionomie de cette commune mancelle inaugurée vers 1070 : *conspiratio quam communionem vocabant* (*Actus*, p. 378). Ce que décidera ce conseil, dit Raoul, nous le ferons ; mais il ne serait pas honorable pour nous de nous rendre les premiers sans combat : les petits serfs de la maison obéissent et ne commandent pas. — Guillaume le Roux goûta ce raisonnement, gagna Le Mans où le rejoignirent : Geoffroy de Mayenne, Robert le Bourguignon et tous les grands de la province qui firent leur paix avec le roi, lui remettant leurs places. Raoul de Beaumont les imita.

Sa fondation principale fut celle de l'abbaye d'Étival en Charnie, consommée en 1109 en faveur de saint Alleaume pour les religieuses qu'il dirigeait et qu'il voulut confier à d'autres mains avant de mourir. Le vicomte de Beaumont appela sa sœur Godeheult à la tête du couvent. Il favorisa aussi les autres abbayes mancelles. Vers 1112, il partit pour Jérusalem, en rapporta plusieurs reliquaires, un entre autres contenant une portion de la Vraie Croix que lui remit, pour l'église de Saint-Julien, un clerc du Mans, nommé Adam, alors chanoine du Saint-Sépulcre. L'évêque Hildebert reçut ce présent le mardi de pâques 1116.

Le dernier acte de Raoul est en faveur du prieuré du Pont-Neuf, près de Beaumont, daté du 20 janvier 1131.

Il avait épousé, en 1095, une fille de Guy II de Laval, dont aucun document ne révèle le nom et cette alliance valut à un des successeurs de Raoul l'avantage de jouir du bail de la baronnie de Laval, en 1211. Le jour de son mariage, il ratifia la donation des églises de Juillé et du Ham à l'abbaye de Saint-Vincent.

Il eut trois fils :

1° Roscelin, « le premier », qui succéda à son père.

2° Raoul, « le second », mentionné en 1112 et 1156.

3° Gervais, « le troisième », nommé seulement une fois avec ses frères, en 1112.

On remarquera qu'ailleurs les noms Raoul et Roscelin sont pris indifféremment l'un pour l'autre, tandis qu'ici ils désignent deux frères. Je note encore à ce sujet que le moine Paul, compilateur (en 1073) du *Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, rencontrant un homme nommé tantôt Radulphus, tantôt Roscellinus, trouva cette explication : « C'est peut-être, dit-il, qu'il avait deux noms, *quia binomius fuit* ». Il ne connaissait donc pas la synonymie des deux noms.

VII

ROSCELIN

Avant 1145-vers 1176.

Roscelin de Beaumont, dit, en 1112, fils aîné de Raoul V et de N. de Laval, prend le titre

de vicomte de Beaumont et de Sainte-Suzanne. Henri I^{er}, roi d'Angleterre, qui lui donna une de ses filles naturelles et dont il prit les intérêts, le traita toujours avec bienveillance. Il réprimanda sévèrement Geoffroy Plantagenet, son gendre, qui, au cours de la guerre, avait saccagé le château de Beaumont. En 1145, il est le premier des témoins laïcs de la fondation de l'abbaye de Perseigne ; il est qualifié *vir valde venerandus* par les moines de Saint-Aubin auxquels il donne un moulin sur l'étang de Rioi, au Lude, 1156, et un pré au-dessus du moulin d'Épaillard, à Fresnay, avant 1173. Sa femme et lui donnent à Cluny l'église de Pont-Neuf-sur-Sarthe pour fonder un prieuré, 1173. Avec son fils, sa femme et sa bru, il est cité dans une charte de Saint-André-de-Goffern. Enfin il accorde à Perseigne toute franchise en ses terres et approuve, avec sa femme, la donation d'un bourgeois nommé Réchin, de la Ferté, à l'abbaye de Saint-Aubin. Il mourut probablement avant 1178.

Roscelin fut marié deux fois.

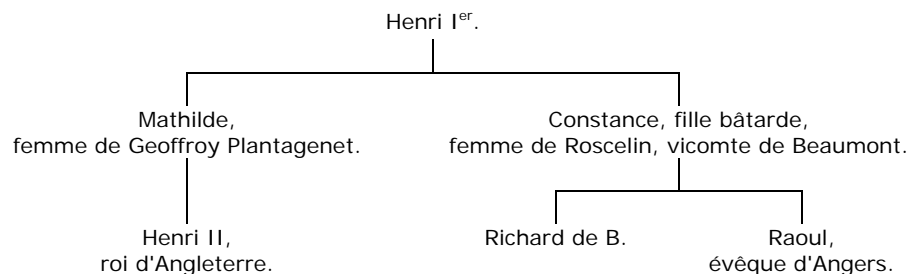
1° D'abord et plusieurs années, je crois, avant 1145, il épousa une fille du seigneur de Crépon, près Caen, d'où Odeline de Beaumont, dame de Crépon, femme de Richer III de Laigle, mort en 1178. Odolant Desnos, à qui j'emprunte ces renseignements, les tire lui-même d'une charte de l'abbaye de Tironneau, et de l'épithaphe d'Odeline de Laigle, à l'abbaye de la Chaise-Dieu, d'après une communication d'une abbesse qu'il cite. On y voit qu'Odeline est qualifiée fille du vicomte de Sainte-Suzanne, et qu'elle donna à l'abbaye un muid de froment pour son anniversaire. Elle mourut après une union très courte.

2° En secondes noces, Roscelin épousa, vers 1145, la cinquième des huit bâtardes d'Henri I^{er}, roi d'Angleterre, nommée Constance, plusieurs fois citée dans les actes de son mari et qui lui donna trois fils et une fille :

1° Richard était l'aîné.

2° Raoul, évêque d'Angers, a été particulièrement méconnu par ses biographes. Le P. Anselme le dit fils de Raoul qui est son grand-père. Ménage sait qu'il est fils de Roscelin et de Constance, bâtarde d'Henri I^{er} d'Angleterre, mais le croit de la branche cadette de Montreveau. Le *Gallia Christiana* le donne comme fils de Richard, qui était son frère, et de Constance, femme de Roscelin.

Ces erreurs proviennent de ce que la généalogie des vicomtes de Beaumont n'a jamais été étudiée sérieusement et aussi de ce que notre prélat n'est jamais nommé parmi les enfants de Roscelin, de sorte que, ne trouvant point de Raoul à ce degré généalogique et en voyant un au contraire au degré précédent, on pouvait, en forçant un peu les chiffres, croire que l'évêque d'Angers était le frère et non le fils de Roscelin. Mais le moine Robert de Torigny supplée au silence des chartes contemporaines. Il nous apprend, en effet, qu'Henri II fit pourvoir de l'évêché d'Angers « son cousin-germain Raoul de Beaumont », et cette parenté se justifie par le tableau suivant :



Les rois d'Angleterre affectèrent toujours de mettre en évidence cette parenté pour s'attacher les vicomtes de Beaumont, et fortifièrent ces liens par de nombreuses faveurs, entre autres par la provision de l'évêché d'Angers dont ils gratifièrent deux des fils des vicomtes.

C'est en 1177 que Raoul monta sur le siège épiscopal. Ce choix et le cousinage dont le

roi d'Angleterre honorait le prélat n'étaient pas désintéressés. Aussi lui fait-il rappeler, en 1183, que les nobles d'Anjou et lui-même ne devaient pas se détacher de son parti ; qu'en même temps que roi d'Angleterre, il est comte d'Anjou et du Maine. De fait, Raoul se souvint toujours du sang qui coulait dans ses veines. En 1190, il était à Domfront avec Richard Cœur-de-Lion ; en 1196, il l'accompagnait encore.

Comme évêque, il assista au Concile de Latran, 1179, à celui de Tours, 1188 ; il était en procès contre les moines de Saint-Aubin, 1180 ; tranchait la question de l'élection des chapelains de l'Aumônerie d'Angers entre Étienne, sénéchal d'Anjou, et les religieuses du Ronceray, 1183, et un litige entre Saint-Vincent et Geoffroy, fils de Girard, 1184 ; il attestait l'exemption de péage accordée par Robert de Sablé aux moines de Bellebranche, et, délégué du pape avec l'archevêque de Tours et l'abbé de Saint-Florent, examinait le procès d'un archidiacre accusé d'assassinat. Dans les dernières années de son épiscopat et de sa vie, Raoul obtenait encore, pour l'abbaye de la Mélinais, la chapelle richement dotée de la Jaillette, 1194, concédait à Saint-Nicolas de Craon le patronage de deux églises et bénissait le cimetière de l'Aumônerie Saint-Jean.

Il mourut le 11 avril 1197 et fut enterré dans sa cathédrale, dans la chapelle de Saint-Ceneré, sous un tombeau de marbre noir. Sa crosse, qu'on y a retrouvée, est au musée d'Angers. M. Port, qui nous apprend ces détails, ajoute que son écu portait *un lion ravissant d'or, armé et lampassé de gueules*. Ce monument ne fut donc érigé que longtemps après la mort du prélat, quand Agnès, sa petite-nièce, qui avait épousé Louis de Brienne, titulaire de ce blason, eut hérité de tous ses frères.

3° Guillaume, cité en 1156.

4° Constance, dite sœur de Richard avant 1194. C'est elle que M. Depoin cite, d'après le *Cartulaire de Saint-André-de-Goffern*, comme femme d'Hugue de Silly, et non de Sillé ; elle eut aussi un fils nommé Hugue comme son père.

Quelques généalogistes disent que Godeheult, femme d'Hugue de Lille (1138-1168), serait issue de Roscelin de Beaumont et de Constance ; cela est impossible.

Geoffroy de Beaumont, premier des témoins de Geoffroy du Perche, 1191-1202, dans la promesse qu'il fait aux chanoines du Mans de défendre leurs sujets (*Lib. Albus*, p. 14), ne doit pas être de la famille des comtes du Maine.

VIII

RICHARD I^{ER}

Vers 1176- † 1196.

M. Depoin, dans son étude sur les vicomtes de Beaumont, attribue à Richard, vicomte de Beaumont, fils de Roscelin et de Constance, une libéralité en faveur de Robert, abbé de Saint-Vincent, antérieure à la fin de 1176, un second acte de 1177 ; j'en connais un du roi Henri II pour l'hôpital d'Angers dont il est témoin, ainsi que de celui du même roi en faveur des Bonshommes d'Angers où il intervient en 1188. Richard fonde, en 1190, l'anniversaire de ses parents, Roscelin de Beaumont et Constance d'Angleterre, à Saint-Etienne de Caen ; atteste les dons de Robert III d'Alençon à l'abbaye de Perseigne le 7 mai 1191, et le dixième jour des coutumes de la châtellenie de Fresnay et de ce que Constance, sa sœur, y possédait, en 1194. Il ne vécut pas au delà de 1196.

Luce ou Lucie, sa femme, épousée après 1170, que Ménage et le Père Anselme donnent pour première épouse à son fils Raoul, est désignée par le généalogiste de Quatrebarbes sous le nom de Luce de Quelaines, dame du dit lieu, d'Azé, de Ruillé, d'Entrammes et du Franc-Alleu de Villiers. Il ajoute qu'elle était issue par représentation de degrés de Rivalon de Quelaines, qui donna, en 1087, la moitié de l'église de Quelaines et la tierce partie des dîmes à dom Girard, abbé de Saint-Aubin, du consentement de Geoffroy et de Langan, ses frères. Tout cela est chimérique. Les terres attribuées à Luce sont celles de

Thibault de Mathefelon, son second mari. Le véritable nom de Luce, femme de Richard, est Luce de Laigle, *Lucia de Aquila*, ou *Aquilana*, qu'une dérivation forcée a fait traduire par *Quelaines*. Luce était, en effet, fille de Richer II, baron de Laigle, et de Béatrix. Richard était de la sorte doublement beau-frère de Richer III, qui avait épousé Odeline de Beaumont, fille de Roscelin de Beaumont et de N. de Crépon. Luce épousa en secondes noces, avant 1205, Thibault de Mathefelon, dont elle n'eut pas d'enfants ; demanda à être inhumée à Chalocé dont les Mathefelon étaient les bienfaiteurs ; fit un don à l'abbaye de la Trappe, avec le titre de vicomtesse de Sainte-Suzanne en 1208, et mourut, avant 1247, dame de Loiron³. Les Chartreux du Parc d'Orques, où elle avait fondé le luminaire de la Nativité de la Sainte Vierge sur la voirie de Loué, célébraient son anniversaire.

Il y eut, de l'union de Richard et de Luce, au moins sept enfants.

1° Raoul, qui succéda à son père.

2° Richard, mort en 1202, et même avant son père, qui, d'après une charte de Marmoutier, citée par D. Villevieille, aurait projeté la fondation de son anniversaire, et qui en laissa l'accomplissement à son fils. Odolant Desnos dit qu'il fut inhumé à Marmoutier en 1194. Il faut donc regarder comme apocryphes deux lettres de Jean-sans-Terre publiées par Ménage, « d'après une copie prise à la Tour de Londres par M. Esnault », datées de l'an IV de son règne (1203), qui accepte Richard à son service, et proteste n'avoir jamais ni mal pensé ni médité de lui comme on avait voulu le lui faire croire.

3° Geoffroy, qui, sur le point de partir pour Jérusalem, fit un don à l'abbaye de Tiron en 1241.

4° Guillaume, évêque d'Angers, est né en 1177, l'année même où son oncle Raoul montait sur le même siège. Ménage, et ceux qui l'ont suivi, le font fils d'Herbert, de la branche de Montreveau. M. G. Dubois, dans son étude sur Guillaume des Roches, s'était bien aperçu de cette erreur, mais sans pousser plus loin ses investigations qui le détournèrent de son sujet. L'enfant fut élevé sous les yeux du prélat et profita de ses leçons.

La famille de Beaumont restait toujours attachée aux intérêts des rois d'Angleterre, ses alliés par le sang et qui cherchaient par tous les moyens à la gagner de plus en plus. Guillaume de Chemillé, évêque d'Angers, démissionna en 1200. Jean-sans-Terre, déjà en lutte avec Philippe-Auguste, se hâta d'écrire au chapitre que, ne pouvant assister en personne à l'élection du successeur, il leur envoyait Guillaume des Roches et Guérin de Glapion, sénéchaux d'Anjou et du Maine, pour l'informer de ses intentions, qui concernaient certainement l'élection de Guillaume de Beaumont. Les chanoines n'obéirent point à cette injonction et gagnèrent du temps. Raoul de Beaumont, qui n'était point sénéchal d'Anjou, comme le croit Célestin Port, alla néanmoins à Rome cautionné d'argent par le roi pour avancer les affaires de l'élection. A son retour, il fut adjoint à Guillaume des Roches et à Guérin de Glapion pour transmettre au chapitre les intentions du roi. « Croyez, disait le souverain, ce qu'ils vous diront, et faites-le dans votre intérêt. » Guillaume fut élu en juillet 1202, et consacré le 23 septembre 1203. Il avait vingt-cinq ans. Il s'occupa, pendant trente-huit ans, de l'administration de son diocèse et ne fut pas sans influence dans les affaires de l'État. On peut le compter parmi les bons auxiliaires de saint Louis.

Il contribua beaucoup à organiser l'aumônerie d'Angers, réglant en particulier ce qui concernait l'élection des prieurs, s'intéressa à l'abbaye de la Mélinais à laquelle il procura le bénéfice de la Chapelle-Louet, favorisa aussi Bellebranche, Chaloché, les Bonshommes de Montguyon, auxquels il unit la Primaudière, la Roë à laquelle il donna la paroisse d'Aubigné. Il assista au concile de Château-Gontier, qui n'est pas indiqué par Maan, présida à la sépulture de Guillaume des Roches, en 1222, fit hommage à Philippe-

³ V. la Généalogie de Mathefelon.

Auguste pour le temporel de son évêché, sous la réserve que si le comté était jamais aliéné par la couronne l'hommage ne serait pas dû au comte (C. Port dit précisément le contraire), novembre 1223. Il unit des églises paroissiales à l'archidiaconné d'Outre-Maine, aux archiprêtres et doyennés ruraux, 1224 ; obtint de saint Louis 900 livres en réparation des dommages causés aux domaines de l'évêché par les nouvelles fortifications de la ville et du château d'Angers, 1232 ; fit un concordat avec Macé de Romfort pour les cens à percevoir au faubourg et dans la rue de Romfort ; accorda au chapitre une partie du palais épiscopal pour y construire la chapelle Saint-Michel, 1236 ; et rédigea une ordonnance qui peut être regardée comme le premier rudiment des statuts synodaux du diocèse.

Il consacra un grand nombre d'églises, parmi lesquelles on connaît : Saint-Pierre d'Angers, la Boissière, Saint-Nicolas de Craon, Chaloché, Villeneuve, le chœur de Saint Maurice. Notons enfin qu'il introduisit dans l'Anjou : les Templiers, les Franciscains, les Dominicains, imitant en cela Raoul, son oncle, qui avait procuré l'établissement des religieux de Grandmont et des Frères de l'aumônerie, et complétant son œuvre. On trouvera au *Catalogue d'actes* un grand nombre de documents de ce digne prélat.

Frappé de paralysie en 1236, Guillaume fut inhumé le 2 septembre 1240. Sa tombe était décorée de sa statue en cuivre avec les vers suivants, à doubles rimes, qui font son éloge et donnent la date de son décès et les années de son pontificat :

*Bellimontensis Guillelmus et Andegavensis
Præsul in hac tumba tumulalur, vera columba,
Cujus erat pietas sibi nescia ponere metas.
Si numeres numeris quater X cum mille ducentis,
Scire obitum poteris tumulo presente jacentis,
Si septem lustris annum des ter replicatum,
Tot pater illustris hunc rexit pontificatum,
Quem cum viceno quintoque ceperat anno.
Lux cleri, præclare pater, qui per tua saecla
Noster eras Moyses, nunc modicus cinis es,
Ore colende satis in tempore posteritatis ;
Qui nundum natis exemplar eris pietatis.
O decus Ecclesiae, veteri conformis Heliæ,
Prætendens specie mentis aroma piæ,
Andegavis, plora mortem pastoris et ora
Ut locus aptus ei detur in aula Dei,
Urbs desolata, pio Pastore viduata,
Guillelmi fata doleas nimis accelerata,
Dat se divinis per lustra quater duo rebus
Sublati binis annis tredecimque diebus.*

Le martyrologe du chapitre fait aussi son éloge.

C. Port répète ici ce qu'il a dit au sujet des armes de Raoul de Beaumont, c'est-à-dire qu'elles étaient *au lion ravissant* ou « des vicomtes de Beaumont d'Anjou depuis le mariage du neveu de saint Louis avec l'héritière de Beaumont le Vicomte. » Mais Guillaume de Beaumont n'était point de Beaumont-Brienne, il ne peut avoir ces armes que parce que son tombeau ne fut érigé qu'assez longtemps après sa mort.

5° Ermengarde fut promise à Guillaume, roi d'Écosse, par Henri II, comme sa cousine, fille de Richard, vicomte de Beaumont, petit-fils d'Henri I^{er}, leur aïeul commun. Pour consommer cette union, Richard et sa femme conduisirent Ermengarde en Angleterre. Henri II avait mandé à Woodstock Baudouin, évêque de Cantorbéry, qui unit les fiancés dans la chapelle royale le 5 septembre 1186. Ermengarde eut en douaire le château d'Édimbourg, 200 marcs de revenu et cinquante chevaliers feudataires, lit-on dans *l'Histoire d'Henri II* par le moine Benoît. On sait que le roi Guillaume dit le Lion, fils du grand Malcolm, soutint longtemps la lutte contre son protecteur trop entreprenant, Henri d'Angleterre, mais qu'il fut vaincu à la fin.

6° Constance épousa N. de Toëni⁴, de l'illustre famille normande de ce nom, dont une

⁴ Ne serait-ce pas Roger de Toëni, l'un des seigneurs à qui Jean-sans-Terre demanda des gages de fidélité le 29 mars 1202 ?

héritière, Berthe de Toëni, sœur de Robert, était devenue la femme de Guy I^{er} de Laval. Le roi Jean-sans-Terre lui donna Ailerichécote en Devonshire, autrefois accordée par Henri I^{er} à Constance, sa fille naturelle, quand elle épousa Roscelin, vicomte de Beaumont. Elle porta aussi le nom de dame de Conches, terre appartenant à son mari et qu'elle eut en douaire. Constance mourut avant la fin de l'année 1234. Marguerite de Sablé donna cette année-là « au chapelain de la dame de Conches en l'abbaye d'Étival, XXV sols sur son péage de la Suze. »

N. de Toëni et Constance eurent une fille nommée Marguerite, par la dame de Sablé probablement, qui épousa le comte de Fiff, d'une puissante famille d'Écosse, mais dont on ne connaît que le nom et les armes : *palé de 6 pièces à la bande brochante*. Veuve en 1235, la comtesse de Fiff fonda l'année suivante le prieuré de la Chartreuse de N.-D. du Parc-en-Charnie, dans un terrain que lui avait donné Raoul de Beaumont, son oncle. Elle y ajouta d'autres revenus, les droits de segrairie et de forêtierie de la Charnie acquis des titulaires de ces charges. Elle vivait encore en 1246, protectrice de l'abbaye du Perray-Neuf. Son obit au Ronceray et à la Chartreuse du Parc est indiqué au 17 janvier ; la cathédrale d'Angers le mentionne au 16 du même mois.

7° Pétronille ou Perronnelle, mariée vers 1180 avec Alain d'Avaugour, fils d'Henri, comte de Penthièvre, et de Mahaut de Vendôme, né en 1154, comte de Tréguier et de Penthièvre, de Goëlle, de Guingamp et d'Avaugour, assista en 1183 à l'assemblée dite l'*Assise du Comte Geoffroy* ; fut de ceux qui s'opposèrent, en 1189, aux prétentions du roi Richard sur la tutelle du jeune Arthur, son neveu ; fonda en 1202 l'abbaye de Beauport pour lui, son père et sa mère et Pétronille, sa femme. Il mourut le 29 décembre 1212 d'après dom Lobineau. Il eut pour fils aîné Henri d'Avaugour, marié à Marguerite de Mayenne, fille de Juhel II, baron de Mayenne (v. la *Généalogie de Mayenne*).

IX

RAOUL VI

1196-1237.

Raoul VI, fils de Richard et de Lucie de Laigle, dit encore vicomte de Sainte-Suzanne et de Beaumont, avait remplacé son père en 1197, puisqu'il prend expressément ce titre dans un échange entre Étival et Robert de Chemillé. Il favorisa d'abord Arthur, fils de Geoffroy, duc de Bretagne, contre Jean-sans-Terre, son oncle, comme les autres seigneurs manceaux, puis ainsi que le plus grand nombre fit sa paix avec le roi d'Angleterre, cautionna près de lui Juhel de Mayenne au mois d'octobre 1201 ; eut une lettre du roi l'assurant qu'il le recevait pour son homme lige, qu'il n'avait jamais ni mal pensé ni mal parlé de lui, et que s'il lui avait fait quelque tort, il s'engageait à le réparer à l'estimation du comte de Lancastre, de Pierre de Préaux et de Guérin de Glapion (Rimer, *Acta publica*, t. I, p. 4, 13, 42). Raoul lui-même prie le même jour le roi de ne pas croire ceux qui l'auraient desservi près de lui et d'agréer ses services.

Mais bientôt les choses changent de face. Arthur et Philippe-Auguste, son allié, recommencent la lutte contre le roi Jean, assurent la possession de Domfront et du Passais normand à Raoul de Beaumont, qui dès lors et surtout après le meurtre d'Arthur par son oncle, reste toujours l'allié du roi de France, mais se tenant autant que possible à l'écart des luttes et des guerres. M. A. B. de Broussillon dit que cette fidélité lui valut le bail du jeune Guyonnet de Laval, préférablement à Guy de Thouars, beau-frère de Guy VI. Si le bail fut constitué aussitôt après la mort de Guyonnet en 1201, il faudrait l'attribuer à l'initiative de Jean-sans-Terre, plutôt qu'à Philippe-Auguste, qui n'aurait fait que de le maintenir. Raoul le garda en tous cas jusqu'à la majorité d'Emma de Laval, sœur de Guyonnet (*Maison de Laval*, t. I, p. 55), et conduisit encore l'ost de Laval à la bataille de Bouvines, 1214. Dans cette circonstance, il avait renouvelé les dons de sa famille aux abbayes de la Couture, d'Étival et d'Évron. Le *Cartulaire de Perseigne* le nomme par erreur Richard dans deux actes de Robert d'Alençon, 1214-1215.

A l'époque de la conquête de la Normandie par Philippe-Auguste, le vicomte du Maine remit entre ses mains Domfront, et le roi en disposa à plusieurs reprises en faveur de ses partisans. Raoul en fit hommage au roi en 1210, ainsi que de toutes ses autres terres. En 1216, il renouvela au roi ses serments de fidélité et lui donna son fils Richard en otage, promettant de lui faire ouvrir ses places sans doute quand il partit pour la conquête de l'Angleterre avec le prince Louis. Cette expédition, blâmée par le pape, attira sur lui l'excommunication. Il rentra en France malade ; se fit absoudre, fit vœu en cas de guérison de partir pour la Terre-Sainte, s'embarqua effectivement avec les Allemands et les Tchèques, avec Raoul, fils du comte de Chester, le comte de Nevers, Olivier, fils du roi d'Angleterre, les comtes de la Marche et de Bar, fut au siège de Damiette et tomba aux mains des Infidèles en 1219.

Raoul rentré en France, vers 1222-1223, confirma ses aumônes. Sur le point de partir avec Louis VIII contre les Albigeois, il fit racheter pour 300 livres par le prieur de Vivoin la servitude d'un séjour annuel au prieuré pour ses saignées ; et celle plus dispendieuse « des munitions » où lui, ses chevaliers et leurs femmes venaient prendre leurs ébats dans l'établissement, trois fois par jour pendant trois jours. C'était en 1226. La même année, il hérita pour une part, sans doute du chef de sa mère, de Guillaume du Perche, évêque de Châlons, dernier représentant de la famille de Rotrou ; assista comme arbitre à l'hommage rendu au roi par Jeanne des Roches, dame de Craon, pour la sénéchaussée d'Anjou, 1227 ; fut de ceux qui déclarèrent la déchéance de Pierre Mauclerc. En 1231, on le voit parmi ceux qui se plaignirent au pape des empiètements des prélats sur la juridiction séculière.

Ses pieuses libéralités sont innombrables. Du consentement de Lucie, sa mère, il donne à Saint-Aubin d'Angers la chapelle de Raillou, pour le salut de Richard, son père. On le voit réaliser le projet de fondation d'un anniversaire pour Richard, son frère aîné, et conclure avec le chapitre du Mans une affaire que les guerres du temps l'avaient empêché d'exécuter : l'échange contre une rente de 110 sols du château du Bourg-l'Évêque, dit Bourg-le-Roi depuis que son père le tenait d'Henri II et de Richard Cœur-de-Lion. Il remet au prieuré de Vivoin l'obligation de fournir un homme pour porter sa marmite quand il allait en guerre, 1205 ; au prieuré de Torcé le droit de past, 1212 ; au prieuré des Cartes le droit de se faire héberger avec chiens et chevaux. A l'occasion du centenaire de la fondation d'Étival par son aïeul, il fonda son anniversaire à l'abbaye, 1209. Bilard attribue à tort cet acte à Richard de Beaumont.

Guillaume, évêque d'Angers, toujours sous l'influence anglaise, exhortait son frère, au nom de la noblesse de sa race, à respecter les legs du roi Richard en faveur de l'abbaye de Mélinais, *si vultis vestram nobilitatem et honorem ab infamia evitare* (après 1209). Il n'y manqua pas, malgré son attachement à la cause française.

Nous voyons Raoul donner à l'abbaye fondée par les rois d'Angleterre⁵, ses droits sur le Loir, de Polers au Port-Chevache ; à l'abbaye d'Évron, une rente sur Sainte-Suzanne ; à l'abbaye de la Couture, de nouveaux avantages à Loué ; à Étival 10 livres de rente sur Sainte-Suzanne et Beaumont. Dans les dernières années de sa vie, il contribua efficacement à la fondation des Chartreux du Parc d'Orques, puisqu'il donna à cet effet à sa nièce, la comtesse de Fiff, un canton de la Charnie, et fit confirmer par saint Louis la création de cette maison, 1235, 1236. Il favorisa les Frères Mineurs du Mans, approuva la vente par les Cisterciens de Bellebranche aux Chartreux du Parc du lieu de la Sauvagerie donné par lui. L'année de sa mort, il gratifia Hugue de Juillé du droit de justice dans tous ses fiefs. Il mourut le 11 août (1237), d'après l'obituaire des Chartreux, et fut enterré à Étival. Dom Villevieille lui attribue des actes passés en 1238. Lucie, qui est sa mère, est donnée pour sa femme par le P. Anselme.

Raoul eut pour femme Agnès, dont le nom de famille n'est indiqué nulle part, mais qui

⁵ Corvaisier (*Hist. des Evêques du Mans*, p. 557) affirme que l'abbaye de Mélinais fut même fondée par un vicomte de Beaumont en expiation d'un meurtre, sur l'ordre de Foulque de Mathefelon, évêque d'Angers (1323-1355), et Odolant-Desnos précise plus malheureusement encore en disant que ce vicomte de Beaumont était notre Raoul VI.

figure souvent dans les actes de son mari. Elle vivait en 1226. Odolant-Desnos suppose que c'est de son chef que Raoul de Beaumont posséda la seigneurie de la Flèche. Il est le premier de sa famille, en tous cas, qui en porta le titre, et comme le roi d'Angleterre possédait précédemment la Flèche, on peut croire que c'est d'eux qu'il obtint cet apanage. Dans ces conditions, la supposition la plus vraisemblable est qu'un mariage semblable à celui de Roscelin son aïeul peut lui avoir procuré cet avantage.

Agnès serait donc une fille naturelle de l'un des trois derniers rois d'Angleterre, Henri II, Richard ou Jean, comme la fiancée de Roscelin était la fille d'Henri I^{er}. Une charte certainement mal datée, publiée par Bilard, suppose que la Flèche appartenait à un roi nommé Henri en 1202, ce qui est impossible, car Henri II meurt en 1189, et Henri III ne monta sur le trône qu'en 1236.

Les enfants de Raoul et d'Agnès furent :

1° Richard, qui succéda à son père ;

2° Raoul qui mourut jeune, mais qui vivait en 1218, d'après un acte de la Couture (p. 409) et peut-être plus tard ;

3° Guillaume, qualifié chevalier en 1236, ratifiant le don de Raoul, son frère au Parc d'Orques, et un autre du même au chapitre de Saint-Pierre-de-la-Cour, 1237. Son nom est mentionné dans le titre d'une charte de 1238, copiée pour Gaignières. En janvier 1240, il vivait encore et confirmait au Ronceray la possession des dîmes du moulin de Masidor, près du Lude, fait par son frère Richard ; mais il était mort avant ce dernier. Sa femme est nommée Marie dans une charte par laquelle il confirme, en 1239, les dons de son frère Raoul, alors défunt ;

4° Agnès, qui hérita de tous ses frères.

M. de Lestang (*Le Maine et l'Anjou*, art. Sillé), affirme que Mathilde, femme de Robert I^{er} de Sillé (1254-1280), serait de la maison de Beaumont. Elle ne pourrait dans ce cas être issue que de Raoul VI, ce qui n'est prouvé par aucun document.

X

RICHARD II

1237-1242.

Richard, vicomte de Beaumont, fils de Raoul et d'Agnès, marié avant 1218, et sa femme, donnèrent à l'abbaye de Pontlevoye la « Roche qui est sous leur château de Montrichard », et consentirent, en 1218, à la fondation de l'anniversaire de Baudouin de la Roche à Marmoutier. Qualifié chevalier et seigneur du Lude, Richard exempta l'abbaye du Ronceray des droits seigneuriaux sur le fief donné en Dissé par Giraud de Sacé, 1226 ; ratifia, la même année, l'abandon de ses privilèges sur le prieuré de Vivoin ; s'accorda avec le prieur de Luché pour la juridiction sur l'Arpent-au-Moine, 1227 ; et avec l'abbaye de Villeloin au sujet de l'étang de Montpopun, 1228 ; scella la donation faite à Étival par Raoul et Robert d'Étival après 1235, et lui-même donna une famille de serfs à l'abbaye de la Boissière en 1236. Hubert Bérenger tenait de lui des fiefs en Assé-le-Bérenger.

Ses premiers actes après la mort de son père furent la donation d'une rente à Hugue de Cohardon, de la dîme du moulin du Lude au Ronceray, de 25 sols annuels à Étival sur la prévôté de Beaumont, 1239, et de 100 sols pour l'anniversaire de ses parents la même année. En mai 1240, il fonda son propre anniversaire et celui de sa femme dans la même abbaye sur le manoir de Livet-en-Charnie. Il confirma enfin, en 1242, avant de mourir, toutes les donations de ses ancêtres et donna 10 livres sur la prévôté de Sainte-Suzanne pour lui et sa femme.

Il avait épousé Mathilde d'Amboise, fille de Sulpice III d'Amboise et d'Isabelle de

Chartres, qui donna à l'abbaye d'Étival, à la sollicitation de la dame de Conches, 100 sols de rente sur le péage de Chaumont en 1233 ; et 20 livres de rente pour la fondation de deux chartreux, en 1243, sur Montrichard. Devenue veuve, elle convola avec Jean, comte de Soissons, et mourut sans enfants de ses deux unions, le 11 mai 1256, d'après l'Obituaire de N.-D. du Parc.

Odolant-Desnos dit que Richard et Mathilde eurent un fils nommé Richard qui succéda à son père. Mais il se fonde sur un texte qui, d'après lui, prouve que ce fils était mort en 1237 avant son père qui, cette année-là, aurait confirmé une donation faite par lui et le dit décédé.

Or, le texte n'indique pas cela, mais seulement que Raoul aurait donné à son fils Richard, de son vivant, la terre du Lude, et confirmé un de ses actes : *Ego donationem quam Ricardus filius meus primogenitus fecit Deo et abbati Andegavensi, tempore quo idem Ricardus, de assensu meo et largitione mea dominus dudum existebat.*

Odolant-Desnos trouve encore que le texte d'une confirmation des dons de leurs ancêtres par Louis de Brienne et Agnès, sa femme, sœur de Richard II, prouve l'existence d'un neveu, nommé Richard, fils de Richard II. Mais justement il est question de Richard, époux de Mathilde, c'est-à-dire de Richard II.

Le même auteur dit encore, d'après D. Morice (t. I, p. 172), que Richard de Beaumont prit part à la croisade de 1240 sous la conduite de Pierre Mauclerc et de Thibault, roi de Navarre, tout en avouant que cela se concilie mal avec les actes qu'il passe au Maine à la même époque. Il ajoute même qu'il mourut dans une expédition à Gaza, faite contre l'ordre des chefs. Je crois qu'il y a erreur. Il faut lire probablement Richard de Chaumont au lieu de Richard de Beaumont, puisque Richard mourut en France en 1242.

XI

AGNES

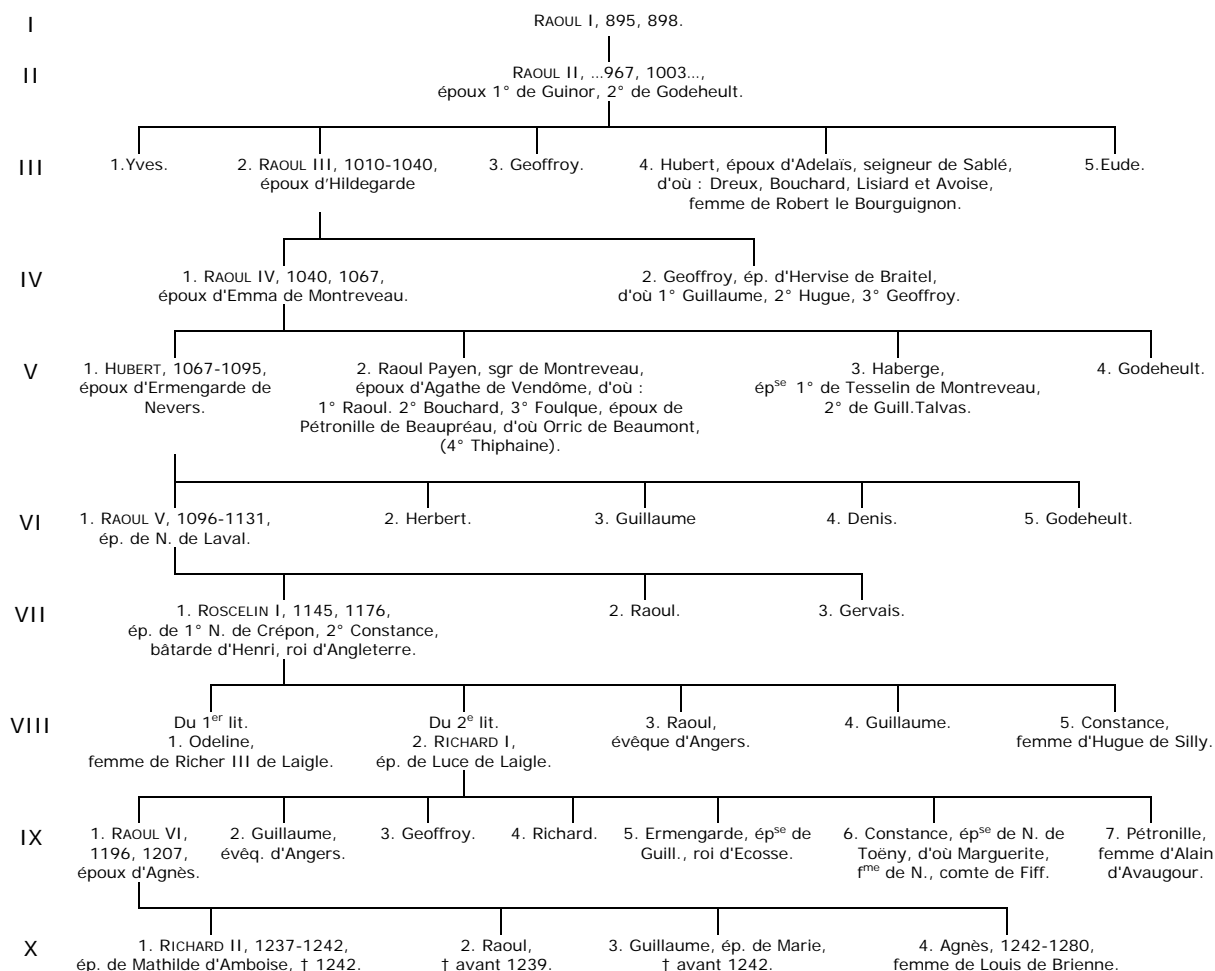
1242-1280.

Agnès survécut à tous ses frères, hérita de Richard II, et fut ainsi vicomtesse de Beaumont. Elle avait épousé, avant la mort de Richard, Louis de Brienne, troisième fils de Jean de Brienne, roi de Jérusalem, et de Bérengère de Castille, ce qui le faisait neveu de saint Louis. Avec Marguerite, comtesse de Fiff, sa nièce, elle recommanda au pape Innocent III l'abbaye du Perray-Neuf qui se trouvait dans une situation fâcheuse, et obtint pour l'évêque d'Angers un ordre de donner l'abbaye bénédictine aux religieuses cisterciennes, 1246. Louis de Brienne et Agnès permirent aux religieux de Vivoin d'agrandir leur enclos, 1254, leur confirmèrent, en 1258, la rente de 100 sols léguée par Raoul de Beaumont, et aux religieux de Perseigne tout ce qu'ils possédaient dans leur fief, 1259. Ils assignèrent sur la prévôté du Lude les rentes que percevait l'abbaye d'Étival sur la prévôté de Loué, 1280.

De leurs cinq enfants, *Jeanne* épousa Guy VII de Laval, et Marie fut femme d'Henri III d'Avaugour, baron de Mayenne.

Désormais la première famille des vicomtes du Maine est éteinte.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE



LES FORTERESSES DES VICOMTES DU MAINE XI^e ET XII^e SIÈCLES.

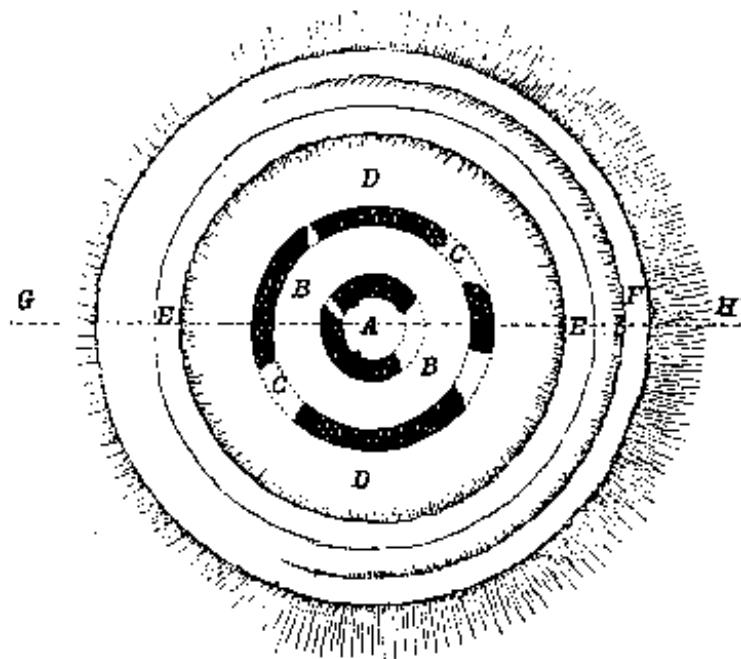
Les vicomtes du Maine ont laissé des monuments importants au point de vue militaire qui n'ont de comparables que ceux du Saonnais attribués aux seigneurs de Bellême, et qui donnent une haute idée de leur puissance, de leur rôle et de l'étendue de leurs domaines. Ils les construisirent pour la protection, soit de leurs terres, soit de la province. Ces forteresses forment un système de défense des plus complets, barrant la route aux envahisseurs normands ; et l'on voit dans les chroniqueurs contemporains que tel fut le rôle des vicomtes. Les donjons cédèrent quelquefois aux coups des assaillants, mais ils réussirent aussi à les arrêter, comme nous l'avons vu dans l'histoire généalogique de la maison de Beaumont. Ils furent édifiés à diverses époques, mais tous avant la fin du XII^e siècle.

La ligne qu'ils suivent s'étend du N.-E. au S.-O. sur une longueur de 70 kilomètres, de Bourg-le-Roi jusqu'à Thorigné ou même jusqu'à Sablé. La plupart de ces édifices, presque tous rectangulaires dans leurs formes générales, accompagnés ou non de terrassements, de fossés et de fortes haies, sont restés presque intacts, ou du moins ont laissé des vestiges considérables. Leur étude d'ensemble est donc possible et intéressante ; elle permet de reconstituer des côtés et des aspects curieux de la vie de

ces grands seigneurs féodaux⁶.

BOURG-LE-ROI.

Bourg-le-Roi n'est pas le plus ancien des donjons des vicomtes du Maine. La terre appartenait d'abord à l'Église du Mans et se nommait Bourg-l'Évêque. Henri II (1154-1189) l'obtint du chapitre à titre d'échange, y bâtit un château comprenant deux ou trois enceintes circulaires, des fossés et des remblais. Au centre, il édifia un donjon de forme entièrement ronde, de 7 mètres de diamètre intérieurement, et dont les murs mesurent 8 mètres d'épaisseur. A la distance de 8 mètres, une seconde muraille épaisse de 2 mètres enveloppait la première. L'ayant construit, Henri donna ce château à Richard de Beaumont, fils de Constance d'Angleterre, après 1176. Richard Cœur-de-Lion en confirma la possession à son cousin, qui transigea avec le chapitre à ce sujet. Raoul, fils de Richard, assistait à la convention, mais la guerre étant survenue, et les clauses n'ayant pas été observées, il renouvela ses engagements en 1205. Depuis lors, le donjon de Bourg-le-Roi fit partie de l'ensemble des fortifications de la vicomté (*Liber albus*, p. 9, 10, 11 ; et *Revue du Maine*, t. XXIV, p. 271-275). C'est le dernier anneau ajouté à la chaîne. Mais cette tête de ligne était déjà défendue par les forteresses de Fresnay et de Beaumont. On voit à Bourg-le-Roi l'union des deux modes de fortifications : donjon en maçonnerie et retranchements en terre.



PLAN DU DONJON DE BOURG-LE-ROI

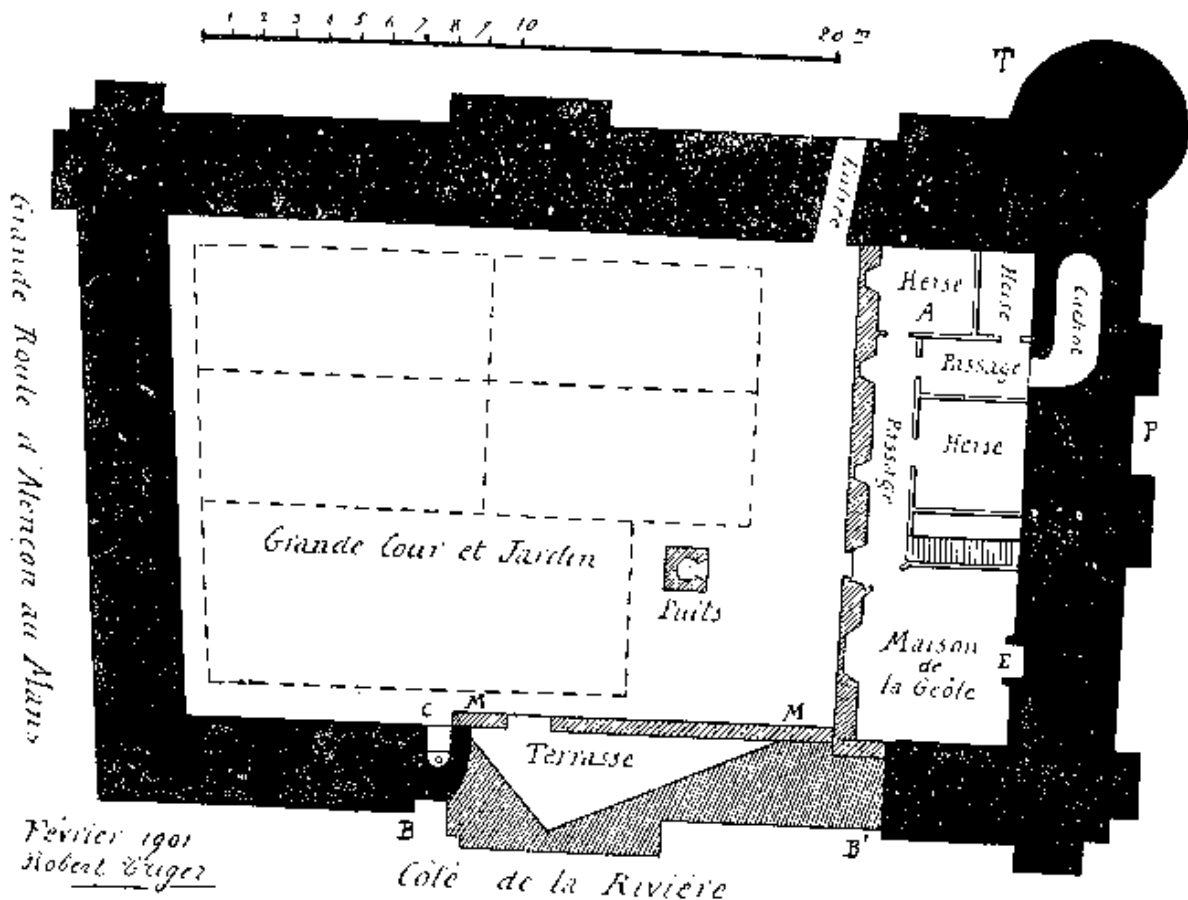
⁶ Les châteaux du Saonnais que M. G. Fleury a si bien décrits et représentés par ses dessins et ses coupes de terrains (*Revue du Maine*, t. XXI, p. 25-96) n'occupent qu'un territoire de 10 kilom. de longueur parce qu'ils n'étaient destinés qu'à la protection de cette conquête des sires de Bellême. Mais le genre de construction est bien le même avec mélange de retranchements, de fossés et de fortes maçonneries que dans les œuvres analogues des vicomtes de Beaumont.



COUPE DU DONJON DE BOURG-LE-ROI

BEAUMONT (-LE-VICOMTE).

Le château de Beaumont, dit depuis Beaumont-le-Vicomte, semble le plus ancien des donjons de la famille des vicomtes du Maine. Geoffroy, frère de Raoul IV, du vivant de celui-ci, c'est-à-dire avant 1067, porte le nom de Geoffroy de Beaumont. Le lieu, qu'on doit supposer fortifié, existait donc déjà, et M. R. Latouche date à tort l'acte où Geoffroy est ainsi dénommé, passé en faveur de Marmoutier, de 1077. Du reste, nous savons que le vicomte Hubert livra ses châteaux de Fresnay et de Beaumont à Guillaume le Conquérant, en 1073 (Orderic Vital et R. Latouche, *Le Comté du Maine*, p. 38). Hubert, fils de Raoul IV et frère de Geoffroy, trois jours avant son départ pour l'Angleterre (1085), date *apud Castellum Bellimontis* un acte par lequel il donne à Saint-Vincent du Mans l'église de Saint-Flaceau.



PLAN DU CHATEAU DE BEAUMONT-LE-VICOMTE

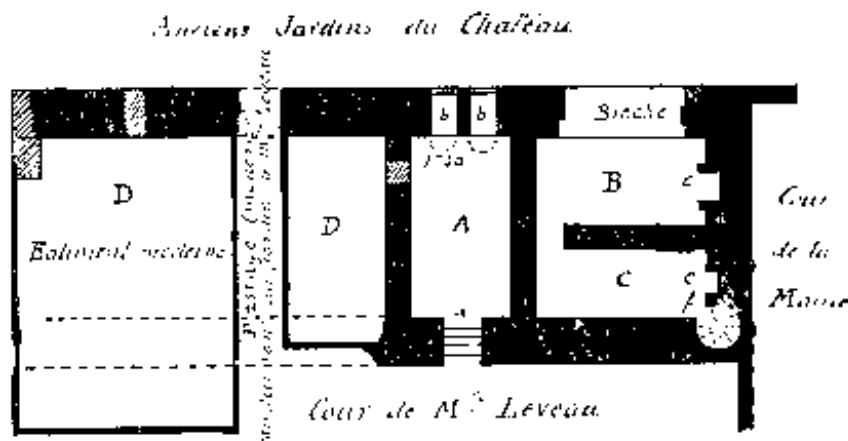
Le donjon qui existait à cette époque peut encore se reconnaître. C'est un quadrilatère irrégulier, massif, dominant la rivière (la Sarthe) de 25 à 30 mètres. Il mesure

extérieurement 33 mètres au nord, deux mètres de moins au sud, et 22 mètres sur les petits côtés. L'épaisseur varie de 3 m. 30 au nord à 2 m. 70 au sud. Ces différences sont commandées par la configuration du sol. L'angle N.E. est flanqué d'une tour ronde, faisant fonction de contrefort. Les angles S.-O. et N.-O. ont des contreforts en roussard contreboutant les murs. Tous les côtés du quadrilatère, sauf l'est, sont renforcés largement en leur milieu. L'entrée, d'après M. Liger, était à une certaine hauteur au-dessus du sol, ou plus probablement au sud dans l'emplacement d'une brèche. On ne peut la supposer à l'ouest, où elle se serait trouvée dans l'épaisseur du contrefort.

Ce donjon fut plus tard rattaché à l'enceinte murée de la ville.

FRESNAY.

Le château de Fresnay, d'après l'étude qu'en a faite M. Triger, comprenait au XI^e siècle une enceinte couronnant le rocher qui domine la Sarthe d'une hauteur de 20 à 25 mètres. Il reste de cette muraille au moins une portion où l'appareil en feuilles de fougère est visible. A l'intérieur de l'enceinte était le donjon qui devait occuper la place rectangulaire du château du XV^e siècle, de 34 mètres sur 13. Pourtant cette largeur paraît bien insuffisante pour la longueur : elle peut avoir été réduite dans la reconstruction.



RUINES DU CHATEAU DE FRESNAY

Le château de Fresnay était le point terminus de la ligne des forteresses du Maine vers la Normandie. C'est peut-être aussi un des plus anciennement construits, simultanément avec celui de Beaumont.

Guillaume le Conquérant s'en empara en 1073.

SILLE (-LE-GUILLAUME).

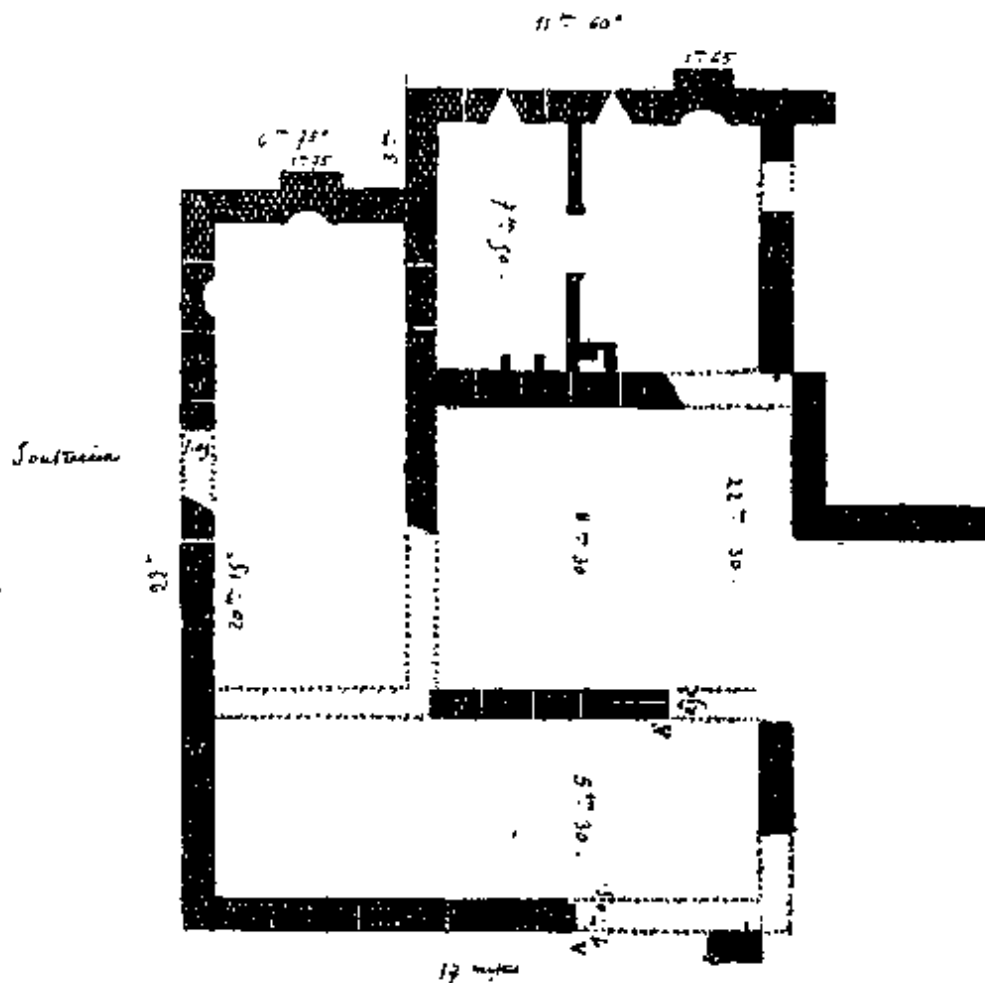
Le château de Sillé existait en 1070 et fut attaqué par la population du Mans, à la tête de laquelle se trouvaient l'évêque Arnault et Geoffroy de Mayenne. S'il n'était pas aux mains des vicomtes du Maine, il était au moins sur le trajet de la ligne de leurs forteresses, et l'on ne peut guère supposer qu'il n'y ait pas entre ces donjons de la même époque une communauté d'origine ou d'intérêts. Il est sûr pourtant que le château de Sillé était dès lors aux mains de la famille de Sillé, qui le garda. Mais peut-être était-elle vassale à l'origine de celle des vicomtes. Il fut pris en 1073, en même temps que Beaumont et Fresnay, par Guillaume le Conquérant. Les Anglais le détruisirent au XV^e siècle, et celui

que la famille de Beauvau réédifia ne laisse plus rien deviner de l'édifice primitif⁷.

Le château de Courmenant ne me semble pas de cette époque. Aucun texte qui s'y rapporte n'est du XI^e siècle.

COURTALIERU.

Le donjon de Courtaliéru, dans la paroisse de Vimarcé, à 8 kilom. O. de Sillé, est un de ceux qui surprennent le plus par sa situation en un terrain désert, mais dans une position avantageuse sur le bord oriental d'un plateau élevé, cerné d'une profonde tranchée artificielle.



CHATEAU DE COURTALIERU

Dessin de M. Menjot d'Elbenne.

Il comprend trois corps de bâtiment unis de façon à laisser entre eux une cour, défendue par un mur qui en ferme à demi l'entrée. Deux des édifices, l'un au nord long de 15 mètres, l'autre au couchant de 17 mètres, sont exactement en équerre ; à l'est, est le donjon proprement dit, uni à la pointe est du corps septentrional et débordant sur elle.

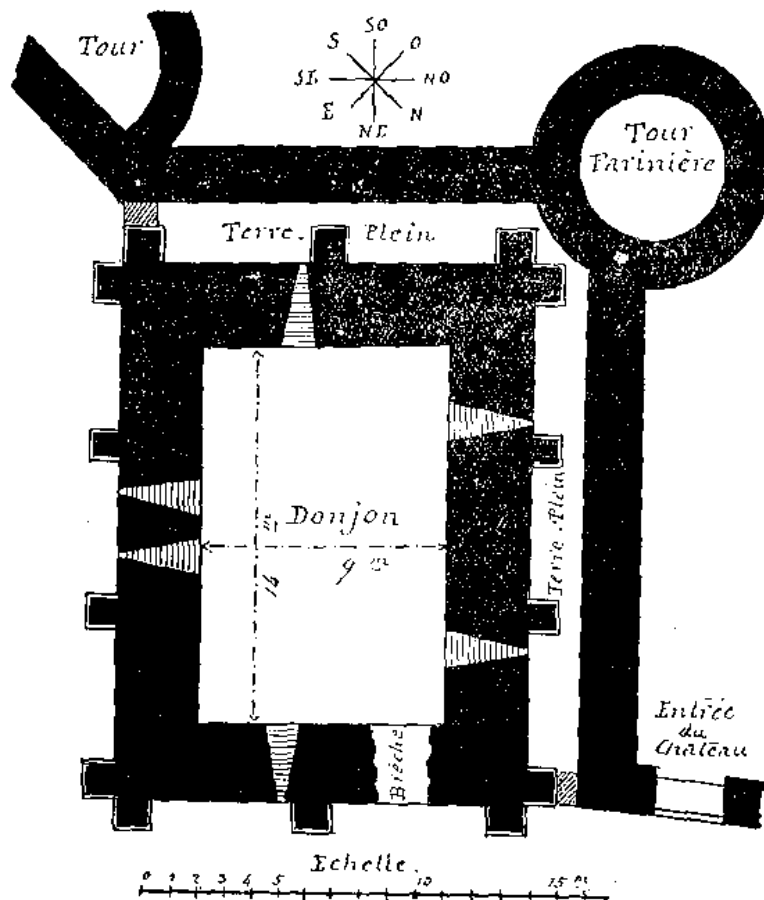
⁷ Il reste cependant des débris de la construction du XI^e ou du XII^e siècle, signalés vaguement par M. Hucher, et reconnus par lui dans les murs d'une des tours angulaires du château. « Attiré, dit-il, dans le jardin du château par un de ces instincts qui guident l'archéologue, j'étais depuis quelques temps occupé à admirer, à part moi, comment des fragments d'archivoltes, évidemment fort anciens, s'étaient trouvés noyés dans la masse des moellons d'une des tours angulaires du château ; ces débris, d'une construction contemporaine du XII^e siècle, offraient à l'œil des dents de loup » (Hucher, *Les Monuments de la Sarthe*, p. 168).

Les murs en sont plus forts aussi bien que ceux auxquels il se soude, plus sérieusement défendus par des meurtrières aux larges embrasures, des contreforts, sans communication directe avec les autres logis. Le bâtiment de l'ouest n'a qu'une muraille de 0 m. 90 d'épaisseur. Deux portes y sont indiquées par les trous où se logeaient les poutrelles qui les fermaient, l'une sur l'extérieur, l'autre sur la cour que cernent les trois corps de bâtiments.

On a trouvé dans les décombres des poteries à l'œil de perdrix qui indiquent le XI^e ou le XII^e siècle aussi bien que l'appareil en feuilles de fougère et qu'on voit dans quelques parties des murs. Ceux-ci ont encore, dans les parties fortes du donjon et du mur auquel il est joint, la hauteur de deux étages. La famille de Courtaliéru paraît comme vassale des vicomtes du Maine jusqu'au XIII^e siècle.

SAINTE-SUZANNE.

Le château de Sainte-Suzanne occupe le sommet d'un mamelon rocheux, au-dessus de la vallée de l'Erve coulant du nord au sud. L'enceinte forme un triangle de tours et de courtines dont plusieurs ont été refaites à différentes époques. La poterne avec herse est dans ce dernier cas. La ligne qui séparait à l'ouest le château de l'enceinte de la ville est la mieux fortifiée, soutenue en son milieu par le donjon, qui se présente obliquement, par une tour, par l'angle rentrant où s'ouvre la porte. Ce donjon, dont les murs ont 3 mètres d'épaisseur, avec contreforts contreboutant les murs ou les soutenant au milieu, mesure 20 mètres de long sur 15 mètres de large, a une hauteur de trois étages, et des meurtrières dans de larges embrasures garnies de degrés.



CHATEAU DE SAINTE-SUZANNE

Dessin de M. Robert Triger.

Château et donjon sont du même temps ; ils ont soutenu le siège de Guillaume le Conquérant (1083-1085) : les nombreux chevaliers qui défendirent le parti du vicomte Hubert n'auraient pu loger dans le donjon seul ; du reste il y avait encore dans le mur d'enceinte des traces d'appareil en feuilles de fougère, à gauche de l'entrée du château.

L'occasion de cette construction fut probablement le démantèlement des places de Beaumont, de Fresnay et de Sillé par le roi Guillaume en 1073. Sainte-Suzanne les aurait remplacées comme tête de ligne et centre d'un groupe de forteresses.

« CHATEAUX » DE THORIGNE.

Les « Châteaux » de Thorigné, qui forment le point terminus de la ligne des fortifications des vicomtes de Beaumont vers le S.-E., ont un caractère que ne nous ont pas présenté les autres châteaux-forts et donjons. Les « châteaux » proprement dits consistent en trois enceintes successives formées de retranchements en terre avec fossés extérieurs, qui pouvaient, dit-on, être remplis d'eau. L'ensemble mesure une longueur de 450 mètres de long sur 150 de large. La première enceinte vers l'est, est la plus grande. Toutes les trois communiquent entre elles et avec le dehors. L'entrée principale est commandée par un fortin réduit maintenant à une simple motte, mais que complétait à l'origine une tour en bois, de même que les crêtes des talus qui mesuraient jusqu'à 18 mètres de haut étaient surmontées de palissades.

Dans la troisième enceinte, à l'ouest, un donjon carré de 20 mètres de côté est placé obliquement par rapport à l'ensemble de la ligne des levées et des fossés. Les murs, plus forts que tous ceux que nous avons déjà décrits, sauf Bourg-le-Roi, ont 4 mètres d'épaisseur. Un escalier en spirale est pratiqué dans cette maçonnerie, qu'on dit mesurer encore 20 mètres de hauteur.

M. le curé Maillard a étudié ce curieux monument défendu, non par sa situation escarpée, mais par les marécages qui l'entourent. Il y a mis quelques idées personnelles : pont-levis, château et chapelle disparus, traces d'un siège d'artillerie.

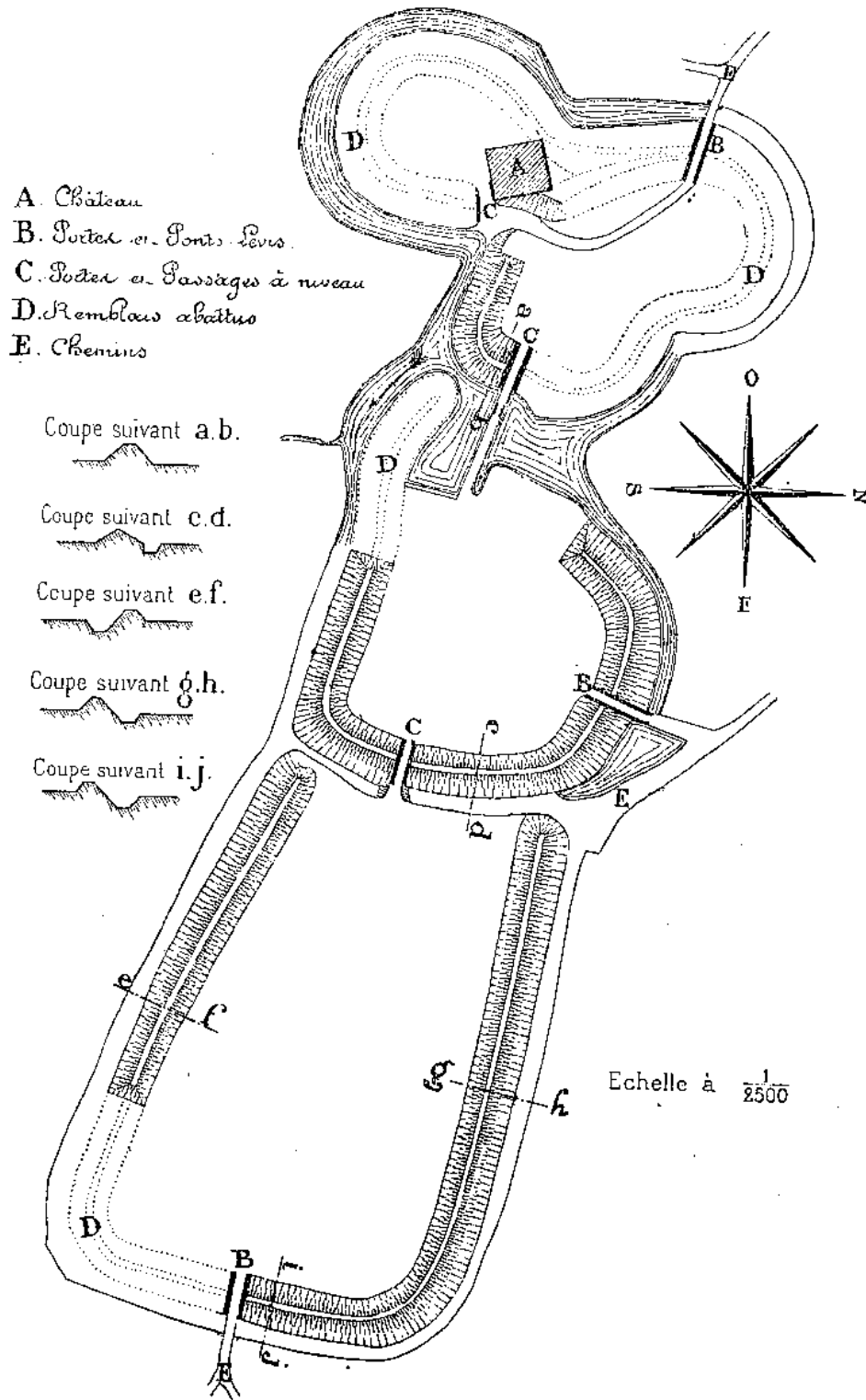
ÉVRON.

La tour de l'église abbatiale d'Évron reconstruite par les vicomtes du Maine est trop imposante, trop puissante, dans sa construction primitive, telle qu'elle était avant l'ouverture des grandes baies pratiquées pour l'installation de l'escalier monumental du XVIII^e siècle, pour n'avoir pas eu d'autre destination que celle d'un clocher d'église, ou d'un beffroi. On doit y voir en même temps un ouvrage militaire. L'abbaye n'est pas absolument dans l'alignement de nos forteresses, mais elle est dans le domaine avéré des vicomtes ; et le donjon renforce ceux de Sainte-Suzanne, de Courtaliéru et de Thorigné. Ceux qui l'occupaient au nom des moines ou de leur restaurateur pouvaient utilement contribuer à barrer le passage aux envahisseurs du Maine. Si l'on pouvait étudier la manière dont il est relié à la nef de l'église romane, on trouverait probablement qu'il a été ajouté après coup à la construction. Cette destination défensive du monument a été admise par des architectes et des archéologues.

SABLE.

Le château de Sablé peut aussi se relier à la chaîne des forteresses des vicomtes du Maine, du moins fut-il aux mains de la même famille. On connaît sa position escarpée et défensive dominant le cours de la Sarthe. Hugue II, comte du Maine, mort avant 992, ou Hugue III, son fils, le bâtit ; il fut depuis inféodé à Geoffroy, frère de Raoul IV et fondateur de Solesmes dans sa vieillesse. Geoffroy eut pour enfants : Dreux, Bouchard,

Lisiart et Avoie, celle-ci mariée à Robert le Bourguignon, que nous retrouverons prenant part à la défense de Sainte-Suzanne, avec son neveu. C'est son frère Raoul qui lui avait cédé le territoire où Geoffroy édifia le prieuré de Solesmes. Donc Solesmes à l'origine était du patrimoine des vicomtes aussi bien que Sablé.



Châteaux de Thorigné

Plan dressé par M. l'abbé Maillard.

NOTE SUR LES SÉPULTURES DES VICOMTES DE BEAUMONT A ÉTIVAL.

Les vicomtes du Maine, de la maison de Beaumont, eurent leurs sépultures dans l'abbaye d'Étival, fondée pour les religieuses de saint Alleaume par Raoul V de Beaumont en 1109. La plupart de ces monuments ont été retrouvés, en 1848, par M. Hucher, l'éminent archéologue, guidé par M. Pommerais, à qui nous devons plusieurs autres trouvailles précieuses.

Le Corvaisier, dans son *Histoire des évêques du Mans* (p. 410), raconte que « Raoul, vicomte de Beaumont, fondateur d'Étival, un autre Raoul, aussi vicomte de Beaumont, son bienfaiteur, oncle de Marguerite, comtesse, fondatrice des Chartreux, et ses deux enfants, Guillaume et Richard, dont le dernier avait épousé Mathilde, dame d'Amboise et de Montrichard, qui donna l'église de Livet, furent tous pareillement inhumés dans une des chapelles de cette abbaye (d'Étival) destinée pour la sépulture des seigneurs de Beaumont. » Il y a plusieurs inexactitudes dans cette note du sieur de Courteilles qui sont faciles à relever. Mais en particulier, il est certain qu'il ne donne pas l'énumération de toutes les tombes et qu'il les identifie mal.

Pesche, dans le *Dictionnaire de la Sarthe* (t. II, p. 264), affirme que précédemment il y avait sept statues sur autant de tombeaux, mais que quand il les vit, vers 1830, il n'y en avait plus que deux, dans un caveau sous la sacristie, dans les ruines, dont l'une représentait une femme en habit de religieuse, et l'autre un guerrier vêtu de sa cotte de mailles et d'un manteau. Il croit que c'étaient les statues de Raoul, le fondateur, et de Godehilde, la première abbesse. Il se trompe sur ce dernier point ; la femme en habit de religieuse est Agnès, la dernière représentante des Beaumont.

Quant aux sept tombes dont il parle, il peut avoir raison. Le dessinateur de Gaignières en a reproduit six. D. Piolin, s'en rapportant sans doute à Pesche, signale aussi sept tombeaux. Mais quand ce dernier nous dit qu'il ne trouva plus que deux statues à Étival, c'est qu'il ne poussa pas son investigation assez loin.

M. Hucher en découvrit quatre après lui, mais empilées les unes sur les autres, deux par deux. Il comprit bien aussi que le caveau sous la sacristie, où elles étaient remisées, n'était point leur place primitive, qu'elles ornaient d'abord la chapelle seigneuriale, et qu'à sa démolition, on les avait transférées en partie, comme pièces plus importantes, dans un caveau. Il les identifie d'ailleurs exactement, reconnaissant dans les deux dalles supérieures, celle d'Agnès de Beaumont et de Jean de Brienne, son fils, dont les tombes avaient des arcatures trilobées ; et dans celles qui les supportaient l'effigie de Raoul, le fondateur, très offensée par la charge, et celle de Raoul, arrière-petit-fils du fondateur et père d'Agnès, la plus mutilée de toutes, n'ayant plus ni la tête ni les jambes.

Ces quatre monuments funéraires avaient été dessinés pour Gaignières, dont les cartons possèdent deux autres reproductions : la tombe de Richard, petit-fils du fondateur, et celle de Louis de Brienne, mari d'Agnès de Beaumont.

Dom Piolin nous apprend encore que le tombeau de Raoul, fondateur d'Étival, a été dessiné et figuré au t. II, p. 113, des *Monuments de la monarchie française* (1729-1733). Je suppose que ce doit être d'après les recueils de Gaignières.

La chapelle des seigneurs de Beaumont semble avoir été en ruine vers le milieu du XVII^e siècle. Le Corvaisier n'en parle pas en 1648. Gaignières, vers 1660, signale ainsi la tombe de Raoul de Beaumont, fondateur : « Tombeau de pierre dans une chapelle joignant l'église de l'abbaye d'Étival, dite chapelle des seigneurs, laquelle estoit ruinée l'an... Il est de Raoul de Beaumont, fondateur, l'an 1210. »

Toutefois la translation n'eut lieu qu'à l'époque de la démolition, pendant la Révolution. M. Hucher l'a compris ainsi. Pas plus que personne, il ne sait ce que sont devenues les autres statues. Mais s'il a bien interprété les documents et les monuments que nous étudions, il ne me semble pas leur avoir attribué leur date véritable.

L'opinion de M. Hucher est que chaque tombeau est de l'époque de la mort du personnage dont il porte la figure. Il dit de la plus ancienne, celle du fondateur, mort vers 1120, qu'elle est « l'un des plus antiques spécimens de la statuaire civile française..., que pendant sept siècles elle avait reposé dans la chapelle des seigneurs de Beaumont située près de l'église du couvent, ou sur l'emplacement de cette chapelle. »

Mon opinion est que toutes les tombes avec les statues ne datent que d'une seule époque, celle de la construction de la chapelle seigneuriale, soit vers la fin du XIII^e siècle, quand mourut Agnès, la dernière représentante de la famille.

J'avais déjà fait une remarque analogue à Évron pour les statues tombales de la famille de Lisle, dont les membres étaient vicomtes de Blois et se prétendaient héritiers du fondateur de l'abbaye. A ce titre Renaud de Lisle, mort en 1278, avait obtenu pour lui une tombe en bronze émaillé avec sa statue en ronde-bosse placée dans le chœur, et pour son père et sa mère, pour son grand-père et sa grand-mère des dalles funéraires en pierre de Bernay, avec leur effigie en haut-relief. On attribuait celles-ci au XII^e siècle, ce qui est bien impossible car, pour ne parler que de détail de costume, les deux dames portent la guimpe, qui ne fut en usage qu'à la fin du XIII^e siècle et surtout au commencement du XIV^e. Les autres particularités, l'armure des chevaliers, prouvent bien aussi que leurs statues ne sont que de l'époque où se préparait la reconstruction de l'église abbatiale, de 1300 à 1330.

Il en est de même pour l'ensemble des monuments des vicomtes de Beaumont. Ils sont de l'âge de la chapelle seigneuriale. Or celle-ci fut faite pour Louis de Brienne et Agnès de Beaumont, comme le reconnaît M. Hucher, comme l'indique le vitrail qui la décorait encore au milieu du XVII^e siècle où sont figurés les deux époux. Si l'on avait quelque hésitation, les armoiries de la famille de Beaumont, peintes sur les boucliers qui sont tous de même forme, de même style, le prouveraient. Il y a une grande analogie entre les statues d'Étival et celles d'Évron. Les personnages furent ensevelis dans l'abbaye à l'époque de leur décès, mais n'eurent cénotaphes et statues qu'à la fin du XIII^e siècle.

L'inspection des dessins de Gaignières suffira pour convaincre que toutes les tombes sont bien de la même main.

Voici l'énumération de toutes celles qu'il a fait dessiner ou qui nous ont été conservées :

1° Raoul V, fondateur d'Étival (1097-1120). M. Hucher dit cette tombe plus rudimentaire que les autres. Le dessinateur de Gaignières n'y fait pas grande différence : cotte d'armes, casque à nasal, grand bouclier aux armes de la famille comme les autres ; la tête soutenue par deux anges qui l'encensent, les pieds sur les deux ailes d'un ange portant chacun un lis héraldique, pas d'arcature. Dalle conservée et dessinée.

2° Richard, petit-fils du fondateur, 1173-1194. Cotte d'armes, tête nue sur un coussin, mains jointes, les pieds sur un cul-de-lampe, bouclier au côté gauche, trois anges encenseurs de chaque côté. Original perdu, dessin de Gaignières.

3° Raoul VI, père d'Agnès de Beaumont, 1194-1236. Cotte d'armes, bouclier au côté gauche, la tête enveloppée d'un chaperon de mailles, sur un coussin que soutiennent deux anges, la main gauche sur le baudrier, la droite sur la poitrine, pas d'épée, les pieds sur un lion, pas d'arcature. Dalle conservée, mutilée ; dessin de Gaignières.

4° Agnès, fille de Raoul VI, 1235-1290. Longue robe, long manteau et guimpe ; la tête reposant sur un coussin que supportent deux anges ; mains jointes, les pieds sur un lévrier, trois arcatures trilobées, avec personnages. Dalle conservée ; dessin de Gaignières.

5° Louis de Brienne, époux d'Agnès. Cotte d'armes tombant aux genoux, tête nue sur un coussin que deux anges soutiennent d'une main en portant l'autre sur l'épaule du personnage, bouclier au côté gauche, aux armes de Brienne, mains jointes, pas d'épée, les pieds sur un lion. Doubles arcatures trilobées, avec personnages. Original perdu, dessin de Gaignières.

6° Jean de Brienne, fils de Louis et d'Agnès, 1290-1305. Cotte d'armes, bouclier au côté

gauche, aux armes de Brienne, double écu et bannière aux mêmes armes aux deux épaules, pas d'épée ; tête nue sur un coussin soutenu de deux anges, mains jointes, les pieds sur un lion ; arcatures trilobées, semblables à celles de la tombe d'Agnès. Dalle conservée ; dessin de Gaignières.

A. ANGOT.

CARTULAIRE

I. — 895-897. — Raoul est l'un de ceux qui suivaient le parti du comte Roger contre l'évêque Gonthier, et l'un de ses fidèles (*Actus Pontif. Cenom.*, p. 343).

II. — 936. — Raoul, vicomte (du Mans ?) accompagne le comte Hugue du Mans à Poitiers, où ce comte exerçait momentanément le pouvoir (Depoin, *Les Vicomtes du Mans*, p.7).

III. — 967. — Raoul II, vicomte du Maine, signe la donation de Girard à Saint-Julien de Tours de l'alleu de Tais, sur la Dême (Chemillé) (L. de Grandmaison, *Fragments de chartes du X^e siècle*, n° 21).

IV. — 951-971. — Raoul II, vicomte du Maine, était frère de l'évêque du Mans Ménard, de noble race, qui avait eu plusieurs fils et plusieurs filles (*Act. Pont. Cenom.*, p. 350).

V. — 971. — Raoul II, vicomte du Maine, souscrit la donation par Sifroi, évêque du Mans, du domaine de Vaubouan (Vaas) aux moines de Saint-Julien de Tours (L. de Grandmaison, *Fragments de chartes du X^e siècle*, n° 23).

VI. — 987. — Robert (lisez Raoul), par l'intermédiaire du comte Eude I de Blois, de Leuarde, sa mère, de Berthe, sa femme, son seigneur et ses dames, demande des abbés de Saint-Père de Chartres, un abbé et une colonie de moines, pour peupler le nouveau monastère d'Évron (*Cart. de Saint-Père*, t. I, p. 77).

L'ordre des souscriptions de ce document n'est pas le même dans le *Cartulaire de Saint-Père* et dans la *Notice sur Évron* qui reproduit le texte de dom Ignace Chevalier.

VII. — 989. — Robert, vicomte de Blois, ou Robert de Blois (lisez Raoul, vicomte du Maine), qui possédait en bénéfice du comte Eude, son seigneur (lisez du comte Hugue), et de la succession de ses parents, les biens de l'ancienne dotation d'Évron, les rend au couvent restauré par lui (*Notice sur Évron*, p. 129-135).

Les souscriptions sont prises de documents étrangers, en partie du pays de Blois. Elles sont fausses.

VIII. — 990. — Raoul II (vicomte) et Geoffroy, (son fils ou son frère), signent la donation du Gué-Bernusson à la Couture par le comte Hugue (*Cart. de la Couture*, p. 8).

Cette identification est douteuse. La charte du comte Hugue, concernant le Gué-Bernusson, est datée entre 971 et 997 par M. d'Elbenne, qui laisse dans le doute aussi l'identification de Raoul et de Geoffroy signataires, avec Raoul, le vicomte, et le seigneur de Sablé, son frère ou son fils (*Cart. de Saint-Pierre de la Cour*, p. 2).

IX. — 990 *circa*. — Raoul, vicomte, et ses fils : Yves, archidiacre, Raoul, vicomte, et Geoffroy, assistaient à la restitution de Joué-l'Abbé par Guy, fils de Lon, à l'abbaye de la Couture (*Cart. de la Couture*, p. 7 ; Odolant-Desnos, *Grands fiefs*, p. 4, bibl. M. d'Elbenne).

Comment cette charte datée de 990 ? signale-t-elle la présence de Raoul et Raoul, père et fils,

tous deux avec le titre de vicomte ? Ce serait par anticipation comme dans la charte d'Évron (994) où le fils est cité avec son père, mais sans le titre de vicomte ; elle ne nomme pas Hubert et Eude.

D. Briant qui avait vu sans doute la charte originale et dont le *Compendium* (ms. 91 de la Bibl. du Mans) donne le résumé qui précède, affirme, d'après Odolant-Desnos, que Raoul dans cette charte est dit « *vicecomes Bellimontis* ».

X. — 994. — Hugue, comte du Maine, à la prière de l'évêque Sifroi et du consentement du vicomte du Maine Raoul II, et de son fils, aussi nommé Raoul, concède à l'abbé d'Évron, Tetbert, pour son bourg d'Évron, droit de foire et de marchés et exemption de droits de coutume (*Notice sur Évron*, p. 135-136).

XI. — 994 *circa*. — *Rodulfus, gratia Dei Cenomannis vicecomes*, pour lui, pour sa bonne épouse Godehelt et Raoul, son fils, et toute sa famille, donne à Saint-Michel du Mont un clos de vigne au lieu dit le Vieux-Pont au Mans, et signe ainsi que sa femme (*Cart. de Saint-Victeur*, p. 1, 2).

La date donnée ici n'est motivée que par celle de la concession des marchés d'Évron.

XII. — 997, vers le 10 octobre. — Raoul II, vicomte, met son seing à l'acte par lequel Guy restitue au Mont Saint-Michel les deux tiers de l'église de *Centrannis* (*Cart. de l'Abbayette*, p. 13).

XIII. — 997, 12 octobre. Fresnay. — Raoul II, vicomte, signe la charte par laquelle Yves restitue au Mont Saint-Michel sept domaines qui lui avaient appartenu (*Cart. de l'Abbayette*, p. 12).

XIV. — Avant 1000. — Raoul, vicomte du Mans, avec l'assentiment de Widenor, sa femme, et de ses fils Ivelin, aîné, Raoul, Geoffroy, Hubert, à la prière d'Isembard, son chevalier, donne deux colliberts à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur (*Revue du Maine*, t. III. p. 354, d'après le *Livre noir*).

XV. — 1000-1002. — Le vicomte Raoul et ses fils approuvent le don de la vairie de Joué à la Couture. Yves qui fut archidiacre, Raoul qui lui succéda et Geoffroy, ses fils, sont témoins (*Cart. de la Couture*, p. 7).

XVI. — 1009 *circa*. — « Constant autem (viculi concessi prioratui de Solemnio a Gaufrido, domino de Sablolio), de beneficio ipsius Gaufridi quos a suo fratre Radulfo scilicet vicecomite, mutuando substraxit et sanctæ Dei ecclesiæ contulit » (*Cart. de la Couture*, p. 12).

Il s'agit de Solesmes, et des villages (*vicî*) de Chantemerle et de la Roche.

XVII. — Avant 1010. — Robert le Bourguignon (1090-1095) rapporte que Solesmes était dans le fief de Raoul II, vicomte, frère de Geoffroy, seigneur de Sablé, et que ce dernier, voulant construire un monastère à Solesmes, se fit céder l'église et le fief vers 1010 (*Cart. de la Couture*, p. 39).

XVIII. — Avant 1012. — Raoul, vicomte, et Eude, son frère, signent l'acte de fondation de Solesmes (*Cart. de la Couture*, p. 11).

XIX. — Avant 1012. — Raoul II, vicomte, avait cédé à Geoffroy, seigneur de Sablé, des biens que celui-ci donne à Solesmes (*Cart. de la Couture*, p. 12).

XX. — 1012. — Heldiardis (Hildegarde, Heudiarde), femme de Raoul III, vicomte du Maine, était, avec ses deux fils, Raoul et Geoffroy, et sa bru (dont le nom très difficile à lire (Godehelt) n'a pu être déchiffré), témoin à la charte de Richard II de Normandie,

confirmant le domaine de Longueville-sur-Mer à Saint-Ouen de Rouen (Mabillon, *Annales Bened.*, IV, 221).

Raoul IV épousa Emma ; Geoffroy, son frère, épousa Hervise de Braitel.

XXI. — Avant 1015. — Eude, frère de Raoul, vicomte de Beaumont, souscrit après lui la charte de fondation de Solesmes et la confirmation par le comte Hugue (*Cart. de la Couture*, p. 11, 14).

XXII. — 1012-1016. — Raoul III, vicomte du Maine, *Radulfus vicecomes ipsius civitatis*, témoin de la confirmation de l'église de Tuffé par le comte Hugue, à Saint-Vincent (*Cart. de Saint-Vincent*, ch. 186).

XXIII. — 1020 *circa*. — Odelina, fille de Raoul II de Beaumont, seconde femme d'Hugue de Lavardin, connue seulement par les *Gesta Ambaziensium dominorum*, dont l'autorité est médiocre pour l'époque dont il s'agit (édit. Halphen et Poupardin, p. 76).

XXIV. — 1022-1024. Château de Vendôme. — Raoul III, vicomte du Maine, souscrit avec l'évêque d'Angers l'affranchissement de deux serfs de Marmoutier (L. de Grandmaison, *Lib. de servis Majoris monasterii*, L. II).

XXV. — 1028, 19 juin. Le Mans. — Yves (fils de Raoul, vicomte), archidiacre du chapitre, signe une charte d'Avesgaud qui exempte l'abbaye de la Couture des droits de relief (*Cart. de la Couture*, p. 10).

XXVI. — Raoul III souscrit la fondation que l'infortuné Giroye, mutilé par les ordres de Guillaume Talvas, seigneur d'Alençon, fait du prieuré de Montreuil en Charnie et qu'il donne à Saint-Vincent du Mans (Odolant-Desnos ; De Lestang, *Grands Fiefs*, apud bibl. de Couléon, p. 42).

XXVII. — Avant 1047. — Hubert, évêque d'Angers, Emma, sa nièce, Raoul IV, vicomte du Mans, son époux, et leurs fils, consentent au don de la terre de Cohémon au Ronceray, par Aremburge et Hildegarde, sa fille, qui prenaient l'habit religieux (*Cart. du Ronceray*, ch. 391).

XXVIII. — 1047. — L'année que Geoffroy Martel revint de Rome, Roscelin ou Raoul IV, vicomte du Mans, et Raoul, son fils, souscrivent la donation d'un serf à l'abbaye de Bourgueil par un nommé Isembard (*Cart. de Bourgueil*, Baluze, t. XXXVIII, fol. 33).

XXIX. — 1050 *circa*. — Geoffroy, fils du vicomte (Raoul II), témoin du don de Robert, fils de Guy des Deux-Amants, à l'abbaye de Saint-Vincent (*Cart. de Saint-Vincent*, ch. 782).

XXX. — 1053. — Raoul, vicomte, donne à Saint-Serge l'église de Saint-Remy-en-Mauges (P. Anselme, t. V, p. 581).

Il s'agit de Raoul Payen.

XXXI. — 1040-1055. — Roscelin, ou Raoul IV, vicomte du Mans, approuve avec l'évêque Gervais le don à Saint-Vincent de l'église de Nogent-sur-Sarthe par Eude, chevalier (*Cart. de Saint-Vincent*, ch. 363).

XXXII. — 1055, 19 mars. — Raoul IV, vicomte du Mans, Emma, sa femme, Hubert, leur fils, assistent à la donation de l'église de Joué à l'église cathédrale d'Angers (Villevieille, *Église d'Angers*).

XXXIII. — 1057 *circa*. — Raoul IV, vicomte, et Emmeline, sa femme, donnent ou vendent à Saint-Aubin l'église de Luché et divers autres biens, du consentement d'Adélais, sa sœur (*Cart. de Saint-Aubin*, t. I, p. 411).

XXXIV. — Avant 1058. — Raoul, vicomte du Maine, et Emmeline, sa femme, seigneurs de fief, avec leurs fils Hubert et Raoul, approuvent et signent la donation de Saint-Remy par Tescelin de Montreveau (Abbé Derville, *Cart. de Saint-Serge*, p. 143).

XXXV. — 1058, 12 septembre. — Décès d'Emma, vicomtesse du Maine, nièce d'Hubert, évêque d'Angers, inhumée à Saint-Serge, 3 mars 1047, fille d'Etienne et d'Adeberge, inhumée aussi à Saint-Serge. Elle voulut l'être près d'eux, et Raoul IV, vicomte du Maine, donna à cette occasion la moitié de l'église de Saint-Remy-en-Mauges, bien de sa femme. Le vicomte signe (Arch. de Maine-et-Loire, H 1242, original parchemin).

XXXVI. — 1058, 12 septembre. — Le vicomte Raoul, à la mort d'Emma, sa femme, nièce d'Hubert, de douce mémoire, évêque d'Angers, morte le 12 septembre 1058, et inhumée à Saint-Serge près de l'évêque, son oncle, lui-même enterré le 3 mars 1047 (v. s.), donne la moitié de la cour de Saint-Remy (Abbé Derville, *Cart. de Saint-Serge*, p. 142).

XXXVII. — 1050-1060. — Geoffroy, frère du vicomte du Mans, approuve la concession de l'église de Courgain à Saint-Vincent par Yves, évêque de Séez (*Cart. de Saint-Vincent*, ch. 545, 548).

XXXVIII. — 1060 *circa*. — Raoul IV, vicomte du Maine, donne à Marmoutier une église sur la Sarthe, près du château de Beaumont, au lieu dit Vivoin, dédiée à saint Hippolyte, après la mort du prêtre Guillaume, un four, une terre pour construire un bourg, exemption de péages, du consentement d'Hubert et de Raoul, ses fils, de Cana, sa femme. Signent les susdits : Raoul, vicomte, Cana, sa femme, Hubert, son fils, Raoul, son fils, Raoul, son « nepos », probablement fils d'Hubert (E. Laurain, *Cart. manceau de Marmoutier*, t. II. p. 354).

Le Cart. de Vivoin (p. 178), donne une copie très vicieuse de ces signatures. Odolant-Desnos dit qu'il a vu deux copies sans date de cette charte (Cab. d'Elbenne, *Grands fiefs*, p. 42).

XXXIX. — 1060 *circa*. Le Lude. — Raoul IV, vicomte, Cana, sa femme, et Hubert, son fils, finissent par consentir au don du prêtre Robert aux religieux de Marmoutier (*Cart. de Vivoin*, p. 220, d'après D. Le Michel).

XL. — 1060 *circa*. — Le vicomte Raoul IV et Geoffroy, son frère, avec Yves, évêque de Séez, approuvent le don d'Hervé Braviard à Saint-Vincent (*Cart. de Saint-Vincent*, ch. 624).

XLI. — 1060 *circa*. — Raoul IV, vicomte, et Cana, sa femme, du consentement de Geoffroy, frère du vicomte, comme seigneur de fief, confirment la donation à Saint-Vincent de Montreuil-en-Champagne, sur le Palais (*Cart. de Saint-Vincent*, ch. 488).

XLII. — 1060 *circa*. — Geoffroy, fils du vicomte Roscelin ou Raoul IV, reconnaît avoir vendu à l'abbé de Saint-Vincent, Avesgaud, les églises de Saosne, sur le conseil d'Yves, évêque de Séez, seigneur du fief (*Cart. de Saint-Vincent*, ch. 590).

Roscelin, ou bien Raoul IV, aurait eu un fils, Geoffroy, ou Raoul III aurait eu aussi les deux noms Raoul et Roscelin.

XLIII. — 1062. — Hubert, fils du vicomte Raoul IV, après la mort du prêtre Guillaume, autorise le don de l'église de Vivoin, et les biens compris dans la donation de son père aux religieux de Marmoutier (*Cart. de Vivoin*, p. 221).

XLIV. — 1062 *circa*. — Raoul Payen, vicomte, frère d'Hubert, témoin de la charte si curieuse de l'abbaye du Ronceray, contenant des appréciations historiques et morales sur le comte d'Anjou, à l'occasion d'un clos de vigne donné par la comtesse Hildegarde (*Cart. du Ronceray*, p. 58).

XLV. — 1062 *circa*. — Hubert, fils du vicomte Raoul IV, et de son vivant, en sa présence, confirme à Saint-Aubin l'église de Luché (*Cart. de Saint-Aubin*, t. I, p. 414).

XLVI. — 1063. — Une bonne maison sise dans le fiefs du vicomte Raoul IV, au Mans, est donnée par Abelin à Marmoutier. Le vicomte signe l'acte (*Cart. de Château-du-Loir*, p. 10 ; *Cart. manceau de Marmoutier*, t. II, p. 360).

XLVII. — 1055-1064. — Raoul IV, vicomte du Maine, avec ses fils Hubert et Raoul, approuve le don de l'autel de Vivoin par l'évêque Vulgrin aux religieux de Marmoutier (*Cart. de Vivoin*, p. 218).

XLVIII. — 1064 *circa*. — Raoul IV, vicomte, et Cana, sa femme, témoins du don à Saint-Vincent de la terre de Montreuil-en-Champagne, *super fluvium quod Palais nominatur* (*Cart. de Saint-Vincent*, ch. 428).

XLIX. — 1064-1065. — Le vicomte Raoul IV et Hubert, son fils, témoins d'une charte d'Abelin, qui cède des vignes et une maison au Mans, à Marmoutier (*Cart. de Marmoutier*, d'après *Cart. de Saint-Pierre-de-la-Cour*, et d'après B. N., f. lat., 12.878, f. 297).

L. — Avant 1065. — Raoul IV, vicomte du Mans, approuve la donation à Saint-Vincent du moulin de Méhareuc, par Hervé de Braitel (*Cart. de Saint-Vincent*, ch. 604).

LI. — Avant 1066. — Raoul IV, vicomte du Mans, approuve la donation de Saint-Longis à Saint-Vincent par Hervé de Doucelle (*Cart. de Saint-Vincent*, ch. 608).

LII. — Avant 1067. — Radulfus, frater Gausfredi de Bellomonte (*Cart. manceau de Marmoutier* ; Bibl. nat., lat. 5441/4, p. 144, d'après R. Latouche, *Hist. du comté du Maine*, p. 130).

LIII. — Avant 1067. — Geoffroy, frère du vicomte Raoul, conteste, puis concède à Saint-Vincent la terre de Champ-Dolent (entre Monhoudou et Saint-Vincent des Prés) ; tout ce que les moines possèdent dans les fiefs de Guillaume de Bellême et du vicomte : les églises et cimetièrre de Saosne, l'église de Courgain, la terre de Courteilles que lui-même avait donnée, l'église de Saint-Maximin de Montreuil.

Dans un acte passé le lendemain, Geoffroy est qualifié vicomte (mais non pas vicomte du Maine), au lieu de frère du vicomte (*Cart. de Saint-Vincent*, ch. 490).

LIV. — Avant 1067. — Les moines de Saint-Aubin donnent à Hubert, fils de Raoul IV, vicomte du Lude, pour terminer un différend au sujet de l'église de Luché, 100 sols. Raoul IV, père d'Hubert, est présent (Arch. de la Sarthe, H 267).

LV. — Avant 1067. — Raoul IV, vicomte de Sainte-Suzanne, donne au Ronceray un bordage à Contigné et une mesure de terre au Fay, au moment où sa fille Godoholde prend l'habit religieux (*Cart. du Ronceray*, ch. 253).

LVI. — Avant 1067. — Raoul IV, vicomte de Beaumont, à la profession de Tiphaine, sa fille, au Ronceray, donne à l'abbaye, au lieu du Faiz en Contigné, une mesure de terre, avec les dîmes, les droits de sépulture et de coutume ecclésiastique, aussi bien que dans une mesure des Ferrieres, même paroisse.

Cette charte datée avant 1067, et probablement vers 1035, est de Raoul IV de Beaumont aussi bien que la charte CCLIII du *Cartulaire du Ronceray*, par laquelle le même Raoul IV dote son autre fille, Godeheult, quand elle prend l'habit religieux au Ronceray, d'un bordage à Contigné et d'une mesure de terre au Faiz. Il n'y a donc pas lieu de voir en lui Raoul Payen de Montreveau, fils cadet de Raoul IV, dont les domaines n'étaient pas dans cette région. Dans le texte et dans le tableau généalogique, en m'appuyant sur la dotation, j'ai donc eu tort, à la

suite de D. Guilloreau, d'attribuer la paternité de Tiphaine à Raoul, vicomte de Montreveau.

Comme je l'ai dit, la charte CCLIV du Ronceray (CVI du présent Cartulaire) n'est point non plus l'acte de Raoul Payen, mais de Raoul V de Beaumont, puisqu'elle est datée par l'abbatiat de Richilde vers 1100. D'ailleurs, elle ne peut concerner la branche de Montreveau puisque Raoul y est dit vicomte du Lude (par erreur *de Bodio*), titre que portaient les vicomtes du Maine. Les biens contestés sont toujours ceux qui sont mentionnés dans la dot de Tiphaine et de Godeheult.

Reste une autre charte dont deux copies sont comprises au Cartulaire du Ronceray (CCLXVII et CDL). Une religieuse y figure, nommée Godeheult, fille du vicomte du Lude, *Godehildis nata Lusdi comitis*, qui peut être la même que celle de la charte CCLIV, les deux documents étant à peu près de la même époque (vers 1100, vers 1104). Elle peut aussi à la rigueur désigner la fille de Hubert V de Beaumont, puisque celle-ci fut aussi religieuse du Ronceray, contre l'opinion que j'ai émise par distraction dans la notice généalogique (Voy. ci-dessus, p. 197). Mais je crois plus sûre l'opinion qui la suppose sa grande-tante, parce qu'elle est parmi les plus anciennes et vénérables professes, et que la future abbesse d'Étival, si elle était professe au Ronceray en 1104, devait être des plus jeunes du monastère.

LVII. — 1067. — Raoul IV, vicomte du Maine, dans sa dernière maladie, visité par les chanoines du Mans et deux religieux de Marmoutier, dont le frère Tetbert, médecin, prieur de Vivoin, nie avoir rien cédé à la Couture ou à d'autres de ce que le prieuré de Vivoin possédait, remet tout à l'autorité de son frère Geoffroy, après sa mort, et le charge de nouveaux dons envers Vivoin. Hubert et Raoul, son jeune frère, confirment après la mort de leur père (*Cart. de Vivoin*, p. 222).

LVIII. — 1067 *circa*. — Le vicomte Hubert confirme à Saint-Vincent tout ce que les religieux possédaient dans ses fiefs : les églises de Saint-Longis, Doucelle, « Tricio », Noyen, etc.. le jour saint Lômer (19 janvier), quand l'abbé Renaud vint au devant de lui entre Vivoin et Rcaumont. Le vicomte était accompagné de Gervais, fils de Gautier *Bornus*, Foucoïn de Montreuil, Geoffroy d'Esparreiz, et du prêtre Ebrard (*Cart. de Saint-Vincent*, ch. 602).

LIX. — Après 1067. — Hubert, fils ou beau-fils de la vicomtesse, qui doit être Cana, est le premier des juges de sa cour au procès des moines de Saint-Vincent et de Guillaume de Trèves (*Cart. de Saint-Vincent*, ch. 316).

LX. — Après 1067. — Raoul Payen, frère d'Hubert de Beaumont, avait reçu 50 sols à la fondation de Vivoin, par son père (*Cart. de Vivoin*, p. 217).

LXI. — Après 1067. — Geoffroy, frère du vicomte du Mans, se désiste de ses réclamations sur l'église de Courgain, acquise par l'abbé Avesgaud de Saint-Vincent ; témoin Hubert, vicomte (*Cart. de Saint-Vincent*, ch. 546).

LXII. — 1067-1069. — Hubert, vicomte, et Geoffroy, son oncle, témoins du don de la terre près de Saint-Pavace que Guillaume « Osoenus » donne à Saint-Vincent, sous l'abbé Oselin, et l'évêque du Mans Arnaud (*Cart. de Saint-Vincent*, ch. 23).

LXIII. — 1069-1070. — Guillaume de Nevers souscrit à la confirmation de la donation de l'église de Saint-Martin du Vieux-Bellême à Marmoutier, le jour même où il donne sa fille à Hubert, vicomte des Manceaux (M. Prou, *Recueil des actes de Philippe I^{er}*, p. 134, n° 50).

M. Prou date cette charte-notice entre 1069 et le 18 mars 1070, grâce aux noms des grands officiers, et spécialement du sénéchal et du connétable, qui furent présents à la confirmation royale. La donation du Vieux-Bellême s'était faite le 6 décembre 1067.

LXIV. — 1070 *circa*. — Geoffroy, fils du vicomte, époux d'Hervise, consent comme seigneur de fief à une donation faite par Fulcade de Chahanay à Marmoutier (E. Laurain,

Cart. manceau de Marmoutier, t. II, p. 131).

Les dates extrêmes de cette pièce sont déterminées par l'abbatit de Barthélémy. M. Laurain la fixe entre 1075 et 1084.

LXV. — Après 1070. — Raoul, vicomte, donne à la Trinité de Vendôme la foire de la Purification, 2 février (*Cart.*, p. 356, ch. 223) .

LXVI. — 1071. Les Roches en Vendômois. — Raoul Payen, fils de Raoul, vicomte du Lude, se désiste de ses prétentions sur le Maz de Bezay et la terre de Nourray, à la prière de l'abbé de Marmoutier, Barthélémy. Agathe, sa femme consent (*Cart. de Marmoutier pour le Vendômois*, p. 151).

Double je crois.

LXVII. — 1071. — Raoul Payen, frère d'Hubert, reçoit 50 sols pour renoncer à ses prétentions sur deux terres que possédait l'abbaye de Marmoutier dans le Vendômois (*Arch. d'Indre-et-L.*, II 201).

Double.

LXVIII. — 1073. — Hubert de Beaumont fait la paix avec Guillaume-le-Conquérant, lui remet les châteaux de Fresnay et de Beaumont, et ensuite lui reste quelque temps fidèle (*Ord. Vital*, IV, 255).

Hubert de Beaumont, seigneur et fondateur de Sainte-Suzanne. Orderic Vital en parle ainsi : « Erat nobilitate clarus, censuum nobilitate præcipuus, ingenti virtute, et audacia fervidus, et pro his insigniis longe lateque famosus ».

LXIX. — 1075, 5 mars. — Raoul, vicomte, *ad quem maxime pertinebat*, consent à la remise d'un serf par Bouchard le jeune, comte de Vendôme, à l'abbaye de la Trinité de Vendôme ; ainsi que du marché de la Chapelle N.-D. du Cloître.

Il reçut pour cela 40 sols. (*Cart. de l'abbaye*, ch. 249, p. 393).

LXX. — 1069-1076. — Raoul de Beaumont, témoin du don de deux mesures à Saint-Serge par Foulque, fils de Geoffroy, neveu de Foulque, avec la comtesse Ermengarde (*Bibl. nat.*, lat., 5446, p. 275).

Ne peut être que Raoul Payen, nommé de Beaumont contre l'ordinaire.

LXXI. — 1068-1078. — Dans la demeure du vicomte Hubert, Robert Riboul qui y gisait malade, concède à Saint-Vincent la terre des Deux-Amants (*Cart. de Saint-Vincent*, ch. 791).

LXXII. — 1079, 5 janvier. — Raoul, vicomte, et Agathe, sa femme, fille de Foulque, comte de Vendôme, confirment aux moines de la Trinité de Vendôme tout ce qu'ils possèdent en son fief. Les époux reçoivent, lui, 100 sols et un cheval de 50 ; elle, deux onces d'or et l'association (*Cart.*, ch. 272, p. 422, 423).

LXXIII. — 1067-1080. — Savary, fils du vicomte Raoul, témoin du don à Saint-Vincent de l'église de Saint-Corneille par Jean de la Guierche (*Cart. de Saint-Vincent*, ch. 115).

LXXIV. — 1076-1080. — Geoffroy, vicomte, à la prière de l'abbé Guillaume I de Saint-Vincent, lui donne un moulin à Courgain. Eude et Guillaume, fils du vicomte, sont témoins.

Longtemps après, quand Geoffroy vient au Mans renouveler son présent, Eude, qualifié vicomte,

est témoin (*Cart. de Saint-Vincent*, ch. 567).

Non pas vicomte du Mans, mais vicomte tout court.

LXXV. — 1076-1080. — Eude et Guillaume, fils de Geoffroy le vicomte, témoins du don par ce dernier à Saint-Vincent, d'un moulin à Courgain (*Cart de Saint-Vincent*, ch. 567).

LXXVI. — 1078-1082. — Eude de Braiseau, ou plutôt Lambert, son écuyer, témoin du don à Saint-Vincent de la terre d' « Osinium » (*Cart. de Saint-Vincent*, ch. 596).

LXXVII. — 1084, 28 octobre. Vendôme. — Raoul, vicomte, premier des nombreux témoins de la réparation du comte Bouchard de Vendôme envers l'abbaye de la Trinité de Vendôme (*Cart. de la Trinité de Vendôme*, t. II, p. 26, ch. 319).

LXXVIII. — 23 mai 1085-21 avril 1086. — L'année que le vicomte Hubert, « *Hubertus, vicecomes de Sancta Suzanna*, » fit sa paix avec le roi d'Angleterre, est donnée comme date du mariage d'Herbert et de Godeheu (*Cart. de Saint-Vincent*, ch. 492).

LXXIX. — 1087. — Raoul, fondateur d'Étival, confirme aux moines de Saint-Martin de Séez la remise des coutumes que leur avait faite précédemment Hubert dans tous ses fiefs (*Cart. de Saint-Martin de Séez*, ms. 190 de la Bib. d'Alençon, fol. 72. de *Consuetudinibus vicecomitis Bellimontis*, d'après D. Guilloureau, *Rev. du Maine*, t. LII, p. 153).

LXXX. — 1087. — Du temps de Guillaume, roi d'Angleterre, d'Hoel, évêque du Mans, du vicomte Hubert, de Geoffroy de Mayenne, Guillaume, fils d'Hugue de Sillé, donne au Mont-Saint-Michel toutes les coutumes à lui dues dans son fief (*Cart de Saint-Victeur*, p. 17).

LXXXI. — 1088. — Raoul de Beaumont souscrit la charte de Robert Courteheuse cédant au Mont-Saint-Michel un droit de foire et de marché au village d'Ardevon et une place de maison à Rouen (Léop. Delisle, *La Commémoration du Domesday-Book à Londres en 1086*. — D'après D. Guilloureau, *Rev. du Maine*, t. LII, p. 154).

LXXXII. — 1090 *circa*. — Sentence rendue par Hubert, vicomte du Maine, et Robert le Bourguignon, dans le temps qu'ils cherchaient à raser la tour de Jean du Lude, au profit de Saint-Aubin, contre la femme de Vivien le Riche (*Cart. de Saint-Aubin*, t. I, p. 422).

LXXXIII. — 1090 *circa*. — Le vicomte Hubert, Hermengarde, sa femme, Raoul, Herbert, Guillaume et Denis confirment à Saint-Aubin le don de la chapelle de Saint-Aubin du Lude (*Cart. de Saint-Aubin*, t. II, p. 302).

LXXXIV. — 1090 *circa*. — Geoffroy, vicomte, témoin du don à Saint-Vincent, par Achard et Gilette, sa femme, de l'église de Saudé. Témoin aussi Guillaume, fils du vicomte Geoffroy (*Cart. de Saint-Vincent*, ch. 201).

Don Martène date la charte de 1070.

LXXXV. — 1093, 17 octobre. — Raoul, vicomte, assiste à la fête de la translation des reliques de Saint-Julien dans la basilique reconstruite (*Lib. Alb.*, p. 67).

LXXXVI. — 1096. Beaumont. — Le vicomte Hubert donne à Saint-Vincent la chapelle de Saint-Flaceau, au Mans, pour lui, Ermengarde, sa femme, Raoul, Hubert et Guillaume, ses fils, à charge d'y mettre un chapelain : témoin Geoffroy, son oncle. — Après la mort de son père, Raoul V, son fils avec Ermengarde, sa mère, et Hubert, son frère, confirme ce don au Mans, dans l'abbaye (*Cart. de Saint-Vincent*, ch. 36).

LXXXVII. — Avant 1095. — Hubert, vicomte du Mans, témoin de l'accord entre Saint-

Vincent et Hugue, fils de Salomon, au sujet de l'église et du presbytère de Bazougers (*Cart. de Saint-Vincent*, ch. 438).

Hubert est là sans doute en qualité de vicomte.

LXXXVIII. — 1095, 24 mai. — Après la mort du vicomte Hubert, Raoul V, son fils, vient (le 24 mai 1095) à Saint-Vincent, l'année qu'il épouse la sœur de Guy de Laval, confirme à Saint-Vincent, par la remise sur l'autel, tout ce que son père avait concédé, et les églises de Juillé, Saint-Léonard et Placé (*Cart. de Saint-Vincent*, ch. 626).

LXXXIX. — 1095, 16 juillet. Saint-Quentin. — Raoul, vicomte, du consentement d'Agathe, sa femme, de ses fils, Foulque, Raoul, Bouchart, donne à Saint-Maurice d'Angers l'église neuve de Saint-Nicolas dans son château. Il renouvelle ce don à Montrevault (Archives du chapitre d'Angers, d'après de Lestang).

Raoul, vicomte de Vendôme.

XC. — 1095, 16 juillet. Saint-Quentin. — Raoul Payen, vicomte, du consentement d'Agathe, sa femme, de Foulque, Raoul et Bouchart, ses fils, donne à Saint-Maurice l'église Saint-Nicolas, construite en son nouveau château (*Livre noir de la cath. d'Angers*, p. 123).

XCI. — 1095 *circa*. — Hubert, fils du vicomte Hubert, témoin de l'accord entre Geoffroy de « Amanei » et Saint-Vincent (*Cart. de Saint-Vincent*, ch. 365).

XCII. — 1095 *circa*. — Raoul, vicomte de Montreveau ?, donne à Saint-Serge quatre arpents de la forêt de Villeneuve (Abbé Derville, *Cart. de Saint-Serge*, p. 166).

XCIII. — 1095 *circa*. — *Postea venit ante me (Hildebertum) Roscelinus [Radulfus V], vicecomes Bellimontis, cum multis aliis militibus* et, à la prière du prêtre Foulque et d'Hugue de Juillé, confirme aux religieux de Vivoin la chapelle de Saint-Aubin (*Cart. de Vivoin*, p. 121).

XCIV. — Avant 1096. — Geoffroy, vicomte, avait concédé à Saint-Vincent l'église de Courgain, les Goupillères, Mécorban (*Cart. de Saint-Vincent*, ch. 630).

XCV. — Avant 1096. — Pendant la vie d'Yves, évêque de Séez, Geoffroy, vicomte, avait donné à Saint-Vincent les églises de Saosne et l'église de Courgain (*Cart. de Saint-Vincent*, ch. 628).

XCVI. — Avant 1096. — G(eoffroy), vicomte, témoin du don à Saint-Vincent de la censive sur la vigne du moine Garengon (*Cart. de Saint-Vincent*, ch. 57).

XCVII. — 1096. — Hubert, vicomte, remet à Saint-Martin de Séez toutes les coutumes de ses terres, du consentement de Raoul, son fils ; puis Raoul ayant succédé à son père, l'an MLXXXVI, *indictione quinta, epacta quarta*, Philippe étant roi de France, et Hildebert, évêque du Mans, ratifie tout ce que son père avait fait ; témoins : ..., Guillaume de Doucelle, ..., Blanchard de Bretel... (*Lib. alb. Capituli Sagiensis*).

XCVIII. — 1080-1096. — Geoffroy, fils du vicomte, obtient de l'abbé Renoul de Saint-Vincent qu'il assoie un cens sur la vigne qu'il avait plantée dans la terre de Saint-Vincent (*Cart. de Saint-Vincent*, ch. 785).

XCIX. — 1090-1096. — Guillaume de Braitel conteste le don de Courgain à Saint-Vincent par Geoffroy (le vicomte ?), son père, puis le concède avec ses deux frères, Hugue et Geoffroy (*Cart. de Saint-Vincent*, ch. 564).

C. — 1096. — Raoul (Payen), vicomte, seigneur de fief, Agathe, sa femme, Foulque,

Bouchard et Raoul, ses fils, seigneurs de fief, autorisent la donation des églises de Monlimart à Saint-Maurice par Pierre, fils de Landry (*Cart. noir de la Cath. d'Angers*, p. 132).

CI. — 1096. — Guillaume de Braitel, Hugue et Geoffroy, ses frères, Eude, frère bâtard, signent le don de l'église de Danjeul par le dit Guillaume, fils de Geoffroy le vicomte (*Cart. de Saint-Vincent*, ch. 738).

CII. — 1096, 22 juin. — Guillaume de Braitel, Hugue, Geoffroy, ses frères, Eude, frère bâtard, fils de Geoffroy le vicomte, témoins du don fait à Saint-Vincent par Guy, frère de Nicolas de Sarcé (*Cart. de Saint-Vincent*, ch. 317).

CIII. — 1096. Tours et ensuite au Concile de Saintes. — Le vicomte Raoul reçoit ordre du Pape de ne pas sortir de la ville jusqu'à ce qu'il ait rendu justice aux religieux de la Trinité de Vendôme dont il retenait l'église de Saint-Pierre de Mazé. Il est excommunié par le légat Amat, et de nouveau au concile de Saintes (*Cart. de la Trinité*, ch. 153, p. 91-93).

CIV. — 1096, 13 avril et 9 septembre ; 1097, 29 mars. — Raoul V, vicomte de Fresnay, approuve la restitution à Saint-Aubin par Hugue de Saint-Aubin et Robert Péan, de l'église de Saint-Aubin de Locquenay (*Cart. de Saint-Aubin*, t. I, p. 391).

CV. — Avant 1100. — La vicomtesse Ermengarde et sa fille Godeheult, qui devint moniale, venues à Cellière un jour de Pâques, donnent au prieuré de Saint-Martin, du temps d'Henri de Champeaux, prieur, droit de chasse dans la forêt (Bibl. nat., fr. 22.450, f. 33, d'après D. Guilloureau, *Rev. du Maine*, t. LII, p. 159).

CVI. — 1100 *circa*. — Raoul, vicomte du Lude (*de Bodio*), conteste au Ronceray, puis reconnaît la possession de la terre du Fay, du bois de Vergal et de toutes ses autres terres à Contigné, moyennant 10 livres données par l'abbesse Richilde (1073-1103) (*Cart. du Ronceray*, p. 162, ch. 254).

CVII. — 1100 *circa*. — Raoul, le vicomte de Montreveau, près de mourir, fait promettre à son épouse, Agathe, et à son fils, Fouque, de donner la terre d'Ajoux à Saint-Serge (*Ibid.*, p. 166).

CVIII. — 1100 *circa*, du temps de Geoffroy de Nantes, prieur. — La vicomtesse Ermengarde et Godeheult, sa fille, religieuse, vinrent au prieuré de Cheffes un jour de Noël, et donnèrent droit d'usage dans sa forêt. La religieuse chantait souvent à Cheffes le *Répons* et l'*Alleluia* à l'autel de N.-D. de Cheffes (*Hist. de Bretagne, Preuves*, t. I, p. 559-560).

CIX. — 1100 *circa*. — *Radulfus V de Ludo* (Raoul, vicomte du Lude), témoin de l'acquisition par le prieuré de Quelaines de la moitié d'une métairie (*Cart. de Saint-Aubin*, t. II, p. 380).

CX. — 1080-1102. — Guillaume, fils de Geoffroy, vicomte, après avoir recouvré son fief de Braitel, donne à Saint-Vincent la moitié de l'église de Lombron (*Cart. de Saint-Vincent*, ch. 778).

CXI. — 1080-1102. — Rude, frère bâtard de Guillaume, fils de Geoffroy le vicomte, témoin du don à Saint-Vincent de Saint-Martin de Lombron, par ledit Guillaume (*Cart. de Saint-Vincent*, ch. 778).

CXII. — 1080-1102. — Guillaume Braitel reconnaît que Geoffroy, vicomte, son père, avait donné à Saint-Vincent un moulin à Courgain ; témoin Geoffroy, son frère (*Cart. de Saint-Vincent*, ch. 575).

CXIII. — Vers 1104. — *Godehildis*,... *nata Lusdi vicecomitis*, est une des religieuses qui assistent au jugement de Dieu entre Lambert et le Ronceray (*Cart. du Ronceray*, p. 169 et 284).

Il s'agit de Godehilde, fille de Raoul IV.

CXIV. — 1095-1106. Dans la tour du château de Mayenne. — La vicomtesse du Lude, Ermengarde, avec son chapelain, Aubert, et son prévôt, Valère, donne à Saint-Aubin la dîme du bois des Loges (*Cart. de Saint-Aubin*, t. I, p. 428-429).

CXV. — 1106. — Agathe, vicomtesse, et Foulque, vicomte de Montreveau, (son fils), lors de la constitution du chapitre de Saint-Nicolas de Montreveau, donnent, l'un la dîme d'un moulin et l'usage dans son bois, l'autre la dîme de son four (*Livre noir de la Cathéd. d'Angers*, p. 156).

CXVI. — 1082-1107. — Le vicomte Raoul (Payen) reconnaît que le canoniat de Locquenay appartient à Saint-Aubin, ainsi que les trois églises de Saint-Léonard et de N.-D. de Fresnay et celle de Champfleur (*Cart. de Saint-Aubin*, t. II, p. 255).

CXVII. — 1109. — Raoul V, vicomte de Beaumont, donne à saint Alleaume le lieu de Saint-Nicolas, la dîme du four et moulin de Sainte-Suzanne, féage et usage dans la forêt, ce qu'il faut pour bâtir N.-D. d'Étival en Charnie, où il fait venir sa sœur Godealdis, religieuse du Ronceray (Titres d'Étival, Arch. de la Sarthe, Bilard, H 84/2).

CXVIII. — 1112, 12 mai. Beaumont-le-Vicomte. — Raoul V, vicomte, qui avait déjà restitué les églises de Fresnay à l'abbaye de Saint-Aubin, avant 1106, renouvelle cet acte, puis conteste encore et cède enfin avec Roscelin, son fils aîné, Raoul, son second fils, et Gervais, le troisième, qui signent (*Cart. de Saint-Aubin*, t. I, p. 386-388).

Le P. Anselme ne lui donne que Richard et Raoul.

CXIX. — 1114. — Hugue, comte du Maine, donne à l'abbaye du Mont-Saint-Michel la terre de « Vedobris ». Le vicomte Roscelin ou Raoul V met son seing à l'acte (*Cart. de Saint-Victor*, p. 6).

CXX. — 1115 *circa*, du temps de l'abbesse Tetburge. — Raoul V, vicomte de Beaumont, témoin avec le comte Foulque d'un procès entre le Ronceray et Abbon, seigneur de Rochefort, au sujet d'un vol commis par deux serviteurs des religieuses (*Cart. du Ronceray*, p. 127-128).

CXXI. — 1115. — Raoul V, vicomte de Beaumont, ratifie l'acquisition des religieuses d'Étival sur le moulin d'Hodéard, en Sainte-Suzanne (*Arch. de la Sarthe*, Bilard, H 84/1).

CXXII. — 1116. — Raoul V de Beaumont prit part à la croisade de 1112 à 1115, et en rapporta une relique de la vraie Croix qu'il donna à Hildebert, le mardi de Pâques 1116. La croix lui avait été remise par un clerc manceau, Adam, chanoine du Saint-Sépulcre, pour l'église du Mans (*Act. Pont. Cenom.*, p. 407).

CXXIII. — 1104-1120. — Du temps de Jean, prieur de Vivoin, en présence de l'abbé Guillaume de Marmoutier. — Raoul V, vicomte de Sainte-Suzanne, approuve le don de Foulque Riboul (*Cart. de Vivoin*, p. 208 ; *Cart. manceau de Marmoutier*, t. II, p. 366).

CXXIV. — 1110-1131. Fresnay. — Pendant que Guérin était prieur de Vivoin, *Rodulfus vicecomes Bellimontis*, demeurant à Fresnay, donne la dîme des vignes de Beaumont, avec approbation de Guillaume, son frère, et des fils (de Raoul) : Roscelin et Raoul (D. Le Michel, *apud Cart. de Vivoin*, 256).

CXXV. — (1131), après 14 janvier. — Obit de Raoul, vicomte de Beaumont (*Nécrologe du Mans*, p. 10).

CXXVI. — 1131, 20 janvier. — Raoul V de Beaumont confirme au prieuré du Pont-Neuf, près de Beaumont, le don du cimetière voisin du château octroyé par Eude de Juillé (Dom Martène, *Thesaurus...*, t. I, p. 379 ; d'après D. Guilloreau, *Rev. du Maine*, LII, p. 157).

CXXVII. — 1135, 28 décembre. — Ermenjarde, vicomtesse et épouse de Gautier Hait, vicomte de Mollan, qui donne à l'abbaye de Tiron une vigne à Messe de ses acquisitions (*Cart. de Tiron*, ch. 191).

Ceci est très douteux.

L'éditeur du cartulaire traduit Mollan par Moullin, Messe par Mées ; il n'identifie pas Ermenjarde dans laquelle D. Guilloreau voit la veuve d'Hubert, avant 1095, et mariée en 1067 ?

CXXVIII. — 1145, 15 juillet. — R(oscelin), vicomte de Beaumont, est le premier des témoins laïques de la fondation de l'abbaye de Perseigne (*Cart. de Perseigne*, p. 7, et Arch. de la Sarthe, H 75², 1, 19).

Roscelin et ses frères vivaient en 1173, tous.

CXXIX. — 1156. — Roscelin, vicomte de Beaumont, *vir valde venerandus*, et Raoul, son frère, avec ses fils Richard et Guillaume, donnent au prieuré du Lude un moulin sur l'étang de Rioi (*Cart. de Saint-Aubin*, t. II, p. 307).

CXXX. — 1145-1156. — Raoul, second fils de Raoul V, étant, avec Roscelin, son frère, à Fresnay, est témoin d'une charte dans laquelle ce frère donne à Barthélémy, abbé de Marmoutier, et à Guérin, prieur de Vivoin, l'église de Beaumont, et de celle par laquelle le même Roscelin fait un don à Saint-Martin de Sées (*Hist. ms. de Saint-Martin*, par de Carrouget, p. 99. — Odolant-Desnos).

CXXXI. — 1161-1172. — Roscelin de Beaumont, vicomte du Mans et de Sainte-Suzanne, et la vicomtesse Constance, donnent à Cluny l'église de Pont-sur-Sarthe, près Beaumont, pour fonder un prieuré (*Collect. Moreau*, t. LXXI, p. 81 ; A. Bruel, *Recueil des chartes de Cluny*, t. V. p. 552 ; D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. IV. p. 552).

CXXXII. — 1161-1173. — Roscelin, vicomte, et Constance, sa femme, témoins du don à Saint-Aubin d'un pré sur la Sarthe au-dessus des moulins d'Épaillard, par Péan Réchin, bourgeois de Fresnay (*Cart. de Saint-Aubin*, t. I, p. 384).

CXXXIII. — 1148-1176. — Richard, vicomte de Beaumont, fait une libéralité à Saint-Vincent sous l'abbé Robert (Bibl. nat., lat. 5444, f. 500, dans J. Depoin, *Les Vicomtes de Beaumont*).

CXXXIV. — 1145-1176. — Roscelin, vicomte de Beaumont, donne à Perseigne toute franchise dans ses possessions (*Cart. de Perseigne*, p. 63).

L'éditeur croit que cette charte date de la seconde moitié du XIII^e siècle. Il n'y a pas de Roscelin à cette époque.

CXXXV. — 1145-1176. — Roscelin de Beaumont, vicomte, et Constance approuvent une donation de Réchin, bourgeois de la Ferté, à la Ferté (Housseau, t. III, n° 1063).

CXXXVI. — 1177. — Richard, vicomte de Sainte-Suzanne, est témoin à une charte citée par D. Housseau (Bibl. nat., Housseau, t. V, n° 1930).

CXXXVII. — Avant 1178. — Roscelin et Richard I^{er} de Beaumont, et leurs femmes

Constance et Lucie, cités dans une charte pour Saint-André de Goffern (*Cart.*, fol. 23, Arch. du Calvados).

D'après cette charte, Hugue de Silly était fils d'une fille de Roscelin (M. Depoin, lettre).

CXXXVIII. — 1178, 19 février. Beaumont.— Richard, vicomte de Beaumont, cède au prieur de Vivoin ses droits sur Saint-Aubin, près de Beaumont (*Cart. de Vivoin*. p. 176 ; Hucher, *Monuments funéraires des Vicomtes de Beaumont*).

CXXXIX. — 1178. — Une charte de Tironneau nous apprend que Roscelin de Beaumont, époux de Constance d'Angleterre, épousa aussi une autre femme (en première nocces), héritière de la baronnie de Crepon en Normandie, d'où Odeline de Beaumont, femme de Richer III de l'Aigle, mort en 1178, dame de Crepon et de Laigle. Elle a souscrit une charte de son mari pour Saint-Evroul, et fut inhumée dans l'abbaye de la Chaise-Dieu, où elle est représentée sur une tombe de cuivre doré, superbement ornée, mais maltraitée par les années. On y lit encore les mots suivants : *Hic jacet Odolina domina de Aquila, filia vicecomitis de Sancta-Suzanna, quae in dota sua de Crepon donavit huic ecclesie unum modium frumenti... solemniter celebrandum. Hunus quisque qui legerit, dicat pro anima illius Pater noster, Credo* (Odolant-Desnos).

CXL. — 1180, août. — Raoul de Beaumont, évêque d'Angers, porte devant l'archevêque de Tours, un procès contre les moines de Saint-Aubin (*Gall. Christ*, t. XIV, col 571).

CXLI.— 1180. 28 août. Angers. — Barthélémy de Vendôme, archevêque de Tours, relate l'accord établi entre Raoul, évêque d'Angers, et les moines de Saint-Aubin, pour des droits litigieux (*Cart. de Saint-Aubin*, t. II, p. 84).

CXLII. — 1183. — Pierre de Blois se plaint à l'évêque d'Angers, Raoul de Beaumont, des nobles d'Anjou qui avaient quitté le parti d'Henri II (*Res. Gallic. Script.*, t. XIX, col. 270).

CXLIII. — 1183. — Raoul, évêque d'Angers, règle avec l'abbesse Emma, la condition de quatre chapelains du Ronceray (*Gall. Christ*, t. XIV, col. 571).

CXLIV.— 1183, octobre. — Raoul de Beaumont, évêque d'Angers, confirme les biens de l'abbaye de Melinai (*Cart. de l'abbaye*).

CXLV. — 1183. — Raoul (de Beaumont), évêque d'Angers, assiste au règlement entre l'abbaye du Ronceray et Etienne, sénéchal d'Anjou, fondateur de l'Aumônerie, au sujet de la nomination des quatre chapelains (*Arch. de l'Aumônerie d'Angers*, ch. 7).

CXLVI. — 1181-1183. — Richard, vicomte de Beaumont, signe le don d'Henri II, roi d'Angleterre, de l'écluse qu'il avait fait construire à l'hôpital d'Angers [*Cart. de l'aumônerie d'Angers*, ch. V).

Odolant-Desnos date cette pièce de 1153.

CXLVII. — 1184. — Raoul de Beaumont, évêque d'Angers, par ordre du pape, tranche un litige entre l'abbé de Saint-Vincent et Geoffroy, fils de Foulque Girard (*Cart. de Saint-Vincent*).

CXLVIII. — 1186, janvier. — Raoul de Beaumont, évêque d'Angers, délégué par Urbain III, avec l'archevêque de Tours et l'abbé de Saint-Florent, pour examiner la cause de l'archidiacre W., accusé de l'assassinat d'une femme (*Cart. de l'Évêché du Mans*, d'après Jaffé, n° 15.511).

CXLIX. — 1186, 5 septembre. — Ermengarde de Beaumont épousa Guillaume, roi d'Ecosse, fils de Malcolme, le civilisateur de son pays. Henri II fut le négociateur de ce

mariage. Ermengarde eut en douaire le château d'Edimbourg, 100 marcs de revenu et cinquante chevaliers feudataires (Benoist de Péterborough, *Vita Henrici II*, in *Rer. gall. script.*, t. XVII, p. 467-468).

CL. — 1188. — Raoul de Beaumont, évêque d'Angers, est au concile du Mans (*Rer. gallic. scriptores*, t. XVII, p. 478).

CLI. — 1188 *circa*. — R. (de Beaumont), vicecomes de Sancta Suzanna, témoin d'une charte d'Henri II, roi d'Angleterre, en faveur des Bonshommes d'Angers (*Cart. des Bonshommes*, f. 6).

CLII. — 1177-1189. — Raoul de Beaumont, évêque d'Angers, est qualifié par Henri II, roi d'Angleterre, *dilectum cognatum nostrum* (Bibl. nat., ms. lat. 17.126, fol. 341).

CLIII. — 1190. — Richard, vicomte de Beaumont, confirma en 1190, aux religieux de Saint-Martin de Séez, les privilèges que ses prédécesseurs leur avaient concédés ; assista le 6 mai 1190, aux obsèques de Jean II, comte d'Alençon, dans l'abbaye de Perseigne ; fut inhumé dans l'abbaye d'Étival, où la figure qui est sur son tombeau est armée à l'antique (Odolant-Desnos).

CLIV. — 1190. — Raoul de Beaumont, évêque d'Angers, confirme les dons faits au prieuré de Gouis par Hubert de Champagne (*Cart. de Saint-Aubin*, t. II, p. 290).

CLV. — 1190, Domfront. — Raoul de Beaumont, évêque d'Angers, est avec le roi Richard à Domfront (D. Housseau. t. V).

CLVI. — 1190 *circa*. — Richard I^{er}, vicomte de Beaumont, fonde l'anniversaire de ses parents : Roscelin et Constance, à Saint-Étienne de Caen (Arch. du Calvados, H, 1883).

CLVII. — 1191, 7 mai. — Richard, vicomte de Beaumont, est témoin des dons de Robert III d'Alençon à l'abbaye de Perseigne (*Cart. de Perseigne*, p. 204).

CLVIII. — 1194, 1^{er} novembre. — R(aoul de Beaumont), évêque d'Angers, conseille à Geoffroy « *Ostorius, vir illuster et religioni devotus*, » de donner aux religieux de la Mélinais sa chapelle de la Jaillette (Arch. de la Sarthe, Bilard, t. I, n° 556).

CLIX. — 1194. — Richard, vicomte de Beaumont, donne aux religieuses d'Étival le dixième jour des coutumes de la ville et châtellenie de Fresnay, et ce que Constance, sa sœur, possédait (Arch. de la Sarthe, Bilard, H 84/1).

CLX. — Avant 1196. — Richard, vicomte de Beaumont, s'étant rendu à Séez pour le mariage de sa fille Constance avec Roger, seigneur de Thoéni et de Conches, il y confirma, du consentement de sa mère Constance, de sa femme Lucie, de son fils Roscelin, aux chanoines de Saint-Gervais de Séez, l'exemption de toutes coutumes dans ses terres. (Pily (?), *Chronique de l'église de Séez*, mss. t. III ; d'après Odolant-Desnos).

Odolant-Desnos dit que le mariage eut lieu à Séez en 1165, ce qui est impossible ; ce doit être au plus tôt 1185.

CLXI. — 1145-1196. — Richard de Beaumont se trouve, en 1189, à la conférence tenue à la Ferté-Bernard, entre Henri II et Philippe-Auguste et ces princes n'ayant pu se réconcilier, Philippe-Auguste tomba subitement sur la Ferté-Bernard, Montfort, Bonnétable, Beaumont-le-Vicomte, Balon, etc., dont il se rendit maître. Ce fut peut-être pour indemniser le vicomte, qu'Henri lui donna Bourg-le-Roi que Guillaume le Roux avait forcé le chapitre du Mans de lui céder pour y bâtir un château (Odolant-Desnos).

CLXII. — 1176-1196. — Richard fut du nombre des seigneurs normands et manceaux qui favorisèrent la révolte des enfants d'Henri II contre ce prince, et fut une des cautions avec Geoffroy, comte du Perche, Guillaume de Courcy, de la paix qu'ils conclurent en 1154 (?) à Falaise avec le vieux Henri (Odolant-Desnos).

CLXIII. — 1191-1196. — Geoffroy de Beaumont, témoin d'une confirmation à Saint-Julien du Mans par Geoffroy, comte du Perche (*Lib. albus*, p. 14).

N'est pas de la famille des vicomtes, ou serait Geoffroy, fils de Geoffroy, de la branche de Braitel.

CLXIV. — 1176-1196. — Richard, vicomte de Beaumont, épousa Lucie de l'Aigle, fille de Richer II, baron de l'Aigle et de Béatrix, en sorte qu'il se trouvait doublement beau-frère de Richer III. — Duchesne la fait femme d'Hubert, vicomte de Sainte-Suzanne. Il a pu être induit en erreur parce qu'elle eut cette baronnie en douaire, comme on voit dans une charte de 1209, où elle donne du consentement de Raoul, son fils, à l'abbaye de la Trappe des biens situés à Ruellun, pour son mari, son fils, et pour elle. Elle ne les désigne que par la première lettre de leur nom. Cet usage était alors très fréquent et a donné lieu à bien des méprises. Des copistes ignorant l'histoire, se sont souvent ingérés de remplir à leur gré des noms dont ils ne trouvaient que la première lettre. Raoul confirma la donation par la même charte.

Suivant une autre charte du prieuré de Vivoin, elle était morte en 1227 (Odolant-Desnos, charte communiquée par L. Sureau (?), abbé de la Trappe).

CLXV. — 1196. — Raoul de Beaumont, évêque d'Angers, prononce en faveur de Saint-Nicolas de Craon au sujet du patronage de deux églises, contre Guillaume, abbé de Saint-Aubin (Bibl. nat.. coll. D. Housseau).

CLXVI. — 1196. — Raoul de Beaumont, évêque d'Angers, souscrit les lettres du roi Richard en faveur des religieux de Clermont (*Gallia Christiana vetus*, 1656. t. I, p. 771).

CLXVII. — 1177-1197. — Raoul (de Beaumont), évêque d'Angers, notifie que Robert de Sablé a donné aux moines de Bellebranche libre passage de toutes leurs provisions au port de Brioley (Arch. de la Sarthe, H 770).

CLXVIII. — 1190-1197. — Raoul (de Beaumont), évêque d'Angers, notifie que Geoffroy de la Motte a renoncé au patronage de la cure de la Motte(-Fouqué ?), conférée à son frère (*Cart. de l'évêché du Mans*, t. I. p. 13).

CLXIX. — 1197. — Raoul (de Beaumont), évêque d'Angers, avant sa mort avait béni le cimetière de l'Aumônerie Saint-Jean (*Cart. de l'Aumônerie*, ch. 22).

CLXX. — 1197. — Raoul, vicomte de Beaumont, scelle un acte d'échange entre la dame d'Étival et Robert de Chemiré (Bilard, *Arch. de la Sarthe*, t. I, n° 639).

CLXXI. — 1199, vers le 18 septembre. — Raoul VI de Beaumont, fils du vicomte de Beaumont, garant du roi Jean, pour son projet d'accord avec Arthur de Bretagne (G. Dubois, *Guillaume des Roches*, in *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XXX, p. 408).

CLXXII. — 1199, 22 septembre. — Constance de Beaumont, fille de Richard, vicomte de Beaumont. femme de (Robert) de Toëni, reçoit du roi Jean, qui la nomme sa cousine, Aielrichescote en Devonshire, en Southampton, autrefois donnée par Henri 1^{er} à Constance, sa fille, aïeule de Constance, in *liberum maritagium* (G. Dubois, *Guillaume des Roches*, *ibid.*, t. XXX, p. 410).

CLXXIII. — 1200, 7 septembre. — Jean-sans-Terre écrit d'Alençon au chapitre d'Angers que, ne pouvant assister en personne à l'élection du successeur de Guillaume de

Chemillé, mort ou démissionnaire, il leur envoyait G. des Roches, sénéchal d'Anjou, et Guérin de Glapion, sénéchal de Normandie : « Croyez-les, disait-il, sur tout ce qu'ils vous diront de notre part, au sujet de la future élection. » Les chanoines n'obéirent pas à cette injonction. Le siège resta vacant jusqu'en 1202 ou même 1203. On élut alors Guillaume de Beaumont, chanoine du Mans, probablement candidat du roi, comme la suite le prouve. C. Port place son élection ou sa consécration au mois de septembre 1203 (G. Dubois, *Guillaume des Roches*, in *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XXXII, p. 111).

CLXXIV. — 1200 *circa*. — Raoul, vicomte de Sainte-Suzanne, donne à l'aumônerie de Raillon le droit de moudre le grain de tous ses sujets (*Cart. de Saint-Aubin*, t. II, p. 315).

CLXXV. — 1200 *circa*. — Raoul, vicomte de Sainte-Suzanne, du consentement de sa mère la vicomtesse Lucie, pour le salut de Richard, son père, donne à Saint-Aubin d'Angers la chapelle de Notre-Dame de Raillon, pour en faire une léproserie, témoin Eudon de Curte Alarrun (*Cart. de Saint-Aubin*, t. II, p. 316).

CLXXVI. — 1201, 16 octobre. — Le vicomte de Beaumont (Raoul VI) se fait délivrer par le roi Jean-sans-Terre le fils de Guillaume de la Kiroche (G. Dubois, *Guillaume des Roches*, *ibid.*, t. XXXI, p. 119).

CLXXVII. — 1202, 6 janvier. — Guillaume des Roches et le vicomte de Beaumont cautionnent Jean-sans-Terre pour une somme de 500 marcs d'argent à envoyer à Rome (G. Dubois, *Guillaume des Roches*, *ibid.*, p. 122).

L'argent fut porté par Hugue de la Ferté et Robert de Samblançay. L'auteur suppose que c'était pour hâter l'élection de Guillaume de Beaumont au siège d'Angers.

CLXXVIII. — 1202, 29 mars. — Roger de Toëni, [peut-être l'époux de Constance de Beaumont], Maurice de Craon, Guillaume des Roches, l'évêque du Mans, le vicomte de Beaumont, l'archevêque de Tours, Juhel de Mayenne, Guy de Laval, reçoivent un mandement de Jean-sans-Terre, réclamant des gages de fidélité (G. Dubois, *Guillaume des Roches*, *ibid.*, p. 128).

CLXXIX. — 1202, 25 juin. — En présence du vicomte de Sainte-Suzanne, Pierre de la Garnache atteste, au Mans, qu'il tient du roi Jean-sans-Terre le château de Senilly (G. Dubois, *Guillaume des Roches*, *ibid.*, p. 132).

CLXXX. — 1202, 6 novembre. — Le vicomte Raoul de Beaumont, craignant qu'on ne l'ait desservi auprès de Jean-sans-Terre, sollicite le roi de le recevoir à son service. Jean lui écrit : Nous vous rendons notre faveur et nos bonnes grâces, et vous reprenons à notre service comme notre cher cousin et notre fidèle homme-lige... Nous vous prions donc, vous invitons et vous engageons à demeurer avec votre famille à notre service... (*Id.*, *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XXXIV, p. 517).

A cette occasion G. Dubois, auteur de cet article, réforme la généalogie de Beaumont donnée par Ménage. Il fait de Constance de Beaumont, dame de Toëni, la sœur de Raoul, et de Guillaume de Beaumont, tous enfants de Richard ; il dit justement que Raoul ne peut être d'une branche cadette et prendre le titre de vicomte de Beaumont et de Sainte-Suzanne.

CLXXXI. — 1202. — Raoul de Beaumont assigne sur le chargeage des vins à Beaumont 100 sols de rente non encore assignés, que son père avait donnés à l'abbaye de Marmoutier pour l'anniversaire de Richard, son fils, frère du dit Raoul, inhumé dans l'abbaye (Villevieille, arch. de Marmoutier, Beaumont-le-vicomte ; Denis, (*Cart. de Vivoin*, p. 225 ; Laurain, *Cart. manceau de Marmoutier*, t. II, p. 371).

CLXXXII. — 1203, 17 juin. — Guillaume (de Beaumont), évêque d'Angers, est témoin pour Jean-sans-Terre qui s'engageait par serment à restituer des sommes d'argent (*Gallia Christiana*, t. XIV, col. 573).

CLXXXIII. — 1202, juillet-23 septembre 1203. — Guillaume, évêque élu d'Angers, notifie que Berenger Fauconnière, du consentement de Lucas, son neveu, a donné à l'aumônerie Saint-Jean d'Angers son bois de la Fauconnière (*Cart. de l'Aumônerie Saint-Jean d'Angers*, ch. XXVII et note).

Il y eut une autre confirmation en 1205.

CLXXXIV. — 1203, l'an IV du règne de Jean-sans-Terre. — Richard de Beaumont reçoit une lettre de Jean-sans-Terre qui l'accepte à son service, comme son féal et comme son homme-lige (*Ménage, Hist. de Sablé*, p. 328, d'après une copie prise à la Tour de Londres, par M. Esnaut).

CLXXXV. — 1203. — Richard de Beaumont reçoit une lettre de Jean-sans-Terre, attestant qu'il n'a jamais ni mal pensé, ni mal parlé de lui, comme on le lui avait voulu faire croire (*Ibidem*).

Actes faux. Il n'y avait point de Richard en 1203 : il était mort en 1202.

CLXXXVI. — 1204 *circa*. — Raoul, vicomte de Beaumont, assiste en cour de l'évêque d'Angers, à la reconnaissance du droit de l'abbaye de Saint-Georges sur l'église de Cuillé (*sic*) par Geoffroy, sire de Cuillé (*sic*), et Hamelin de Cornillé, son frère (*Villevieille*, arch. de Saint-Serge, prieuré de Cuillé, *sic*).

CLXXXVII. — 1205, 27 mai. — Raoul, vicomte de Beaumont, déclare que son père avait fait accord avec le chapitre de Saint-Julien lui promettant une rente de 110 sols en compensation de Bourg-l'Évêque, dit depuis Bourg-le-Roi, qu'il affirmait tenir des rois Henri et Richard, mais qu'en raison des guerres il n'avait pu tenir sa promesse. Raoul promet de payer 6 livres et des compensations en cas de non paiement (*Liber albus*, p. 9).

CLXXXVIII. — 1203-1205. — Guillaume (de Beaumont), évêque d'Angers, atteste que Marie de Maillé a donné à l'aumônerie d'Angers le lieu de Fontaine-Borel et autres (*Cart. de l'Aumônerie d'Angers*, ch. 30).

CLXXXIX. — 1205. — Guillaume (de Beaumont), évêque d'Angers, atteste que Geoffroy de Précigné s'est donné au service des pauvres avec l'assentiment de Basilie, sa femme (*Cart. de l'Aumônerie d'Angers*, ch. 36).

CXC. — 1205. — Guillaume de Beaumont, évêque d'Angers, atteste que Guillaume, clerc, fils de Payen de Chaumont, s'est donné au service de l'Aumônerie (*Cart. de l'Aumônerie d'Angers*, ch. 34).

CXCI. — 1205. Angers. — Guillaume (de Beaumont), évêque d'Angers, atteste l'accord passé entre Gautier de Bierné et les frères de l'Aumônerie Saint-Jean (*Cart. de l'Aumônerie d'Angers*, ch. 33).

CXCII. — 1205. — Guillaume (de Beaumont), évêque d'Angers, atteste qu'Eude, prieur de l'Aumônerie, a donné par bail emphytéotique la maison qui fut à Jean Bouet, sur le pont d'Angers (*Cart. de l'Aumônerie d'Angers*, ch. 31).

CXCIII. — 1205. — Guillaume (de Beaumont), évêque d'Angers, atteste que Tiphaine, veuve de Geoffroy Melian, s'est donnée au service des pauvres, avec une partie de ses biens (*Cart. de l'Aumônerie Saint-Jean d'Angers*, ch. 35).

CXCIV. — 1205. — Raoul, vicomte de Beaumont, remet au prieuré de Vivoin le service d'un homme et d'un cheval qui devait porter sa marmite quand il allait à la guerre (*Hucher, Monuments funéraires des vicomtes de Beaumont*, in *Revue du Maine*, 1882. p.

352 ; Denis, *Cart. de Vivoin*, p. 66).

CXCV. — 1207, mars. Châteaubriant. — Guillaume de Beaumont, évêque d'Angers, signe l'union de la Primaudière aux frères de Grandmont de Montguyon, par Geoffroy de Châteaubriant (*Cart. des Bonshommes*).

CXCVI. — 1208. — Raoul, vicomte de Beaumont, atteste le don à la Couture d'une terre entre Joué et Montreuil-sur-Sarthe, concédée par Robert de Mion (*Cart. de la Couture*, p. 153).

CXCVII. — 1208. — R(aoul), vicomte de Beaumont, quitte à l'abbaye du Ronceray le past que le seigneur de la Flèche prenait une fois l'an au prieuré des Cartes pour ses chasseurs et ses chiens (Villevieille, arch. du Ronceray).

CXCVIII. — 1203-1208. — Guillaume (de Beaumont), évêque d'Angers, notifie que Joubert de la Cour a acquis de Raoul Lange, pour les pauvres de l'Aumônerie, 21 sols et 2 deniers de rente (*Cart. de l'Aumônerie d'Angers*, ch. 112).

CXCIX. — 1207-1208. — Guillaume (de Beaumont), évêque d'Angers, notifie que Guillaume de Juigné, défunt, et sa femme, ont donné tous leurs biens aux pauvres de l'Aumônerie (*Cart. de l'Aumônerie d'Angers*, ch. 43).

CC. — 1209, 16 août. — Guillaume (de Beaumont), évêque d'Angers, confirme à Chaloché les vignes données par Thécende, femme d'Hugue (*Gallia Christiana*, t. XIV, col. 593, d'après le Cartulaire de l'Abbaye).

CCI. — 1209. Angers. — Guillaume (de Beaumont), évêque d'Angers, l'abbé du Loroux, et des chanoines règlent le différend qui existait entre les frères de l'Aumônerie et les religieuses du Ronceray, au sujet de l'élection du prieur de l'Aumônerie (*Cart. de l'Aumônerie d'Angers*, ch. 47).

CCII. — 1209. Angers. — Guillaume (de Beaumont), évêque d'Angers, notifie l'élection de Guillaume Auberée pour remplacer le prieur de l'Aumônerie, Eude (*Cart. de l'Aumônerie d'Angers*, ch. 48).

CCIII. — 1209. — Richard (*sic* pour Raoul), vicomte de Beaumont, pour son anniversaire à Étival, donne des biens à Loué, et le bois pour l'entretien des vignes et du pressoir (Bilard, *Arch. de la Sarthe*, II 84/1, f. 16).

CCIV. — 1209. — Guillaume de Beaumont, évêque d'Angers, prie son révérend frère Raoul, vicomte de Beaumont, pour garder sans souillure sa noblesse et son honneur, *si vestram vultis nobilitatem et honorem ab infamia evitare*, de ne pas contester le don fait par Richard Cœur-de-Lion à l'abbaye de Mélinais (Arch. de la Sarthe, H 439).

CCV. — 1212, juillet. Paris. — Raoul VI de Beaumont a pour caution de sa fidélité envers Philippe-Auguste, Robert III d'Alençon (Delisle, *Actes de Philippe-Auguste*, n° 1223).

CCVI. — 1210, août. — Le patronage de l'église d'Aubigné qui était en litige entre Guillaume d'Aubigné et Guillaume de Beaumont, évêque d'Angers, est remis à l'abbé de la Roë, à condition qu'il y entretienne deux religieux (Cart. de la Roë, t. II, p. 22).

CCVII. — 1210. — Guillaume (de Beaumont), évêque d'Angers, accepte l'arbitrage de l'évêque de Saint-Brieuc pour le tort à lui causé par la chaussée et les moulins des frères de l'Aumônerie (*Cart. de l'Aumônerie d'Angers*, ch. 55).

CCVIII. — 1210. — Raoul VI de Beaumont (qui avait depuis 1202 rompu avec Jean-sans-Terre) abandonne Domfront au roi de France et s'engage à le servir fidèlement (*Rerum*

Gallicarum scriptores, t. XVIII. p. 96 ; *Cart. Normand.* p. 297).

CCIX. — 1210. — Raoul VI, vicomte de Beaumont, signe un accord que Guillaume de Sillé, qui avait fait abattre le pressoir du prieuré de Vallon, fit avec l'abbé de la Couture (Villevieille, arch. de la Couture).

CCX. — 1214 (v.s.), février. Château-du-Loir. — Raoul, vicomte de Beaumont et de Sainte-Suzanne, s'engage envers Philippe-Auguste à maintenir en son pouvoir la forteresse de Chantocé, sous peine de 500 livres parisis (Arch. nat., layette Anjou ; original scellé de deux sceaux : sceau royal (cire jaune) ; sceau du vicomte (six chevrons).

CCXI. — 1211. — Raoul VI, vicomte de Beaumont, donne à l'abbaye de la Couture, à Loué, Dreux Le Tanneur et Agathe, sa femme, avec tous leurs tenements (*Cart. de la Couture*, p. 168).

CCXII. — 1211. — Raoul VI, vicomte de Beaumont, est bail de Guyonnet de Laval (Bertrand de Broussillon, *Maison de Laval*, t. I, p. 55).

Le mariage de Raoul de Beaumont, en 1095, avec une fille d'Hamon de Laval (*Cart. de Saint-Vincent*, n° 626), explique cette tutelle.

CCXIII. — 1212. — Raoul VI de Beaumont, pour lui et Agnès, sa femme, renonce au repas qu'il avait droit de prendre dans leur prieuré de Torcé (Bibl. nat., ms.lat. 17124, fol. 177 ; *arch. du Cognier*, original).

CCXIV. — 1212. — Raoul VI, vicomte de Beaumont, devant Hamelin, évêque du Mans, renonce au droit de past dans le prieuré de Torcé, reconnaît aux religieux d'Évron l'usage dans ses bois « *de Hussetis*, » en son nom et au nom d'Agnès, sa femme (*Arch. de Cognier*, II 8, n. 1).

CCXV. — 1212. — Raoul VI, vicomte de Beaumont, notifie que procès avait été dressé devant lui entre Gautier, prieur de Vivoin, et Berthelot Baril, qu'on avait décidé le duel, puis que la paix avait été conclue devant l'évêque du Mans, Hamelin (*Cart. de Vivoin*, p. 74).

CCXVI. — 1212. — Guillaume, de Beaumont, évêque d'Angers, atteste que Geoffroy Galler, homme des religieux de Bellebranche, leur a donné un quartier de terre au fief de Grattecuise à Blanche-Épine (Bilard, *Arch. de la Sarthe*, t. I, p. 343).

CCXVII. — 1213. — Raoul VI, vicomte de Beaumont, bail de la terre de Laval, à la demande des amis de Guyonnet de Laval, énumère les legs pieux qu'il a faits sur son lit de mort (Bertrand de Broussillon, *Maison de Laval*, d'après Arch. nat., MM, 746, p. 177).

CCXVIII. — 1214. — Raoul VI, vicomte de Beaumont, donne à Étival 20 sols de rente sur le panage de la forêt de Charnie (Bilard, *Arch. de la Sarthe*, t. II, n° 645).

CCXIX. — 1214. Sainte-Suzanne. — Raoul VI, vicomte de Beaumont, a donné à l'abbaye d'Évron toute la partie du bois et de la terre qui est entre les bois de Sauge et de la Gravelle « *inter nemus de Saugia et nemus de Gravella* » (E. Laurain, *Cart. d'Évron*, d'après Bibl. nat., lat. 17124, p. 165).

Ce doit être vers le bois de Saugé. V. *Vaige* (Payen), 1211.

CCXX. — 1214. — Les hommes du fief de Laval firent campagne à l'époque de la bataille de Bouvines, sous les ordres de Raoul VI de Beaumont, bail de la terre de Laval (Bertrand de Broussillon, *Maison de Laval*, t. I, p. 183).

CCXXI. — 1214. — Richard (au lieu de Raoul), vicomte de Beaumont, est témoin d'une charte de Robert II d'Alençon à l'abbaye de Perseigne, contenant sa volonté d'y être enterré (*Cart. de Perseigne*, p. 32).

Quoiqu'en dise en deux endroits le *Cartulaire de Perseigne*, c'est Raoul et non Richard, vicomte de Beaumont, qui doit figurer ici.

CCXXII. — 1215 (n. s.), mars. — Richard (au lieu de Raoul), vicomte de Beaumont, témoin du don à Perseigne de la ferme des Haies, du fief des Landes, de la ferme du Courtremblay, par Robert d'Alençon (*Cart. de Perseigne*, p. 77).

Date impossible.

CCXXIII. — 1210, 21 août. — Le dimanche dans l'octave de l'Assomption, Guillaume de Beaumont, évêque d'Angers, bénit l'église de Saint-Nicolas de Craon (*Gallia Christiana*, t. XIV, col. 573).

CCXXIV. — 1216, novembre. — Raoul de Beaumont jure de servir fidèlement Philippe-Auguste et lui donne en otage son fils Richard, sous la garde de Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, et veut que les châtelains de ses châteaux ne les rendent qu'au commandement du roi (Delisle, *Catal. des actes de Philippe-Auguste*, n° 1691).

CCXXV. — 1217. — Guillaume de Beaumont, évêque d'Angers, réconcilie les chanoines de la Mélinais et Guillaume Petort (*Gallia Christiana*, t. XIV, col. 573, d'après le cartulaire).

CCXXVI. — 1217. Thorée. — Raoul, vicomte de Beaumont, seigneur de la Flèche, donne à l'abbaye de la Mélinais ses droits sur la rivière du Loir, depuis le moulin de Polers jusqu'au port Chevalier (Bilard, *Arch. de la Sarthe*, H 57/2).

CCXXVII. — 1218. — Raoul, vicomte de Beaumont, du consentement de Richard, son fils aîné, fonde l'anniversaire à Marmoutier de Baudouin des Roches (Villevieille, arch. de Marmoutier, Beaumont-le-Vicomte ; Laurain, *Cart. manceau de Marmoutier*, t. II, p. 372).

CCXXVIII. — 1218. — Raoul, vicomte de Beaumont, reconnaît devoir à Notre-Dame d'Évron quatre sols sur sa tour de Sainte-Suzanne (E. Laurain, *Cart. d'Évron* ; Géraud, *Notice sur Évron*, p. 149).

CCXXIX. — 1218. — Raoul, vicomte de Beaumont, reconnaît que l'abbaye de la Couture a droit à Loué à la dîme de tous les revenus, et confirme ce que ses ancêtres ont donné « en sa ville de Loué » (Villevieille, arch. de la Couture).

CCXXX. — 1218. — Raoul VI, vicomte de Beaumont, qui avait pris la croix, donne à Étival-en-Charnie 10 livres 10 sols sur Sainte-Suzanne et Beaumont (Bilard, *Arch. de la Sarthe*, H 84/1, f. 181).

CCXXXI. — 1218. — Radulfus, filius vicecomitis Sancte Suzanne... Charte concernant Vallon, scellée du sceau de la charte 194 du cartulaire (*Cart. de la Couture*, p. 409).

Mort jeune.

CCXXXII. — 1218. — Guillaume de Beaumont, évêque d'Angers, confirme la donation de Geoffroy de la Ferté à l'Aumônerie de Saint-Jean (*Cart. de l'Aumônerie d'Angers*, ch. 78, note).

CCXXXIII. — 1218. — Guillaume (de Beaumont), évêque d'Angers, à la prière d'Hubert, son serviteur, concède à l'Aumônerie la maison qui fut à Jean Raiz, et qu'il a prise à rente

(*Cart. de l'Aumônerie d'Angers*, ch. 79).

CCXXXIV. — 1219 (n. st.), jeudi-saint (4 avril). — Richard de Beaumont et Mahaud, sa femme, donnent à l'abbaye de Pontlevoy la roche qui est sous leur château de Montrichard (Villevieille, arch. de Pontlevoy).

Richard n'était pas encore vicomte.

CCXXXV. — 1216-1219. — Raoul de Beaumont accompagne le prince Louis au-delà de la Manche, pour la conquête d'Angleterre, au mépris d'une sentence d'excommunication fulminée par le pape contre cette expédition (Math. Paris, *Hist. Anglicana-major*, in *Rerum gall. script.*, t. XVII, col. 719-740) ; puis revient malade en France et se fait absoudre. Il fait vœu, en cas de guérison, d'aller en Terre-Sainte (L. Delisle, *Catal. des actes de Philippe-Auguste*, n^{os} 1692-1695), tient sa promesse, et prend part avec les Allemands et Tchèques au siège de Damiette, 1219, où il tombe aux mains des infidèles (Math. Paris, *Hist. Anglicana major*, in *Rer. gall. script.*, t. XIX, col. 749).

CCXXXVI. — 1221 (n. s.), 30 janvier. — Guillaume (de Beaumont), évêque d'Angers, notifie que Jean Priol, prêtre, reconnaît que ses vignes et son pressoir de la Cohouère doivent, après sa mort, revenir à l'Aumônerie (*Cart. de l'Aumônerie d'Angers*, ch. 81).

CCXXXVII. — 1221 (n. s.), 3 février. — Ada, dame de Brein, prie l'évêque d'Angers, Guillaume (de Beaumont), d'approuver le don de Geoffroy de la Ferté, son mari défunt, à l'Aumônerie (*Cart. de l'Aumônerie d'Angers*, ch. 182).

CCXXXVIII. — 1222 ; (n. st.), 19 janvier (mercredi après Saint-Hilaire). — Raoul VI, vicomte de Beaumont, avait assigné 100 sols sur le chargeage de vins de Beaumont ; Achard Torel est condamné à les payer par l'official (Villevieille, arch. de Marmoutier, Beaumont-le-Vicomte ; Laurain, *Cart. manceau de Marmoutier*, t. II, p. 372).

CCXXXIX. — 1223, novembre. Paris. — Guillaume [de Beaumont], évêque d'Angers, prête à Louis VIII serment de fidélité, sous la réserve que si le comté d'Anjou était séparé de la couronne, il ne serait pas tenu de faire ce serment au comte (*Lib. Guillelmi Majoris*, p. 57).

C Port, éditeur du *Liber Guillelmi Majoris*, dit le contraire : il ne serait tenu de rendre cet hommage qu'au comte.

CCXL. — 1223. — Raoul VI, vicomte de Beaumont, approuve le don de 10 livres sur les moulins de la Flèche, fait par Richard, roi d'Angleterre (Bilard, *Arch. de la Sarthe*, H 57/3, f. 2).

CCXLI. — 1224. — Guillaume de Beaumont, évêque d'Angers, prié par Foulque de Plessis-Macé de sceller la charte dans laquelle Renaud, son frère, concède toutes libertés dans ses fiefs (Bibl. d'Angers, ms. 856, f. 42).

CCXLII. — 1225, 24 novembre. — Raoul VI, vicomte de Beaumont, assiste à la dédicace de l'église de Villeneuve au pays Nantais (*Chron. Britannicum*, in *Rer. gall. script.*, t. XVIII, col. 331).

CCXLIII. — 1226, avril. — Richard de Beaumont, chevalier, seigneur du Lude, exempte le Ronceray de la haute justice, juridiction et voirie sur tout le fief donné par Giraud de Sacé en la paroisse Dysce (Villevieille, arch. du Lude).

CCXLIV. — 1226. — Raoul VI de Beaumont est au nombre des chevaliers français qui promettent aide au roi Philippe contre les Albigeois (*Chron. turon.*, in *Rer. Gall. script.*, t. XVIII, col. 312, note b).

CCXLV. — 1226. — Raoul VI, vicomte de Beaumont, renonce aux « munitions » qu'il avait l'usage de célébrer trois fois par an, trois jours durant, avec ses chevaliers, leurs femmes, leurs chevaux et leurs chiens au presbytère de Vivoin ; il fait approuver cet acte par Richard, son fils aîné, par Maurice, évêque du Mans, Denis, archiprêtre de Sées, Hubert, doyen de Beaumont. Il reçoit 300 livres comme compensation (Denis, *Cart. de Vivoin*, p. 24).

CCXLVI. — 1226. — Maurice, évêque du Mans, notifie que Raoul VI, vicomte de Beaumont, a renoncé aux « munitions » qu'il avait l'habitude de célébrer trois fois par an, trois jours durant, au prieuré de Vivoin, avec ses chevaliers, leurs femmes, les chevaux, les chiens. Les religieux lui accordent 300 livres de compensation (Denis, *Cart. de Vivoin*, p. 22).

CCXLVII. — 1226. — Raoul VI de Beaumont, pour le salut d'Agnès, sa femme, exempte le prieuré de Vivoin des coutumes et procurations (Villevieille, Marmoutier, Vivoin).

CCXLVIII. — 1226. — Richard, fils aîné de Raoul VI, vicomte de Beaumont, approuve la suppression des procurations, munitions et récréations au prieuré de Vivoin, auxquelles son père a renoncé (Denis, *Cart. de Vivoin*, p. 38 ; Villevieille, Vivoin).

CCXLIX. — 1227, janvier (n. s.). — Raoul VI, vicomte de Beaumont, est l'un des enquêteurs nommés par saint Louis pour prononcer sur les débats qui pourraient s'élever pour l'exercice de la sénéchaussée d'Anjou, dont Jeanne des Roches est pourvue en place de son père, et dont elle est investie par le roi (*Hist. de Bretagne*, Preuves, col. 860).

CCL. — 1227. — Richard de Beaumont, seigneur d'Amboise et du Lude, fait accord avec le prieur de Luché, touchant la juridiction sur un terrain dit l'Arpent des Moines (Villevieille, *Cart. de Saint-Aubin d'Angers*).

CCLI. — 1228, novembre. — Guillaume de Beaumont, évêque d'Angers, accorde plusieurs faveurs à l'abbaye de la Mélinais qu'il patronne, et confirme toutes ses possessions (*Gallia Christiana*, t. XIV, col. 573, d'après le cartul.).

CCLII. — 1228 (v. s.), mars. — Richard de Beaumont, seigneur d'Amboise, et Mahaut, sa femme, s'accordent avec les religieux de Villeloin au sujet de l'étang de Montpopun (*Cart. de Villeloin*, p. 28).

CCLIII. — 1229 ou 1230. — Raoul VI, vicomte de Beaumont, s'accorde avec le Chapitre au sujet du droit de banalité à Bourg-le-Roi. Les hommes du Chapitre seront tenus d'aller au four du seigneur, qui de son côté paiera 12 sols au Chapitre du Mans (*Liber albus*, p. 10).

CCLIV. — 1231, avril. — Raoul, vicomte de Beaumont, promet d'ici la fête de saint Jean, par lui-même ou un de ses fils, « *viro illustri Theobaldo Campaniæ et Briæ, comiti palatino*, » l'hommage de ce qu'il tient au comté du Perche de la succession de Guillaume, comte du Perche (Bibl. nat., ms. *Liber principum* ; Villevieille, *Cart. de Champagne*, p. 162).

Hugue de la Ferté, 1226, et Rotrou de Montfort, 1232, sont aussi héritiers.

CCLV. — 1231. — Guillaume de Beaumont, évêque d'Angers, notifie que Jean Tuelane a vendu sa vigne avec son pressoir aux religieux de la Mélinais, pour en jouir après sa mort pour une moitié et après la mort de sa femme pour le tout (Bilard, *Arch. de la Sarthe*, t. I, n. 553).

CCLVI. — 1232, lundi après l'invention de la sainte Croix (10 mai). — Raoul, vicomte de Beaumont, agrée les partages de Creans et du Teil, faits par Hugue, seigneur de la Ferté-

Bernard (Bibl. nat., *Lib. principum*, copie de Lestang).

CCLVII. — 1233. — Guillaume de Beaumont, évêque d'Angers, certifie qu'Étienne Marquis a donné à Bellebranche ses dîmes en Cheméré et Saint-Denis-d'Anjou (Bilard, *Arch. de la Sarthe*, t. I. n° 356).

CCLVIII. — 1234. — Marguerite de Sablé donne pour l'âme de feu Constance, dame de Conches, et pour son mari et elle, pour ses père et mère. 25 sols sur son péage de la Suze, au chapelain de la dite dame de Conches en l'abbaye d'Étival (Bilard, *Arch. de la Sarthe*, H 84/1).

CCLIX. — 1235, 25 mars. — Guillaume (de Beaumont), évêque d'Angers, notifie qu'Hugue, son chapelain, a donné à Hugue Le Roux une vigne de sa prébende, au fief de l'Aumônerie (*Cart. de l'Aumônerie d'Angers*, ch. 105).

CCLX. — 1235. — Raoul VI, vicomte de Beaumont, approuve le don du parc d'Orques, fait à sa nièce, fille de sa sœur Constance *de Thooneio*, dame de Conches, et le fait approuver par ses fils Richard et Guillaume (Bibl. nat., f. lat., 17048, p. 269).

CCLXI. — 1235. — Hamelin, forestier de Charnie, cède à noble dame Marguerite de Fiff ses droits sur le parc d'Orques (Bibl. nat., lat., 17048, p. 273).

CCLXII. — 1235. — Philippe de Landivy, chevalier, abandonne à Marguerite, comtesse de Fiff, fille de Constance « de Thooneio, » dame de Conches, ses droits sur le bois et la terre du parc d'Orques (Bibl. nat., f. lat., 17048, p. 369).

Simonne, sa femme, qui possédait héréditairement la segrairie de Charnie, consent (*Ibid.*, p. 371).

CCLXIII. — 1235, avril. — Guillaume de Beaumont traite avec Macé de Romfort au sujet des cens à percevoir dans la rue de Romfort (Bibl. nat., coll. d'Housseau, t. VII).

CCLXIV. — 1235, octobre. — Vidimus, par Guillaume de Beaumont, évêque d'Angers, de la charte donnée par Raoul de Beaumont, son prédécesseur, le 1^{er} novembre 1194, *supra* (Bilard, *Arch. de la Sarthe*, t. I, n° 556).

CCLXV. — 1235, novembre. — Guillaume de Beaumont, évêque d'Angers, confirme à l'abbaye de la Mélinais la chapelle Louet, et l'année suivante (avril) lui confirme la possession des dîmes données par Geoffroy, sénéchal de la Flèche (*Gallia Christiana*, t. XIV, col. 573).

CCLXVI. — Après 1235. — Richard, vicomte de Beaumont, scelle la donation de leurs biens faite par Raoul Leroy et Robert d'Étival (Bilard, *Arch. de la Sarthe*, n° 650).

CCLXVII. — Avant 1236. — Raoul VI, vicomte de Beaumont, donne aux religieux de Bellebranche le bois mort pour leur grange de la Sauvagerie, panage, litière par toute la Charnie (*Cart. du Parc d'Orques*. — Bibl. nat., lat. 17048. p. 281).

CCLXVIII. — 1236, juin. — Marguerite, comtesse de Fiff, notifie que son oncle le vicomte Raoul VI de Beaumont lui a donné le parc d'Orques, suivant qu'il est contenu dans ses chartes et celles de ses fils, pour y fonder une Chartreuse (Bibl. nat., f. lat., 17048, p. 273).

CCLXIX. — 1236, août. — Richard de Beaumont, seigneur du Lude et de Chaumont, du consentement de Mahaud, sa femme, donne « une famille d'hommes » avec tous leurs biens à l'abbaye de la Boissière (Villevieille, Abbaye de la Boissière).

CCLXX. — 1236. — Richard de Beaumont approuve la donation faite par son père à sa

cousine la comtesse de Fiff, pour la fondation d'une Chartreuse au Parc d'Orques, l'exempte de toute exaction et renonce à tous droits (Bibl. nat., f. lat., 17048, p. 273).

CCLXXI. — 1236. — Guillaume de Beaumont, chevalier, confirme le don de Raoul, son frère, au Parc d'Orques (Bibl. nat., lat., 17048, p. 274).

CCLXXII. — 1236. — Raoul, vicomte de Beaumont, qui avait donné à sa chère nièce Marguerite, comtesse de Fiff, fille de Constance, sa sœur, dame de Conches, approuve le don qu'elle en a fait aux Chartreux (Bibl. nat., lat., 17048, p. 272).

CCLXXIII. — 1236. — Raoul, vicomte de Beaumont, ratifie la vente faite par l'abbaye de Bellebranche aux Chartreux du Parc de leur grange de la Sauvagerie (*Cart. du Parc d'Orques*).

CCLXXIV. — Avant 1237. — Raoul, vicomte de Beaumont, donne aux religieux de Perseigne une rente de 100 sols tournois, qu'en juin 1259 Louis, vicomte de Beaumont, fils du roi de Jérusalem, reconnaît et dont il assigne la moitié sur la prévôté de Fresnay (*Cart. de Perseigne*, p. 62).

CCLXXV. — 1237. — Guillaume de Beaumont, évêque d'Angers, confirme au prieur de Beré les dîmes concédées par Geoffroy, baron de Châteaubriant (*Gallia Christiana vetus*, t. II, p. 136).

CCLXXVI. — 1237. — Guillaume de Beaumont, évêque d'Angers, signe une charte de l'abbaye de Saint-Jacques de Montfort en Bretagne (*Gallia Christiana vetus*, t. II, p. 136).

CCLXXVII. — 1237. — Juhel (de Mathefelon), archevêque de Tours, donne *vidimus* de la charte par laquelle Raoul VI, vicomte de Beaumont, prétendait avoir le droit tous les ans « *munitiones... celebrare* » trois jours durant, avec sa femme, ses gens, ses chevaux et ses chiens, à quoi il renonce (Denis, *Cart. de Vivoin*, p. 23, 24).

CCLXXVIII. — 1237. — Richard de Beaumont, seigneur du Lude, donne au Ronceray la dîme de tous les moulins situés près du Lude (Villevieille, Arch. du Lude).

CCLXXIX. — 1237. — Raoul de Beaumont ratifie la donation de la dîme des moulins du Lude par Richard, son fils aîné (Villevieille, Arch. du Lude).

CCLXXX. — 1237. — Guillaume de Beaumont confirme au Ronceray la donation de la dîme des moulins de Maridor, près du Lude, faite par Richard de Beaumont, son frère, et Mahaud, sa femme, confirmée par Raoul, vicomte de Beaumont, son père (Villevieille, Arch. du Lude).

CCLXXXI. — 1237. — Raoul VI, vicomte de Beaumont, donne à Hugue de Juillé, dans tous les fiefs qu'il tient de lui, tous droits de justice, sauf les trois grands cas, meurtre, rapt, encis ; concèdent : Richard et Raoul, ses fils (Ledru, *Maison de Faudoas*, t. II, p. 153).

CCLXXXII. — 1237. — Raoul VI, vicomte de Beaumont, donne aux chanoines de Saint-Pierre-de-la-Cour 80 livres à prendre sur le domaine royal du Mans, en échange d'une vigne qu'il cède pour faciliter un autre échange entre les Frères Mineurs et les religieuses de la Fontaine-Saint-Martin (Bilard, *Arch. de la Sarthe*, G 10/1, p. 253).

Cet acte fut vidimé en août 1237, par Louis IX (Menjot d'Elbenne, *Cartul. de Saint-Pierre-la-Cour*, p. 302).

CCLXXXIII. — 1237. — Obit de Raoul VI, vicomte de Beaumont, qui donna le Parc d'Orques à sa nièce et obtint de Louis IX la confirmation de la Chartreuse (Obit. de la

Chartreuse).

CCLXXXIV. — 1236-1237. — Raoul VI, enterré à l'abbaye d'Étival, « on éleva sur son tombeau un monument où il était représenté en bosse, couché et armé à l'antique. Heureusement dom Montfaucon a trouvé le monument mériter d'être gravé dans les *Monuments de la monarchie française*. Madame de Rabodange, abbesse d'Étival, le fit détruire en 1749. » (Odolant-Desnos).

CCLXXXV. — 1237, 12 août. — Guillaume de Beaumont, chevalier, fils de Raoul, frère de Raoul et d'Agnès, femme de Louis de Brienne, ratifie un don fait à Saint-Pierre-la-Cour par son père (*Cart. de Saint-Pierre-la-Cour*, p. 81 ; Bilard. *Arch. de la Sarthe*, t. I, p. 9).

CCLXXXVI. — Après août 1237. — Richard, vicomte de Beaumont, avait donné à Hugue de Cohardon une rente d'un marc d'argent, et celui-ci l'avait donnée à l'abbaye de Saint-Vincent, qui la réclamait à son fils en 1258 (Bilard, *Arch. de la Sarthe*, n. 195).

CCLXXXVII. — 1238. — Guillaume de Beaumont est mentionné dans le titre d'une charte dont Gaignières donne les premiers mots (Denis, *Cart. de Vivoin*, p. 225).

CCLXXXVIII. — 1239, juin. — Richard, vicomte de Beaumont, prédécesseur de Louis, vicomte de Beaumont, fils du roi Jean, avait donné une rente de 25 sols à N.-D. d'Étival, sur la prévôté de Beaumont (Bilard, *Arch. de la Sarthe*, H 84/1, p. 335).

CCLXXXIX. — 1239, juillet. — Richard, vicomte de Beaumont, donne 100 sols de rente à l'abbaye d'Étival, sur la prévôté de Sainte-Suzanne, pour l'anniversaire de son père et de sa mère (Bilard, *Arch. de la Sarthe*, n° 657 ; H 1374).

CCXC. — 1239. — Guillaume de Beaumont donne à Étival 25 sols de rente sur la prévôté du Lude [d'après une confirmation de Louis, vicomte de Beaumont, qui assigne, en 1285, la dite rente sur la prévôté du Lude] (Bilard, *Arch. de la Sarthe*, n° 694).

CCXCI. — 1202-1240. — Guillaume (de Beaumont), évêque d'Angers, du consentement du doyen et du Chapitre, avait donné à rente le bois de Chappes à Hémerly d'Avoir. Nicolas Gellent, son successeur non immédiat, fit révoquer le contrat comme onéreux pour l'évêché (*Lib. Guillelmi Majoris*, p. 96).

CCXCII. — 1202-1240. — Guillaume de Sainte-Suzanne, évêque d'Angers, scelle de son sceau la charte de donation de Maurice de Bouche-d'Usure aux Bonshommes de la Forêt de Craon (Bibl. d'Angers, ms. 856, fol. 209).

CCXCIII. — 1240, janvier. — Guillaume de Beaumont, évêque d'Angers, vise une bulle de Lucius III prenant l'abbaye de Nioiseau sous sa protection (*Gallia Christiana*, t. XIV, col. 573).

CCXCIV. — 1240, février. — Geoffroy de Beaumont, sur le point de partir pour la Terre-Sainte, donne à l'abbaye de Tiron un demi-muid de blé sur le moulin neuf de la Bosardière (Villevieille, *Arch. de Tiron*).

CCXCV. — 1240, mai. — Richard de Beaumont, pour lui et Malhilde, sa femme, pour son anniversaire à Étival, abandonne tous ses droits sur le manoir de Livet, près le bois *de Salvia*, et en donne ses lettres scellées (Bibl. nat., P. O., vol. 247, p. 10).

CCXCVI. — 1240, 2 septembre. — Obit de Guillaume de Beaumont, évêque d'Angers ; son anniversaire vaut 8 livres (*Obituaire de l'Église d'Angers*).

CCXCVII. — 1241. — Herbert Bérenger, chevalier, disait avoir, dans le lieu d'Assé-le-Bérenger, justice à sang qu'il prétendait tenir avec ses autres fiefs à foi et hommage du

vicomte de Beaumont (*Cart. de l'Évêché du Mans*, t. I, p. 50, 52).

CCXCVIII. — 1242. — Richard, vicomte de Beaumont, pour son anniversaire, donne aux frères Chartreux du Parc 60 sols de rente sur sa vairie de Sainte-Suzanne (Bibl. nat., P. O., vol. 247, p. 9).

CCXCIX. — 1242, 30 août. — Obitus Richardi, vicecomitis Bellimontis qui pro suo anniversario dedit nobis (le Parc en Charnie) LX *solidos super vigeriam Sanctæ Suzanne* (Bibl. nat., lat., 17048 ; obituaire de Notre-Dame du Parc).

Mathilde, dame d'Amboise, épousa : 1° Richard, vicomte de Beaumont, qualifié seigneur d'Amboise dans des titres de 1228 à 1235, mort en 1242 ; 2° Jean III, comte de Soissons ; elle mourut sans enfants, laissant pour héritier son cousin-germain, Jean de Berrie (Carré de Busserolle, *Dict. d'Indre-et-Loire*, t. I, p. 22).

CCC. — 1242, septembre. — Richard, vicomte de Beaumont, confirme toutes les acquisitions et legs de ses prédécesseurs à l'abbaye d'Étival (Bilard, *Arch. de la Sarthe*, n° 661).

CCCI. — 1242, septembre. — Richard, vicomte de Beaumont, donne à l'abbaye d'Étival pour l'anniversaire de Mathilde, sa femme, 10 livres de rente sur la prévôté de Sainte-Suzanne (Bilard, *ibid.*, n° 660).

CCCII. — 1243 (n. st.), 25 janvier. — Obit de Richard, vicomte de Beaumont, à l'anniversaire duquel le Chapitre donne 30 sols des 6 livres que paie son héritier sur les revenus de Bourg-le-Roi (*Nécrologe du Mans*, p. 31).

CCCIII. — 1243, mai. — Mathilde, veuve de Richard, vicomte de Beaumont, dame de Beaumont, de Montrichard, d'Amboise, voyant la pauvreté de la maison des Chartreux, leur donne pour l'âme de son mari, 20 livres de rente sur les festages de Montrichard, sous son sceau (Bibl. nat., lat., 17048, p. 287).

Le pape Alexandre IV confirma la donation le 7 août 1254 (*Arch. du Cognier*, H, 70, n. 1).

CCCIV. — 1243. — Marguerite, comtesse de Fiff, donne à la Chartreuse du Parc ce qu'elle avait eu du forestier et du segrayer de Charnie (Bibl. nat., lat., 17048, p. 261).

CCCIV. — 1246. — (Marguerite), comtesse de Fiff, et Agnès, vicomtesse de Beaumont, recommandent la situation déplorable de l'abbaye du Perray-Neuf au pape Innocent III, qui ordonne à Michel, évêque d'Angers, de donner l'abbaye bénédictine à des cisterciennes (*Gall. Christ.*, t. XIV, col. 733, d'après une charte des Arch. d'Angers).

CCCVI. — Après 1247, 17 janvier. — Obit de Marguerite, comtesse de Sith (pour Fiff), « consoror nostra » (Nécrologe du Ronceray et de N.-D. du Parc-en-Charnie).

L'anniversaire de Marguerite est indiqué au 16 janvier à l'obituaire de la cathédrale d'Angers où elle l'avait fondé d'une rente de 75 sols (Bibl. d'Angers, ms. 849, f. 6) ; au 17 janvier par l'obituaire de N.-D. du Parc.

CCCVII. — 1253. — Louis, fils de Jean, roi de Jérusalem, et Agnès, sa femme, voulaient interdire aux religieux de Vivoin d'étendre leur enclos sur une partie du cimetière où se tenait la foire de Saint-Barthélémy, sur les fossés du château ; ils finissent par les laisser libres, et leur accordent en outre une charte scellée de leurs sceaux pour leurs immunités dans la vicomté (Denis, *Cart. de Vivoin*, p. 25 et p. 265, pris de dom Le Michel ; Villevieille, Chartes de Vivoin).

CCCVIII. — 1254 (n. s.), février. — Louis, vicomte de Beaumont, fils du roi de Jérusalem, et Agnès, vicomtesse héréditaire de Beaumont, sa femme, firent accord avec le prieur de

Vivoïn pour divers griefs. Deux sceaux et contresceaux : l'un représentant un cavalier armé l'épée d'une main, l'écu de l'autre ; sur l'écu et le caparaçon du cheval sont les armes du dit Louis, qui sont semées de billettes, au lion ravissant sur le tout, avec légende. *Sig. Ludov. filii regis Jerusalem, vicecomitis Bellimontis*, avec le contrescel de Beaumont ; l'autre représente une femme avec l'oiseau sur le poing et la légende : *Sigillum Agnetis, vicecomitis de Bellomonte* (Villevieille. Arch. de Marmoutier).

CCCIX. — 1254 (n. st.), avril. — Mathilde d'Amboise, veuve de Richard (de Beaumont), femme de Jean, comte de Soissons, fait un accord avec les religieux de Saint-Julien de Tours (Chartes de Saint-Julien de Tours, p. 62).

CCCX. — 1256. — Obit de dame Mathilde, vicomtesse de Beaumont, dame d'Amboise et de Montrichard, qui donne 20 livres de rente sur les festages de Montrichard (Obituaire de Notre-Dame du Parc).

CCCXI. — 1256, 11 mai. — Obit de Mahaut, vicomtesse de Beaumont, dame d'Amboise, de Montrichart, et de Raoul, vicomte de Beaumont, donateur du Parc d'Orques à sa nièce, fondatrice des Chartreux, beau-père de la dite Mahaut (Obituaire du Parc).

CCCXII. — 1258. — Louis, vicomte de Beaumont, et, Agnès, sa femme, confirment aux religieux de Vivoïn les 100 sols de rente légués par le vicomte Raoul (Denis, *Cart. de Vivoïn*, p. 227).

CCCXIII. — 1259, juin. — Louis, fils de Jean, roi de Jérusalem, vicomte de Beaumont, et Agnès, sa femme, concèdent aux religieux de Perseigne tout ce qu'ils possèdent dans leur terre, et obtiennent la réduction à 50 sols d'une rente de 100 sols qu'ils tenaient d'une charte de Raoul VI, vicomte de Beaumont (*Cart. de Perseigne*, p. 62).

CCCXIV. — 1280 *circa*. — Louis, fils du roi Jean d'Acre, chevalier, vicomte de Beaumont, et Agnès, sa femme, assignent sur la prévôté du Lude la rente de 7 livres que percevait l'abbaye d'Étival sur la prévôté de Loué (Bibl. nat., P. O., vol. 247, p. 3).

CCCXV. — 1285. — Louis, vicomte de Beaumont, et Agnès, sa femme, donnent à Étival 7 livres 10 sols sur la seigneurie du Lude, en échange de celle due sur la seigneurie de Loué, et confirment toutes les donations de leurs prédécesseurs (Bilard, *Arch. de la Sarthe*, t. I, p. 142).

CCCXVI. — 1285. — Louis, vicomte de Beaumont, fils du roi Jean, reconnaît à Étival la rente donnée par Guillaume de Sillé sur la terre de Loué ; 25 sols par Richard, vicomte de Beaumont, le 25 juin 1239 sur la prévôté de Beaumont ; 60 sols, en 1218, par Raoul VI de Beaumont sur les moulins de Sainte-Suzanne ; 25 sols par Guillaume de Beaumont, en 1239, sur la prévôté de Loué, et les assied (7 livres 10 sols) sur la prévôté du Lude (Bilard, *Arch. de la Sarthe*, t. I, p. 143).

CCCXVII. — Après 1285, 14 septembre. — Obit de Louis, vicomte de Beaumont, inhumé dans l'église d'Étival : il a donné aux religieuses 100 livres de rente (Obituaire d'Étival-en-Charnie).

A. ANGOT.